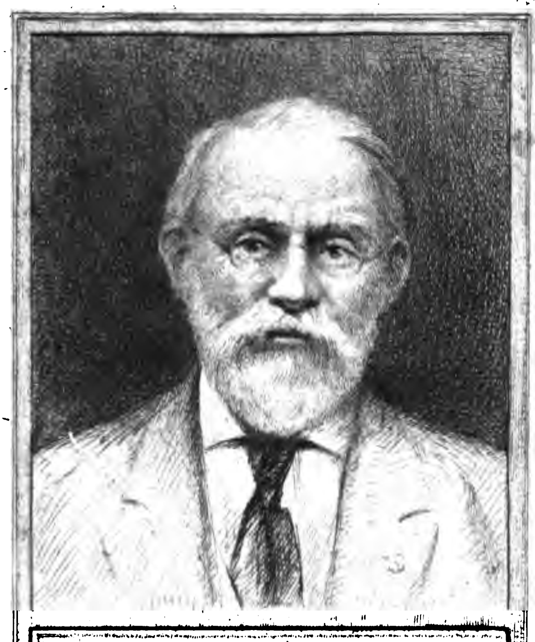


BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

> Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urbibus, monumentis sacra est.
>
> PLINE LE JEUNE; liv. VIII; epit. XIV.

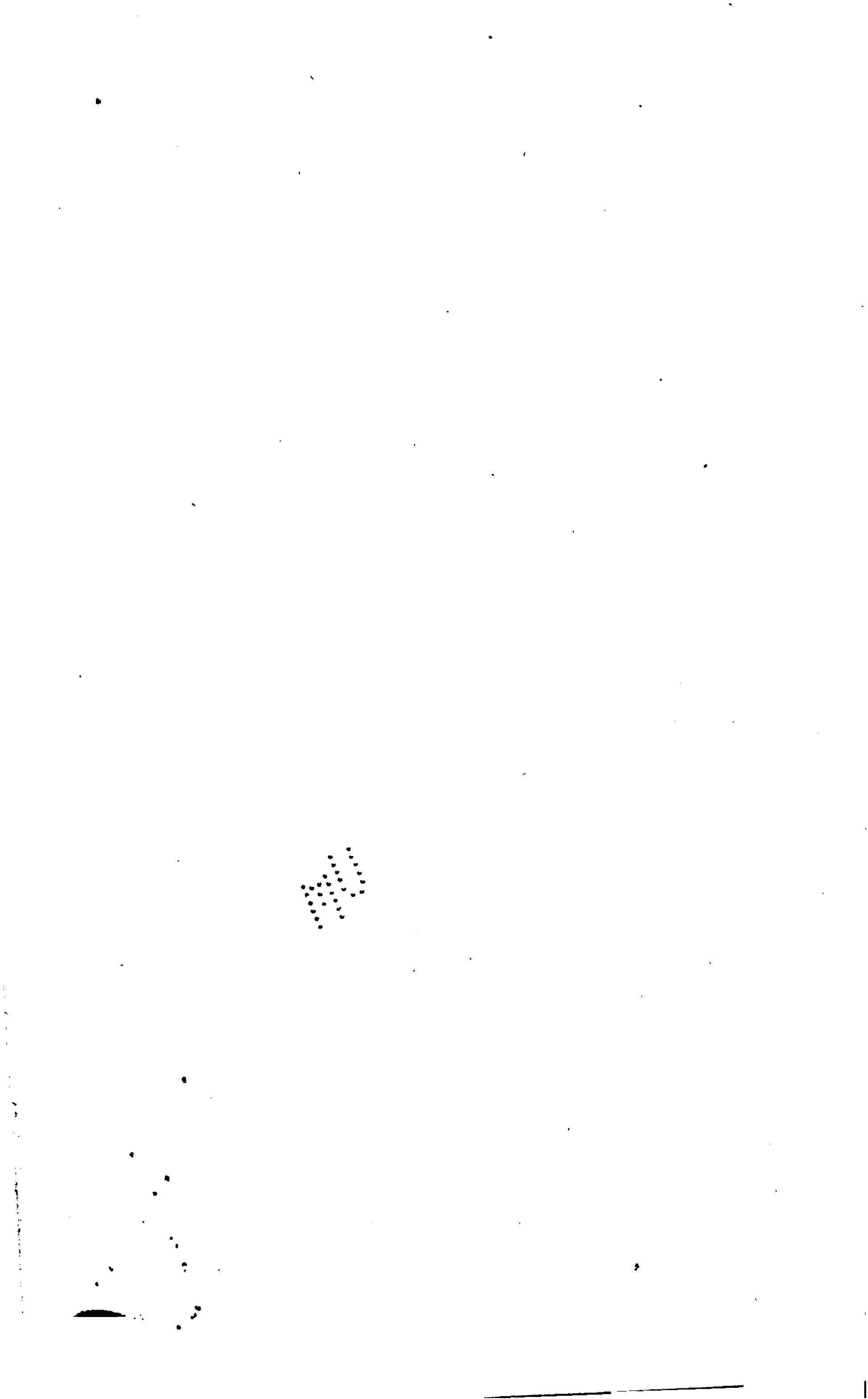
TOME DOUZIÈME.

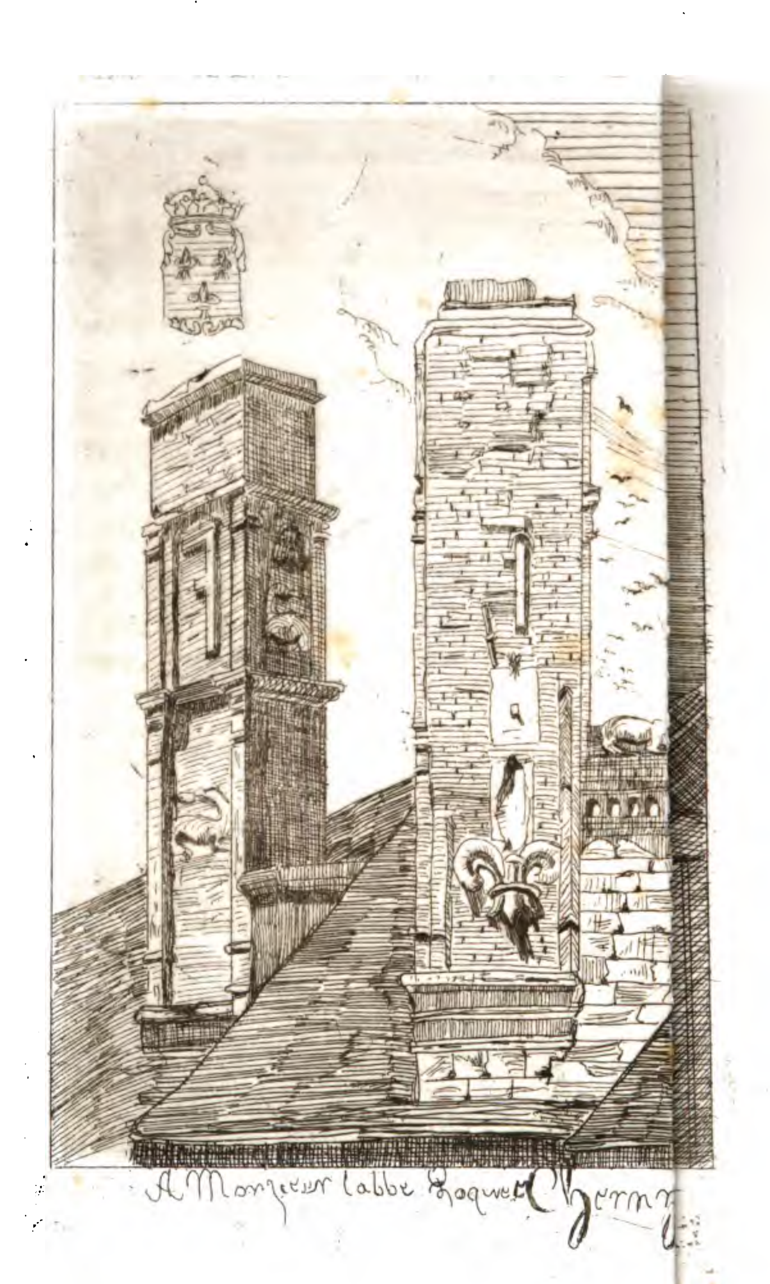


ON SOUSCRIT :

SOISSONS,	PARIS,
au Secrétariat	à la librairie archéologique
DE LA SOCIÉTÉ.	VICTOR DIDRON,
	Rue St-Dominique-St-Germain, 23

MDCCCLVIII.




A Monsieur labbe Roquet

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Lundi 4 Janvier 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du mois de décembre.

M. Suin, trésorier, rend son compte annuel sur l'état des recettes et des dépenses de la Société.

En exécution de l'article 6 du réglement, il est procédé au renouvellement des membres du bureau pour l'année 1858. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. de Laprairie, président;
Williot, vice-président;
l'abbé Poquet, secrétaire;
Decamp, vice-secrétaire, archiviste.
Suin, trésorier.

Après que ce résultat a été proclamé, M. le président lit son rapport sur les travaux de l'année :

« Messieurs, il y a un an, dans la séance du mois de

janvier 1857, la Société avait décidé qu'elle se bornerait à publier un demi volume. Cette décision avait été prise après avoir entendu le compte du trésorier, constatant que les ressources de la Société avaient été presqu'entièrement épuisées par la publication du *Rituel de Nivelon*. Comme il arrive toujours, la somme dépensée avait de beaucoup dépassé les prévisions. L'allocation de six cents francs, que le Conseil général a bien voulu accorder à la Société, nous a permis de donner à notre bulletin son étendue habituelle. Je crois être le fidèle interprète de la Société archéologique de Soissons en renouvelant, aujourd'hui, l'expression de sa reconnaissance pour ce témoignage d'intérêt du Conseil général.

» Depuis quelques années, Messieurs, les marques d'encouragement sont prodigués, de tous côtés, aux Sociétés savantes et doivent les exciter à donner une direction vraiment utile à leurs travaux; les dispositions que M. le ministre de l'instruction publique a prises, dans l'arrêté qui réorganise le Comité établi près de son ministère, montrent le prix qu'il attache aux travaux de ces Sociétés. En effet, ce comité a reçu le nom de Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes; de plus il a été décidé que « les présidents et secrétaires » perpétuels des Sociétés savantes, qui se trouveraient » momentanément à Paris, pourraient assister à toutes » les séances du Comité. (Art. 10.)

» Que chaque section remettrait, tous les mois, au » ministre, un compte-rendu des publications des » Sociétés savantes de la France qui seraient parvenues » au ministère dans le mois précédent, et que ce compte- » rendu serait publié dans la *Revue des Sociétés savantes*. » (Art. 14.)

» Que trois prix annuels, de 1,500 fr. chacun, pour- » raient, à partir de 1859, être accordés aux Sociétés » savantes qui présenteraient les meilleurs mémoires,

» imprimés ou manuscrits, sur des questions pro-
» posées par le Comité sous l'approbation du ministre.»

» Le ministre se propose un but excellent; toutes les Sociétés doivent donc lui prêter leur concours; il veut que les travaux des diverses Sociétés savantes, jusqu'à présent sans véritable publicité, en reçoivent une sérieuse et étendue. Il est facile de saisir les avantages de cette publicité donnée aux travaux des Sociétés : Au moyen du compte-rendu prescrit par l'article 14 de l'arrêté du ministre, tout membre d'une Société qui se proposera de faire un travail sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de science, pourra facilement se mettre au courant de ce qui aura été écrit avant lui sur le même objet; il profitera des recherches de ceux qui l'auront précédé, et la répétition des mêmes idées ou des mêmes erreurs ne devra plus se reproduire.

» Si la Société archéologique de Soissons avait à former un vœu pour que l'arrêté de M. le ministre de l'instruction publique reçût un complément utile, elle le prierait de décider que toutes les matières traitées par les Sociétés savantes devraient recevoir une division et qu'à des époques déterminées, il serait fait un compte-rendu analytique et comparatif de tous les travaux traitant du même sujet.

» Nous aurons à examiner, Messieurs, si, pour répondre aux intentions pleines de bienveillance du ministre pour les Sociétés savantes, nous ne devrions pas entreprendre un travail en commun sur une des mille matières que le pays que nous habitons présente à nos recherches.

» Je reviens maintenant au compte-rendu de nos propres travaux pendant l'année 1857 :

» Durant le cours du moyen-âge, les peintres et les sculpteurs se sont plu à reproduire, sur le verre et sur la pierre, la généalogie du Sauveur ; le temps et les

révolutions ont laissé subsister un grand nombre de ces *arbres de Jessé* qui excitent encore notre admiration. Un simple village des environs de Soissons possède une magnifique verrière où ce sujet a été traité avec une richesse de coloris, avec une hardiesse et un bonheur de poses vraiment étonnants. Je saisis l'occasion qui se présente pour dire que la commune de Bucy-le-Long n'a pas reculé devant des sacrifices considérables, dans le but d'assurer à son vitrail de longs siècles d'existence. Une remise en plomb complète et le remplacement des parties brisées par des verres nouveaux parfaitement dans le ton et dans le style des anciens, ont rendu, à la verrière de Bucy, sa splendeur première. (1)

» M. l'abbé Poquet a traité, d'une manière intéressante, tout ce qui se rattache aux arbres de Jessé, dans une description d'un simple tableau en albâtre conservé dans l'église de Longpont. D'après notre honorable collègue, on trouverait des arbres de Jessé remontant au XIe siècle; mais c'est au XVe siècle qu'on en a orné le plus fréquemment les églises.

» Tout ce qui a trait à l'histoire du département de l'Aisne, tout ce qui touche simplement à un côté de son histoire est complètement du ressort de notre Société. M. l'abbé Daras, en entreprenant un travail sur les *Rapports administratifs de la couronne avec le pays aujourd'hui compris dans le département de l'Aisne*, mérite donc notre approbation, et nous devons l'engager à publier une suite à l'article préliminaire dont il nous a donné lecture dans la séance du mois de février.

» L'étude des archives des communes fournirait, ainsi qu'on l'a souvent observé, une foule de renseignements

(1) Cette belle restauration a été faite dans les ateliers de M. Didron, à Paris.

intéressants, si elle était faite d'une manière un peu générale. L'on ne doit pas s'attendre à y trouver souvent le récit d'évènements importants ; mais on peut espérer y rencontrer parfois des faits particuliers en grand nombre, qui dédommagent des peines qu'on s'est données en déchiffrant ces poudreux registres. M. Decamp, notre secrétaire-archiviste, ne manque jamais, dans ses courses archéologiques, de prendre connaissance des archives des communes. Aussi, après une courte description de l'église de Billy-sur-Aisne, il nous a donné les inscriptions de plusieurs cloches qui ont été fondues à une époque déjà ancienne, mais dont le souvenir a été conservé dans des notes manuscrites déposées aux archives de la commune. Les cloches anciennes révèlent les noms d'un grand nombre de familles dont la mémoire est perdue. Il ne faut donc pas manquer l'occasion, quand elle se présente, d'en recueillir les inscriptions.

» Messieurs, nous savons tous que Soissons a joué un rôle important pendant la Ligue ; mais cette idée est restée bien vague, les historiens ayant passé avec une légèreté singulière sur cette époque remarquable. M. Suin a voulu combler cette lacune et montrer combien de fois le nom de Soissons revient dans les annales de la France pendant les vingt-cinq dernières années du XVIe siècle et les vingt premières du XVIIe. Pour cela il a fait, avec un soin extrême, une analyse succincte de tous les documents imprimés ou manuscrits qui concernent cette époque. Quand on a lu le travail de notre collègue, on ne comprend pas comment tous les hommes qui ont écrit sur Soissons n'ont pas tiré parti de cette foule de documents. Mais M. Suin ne s'en tiendra pas là : il se réserve de nous faire connaître, sur les mœurs, les habitudes, les usages des Soissonnais aux XVIe et XVIIe siècles, de piquants et curieux détails qu'il a puisés dans la lecture des minutes de son étude.

Et, pour nous donner une idée des découvertes intéressantes que l'on peut faire dans les vieux titres conservés par les notaires, il a communiqué à la Société la copie d'une délibération des Célestins de Villeneuve, du 30 septembre 1592, qui contient le refus formel, par ces religieux, de contribuer aux dépenses de la Ligue. Dans cette occasion, les Célestins semblent avoir fait scission avec tout le reste du clergé.

» Ce qui a trait à l'histoire des hommes ou des choses rentre particulièrement dans le but que se propose une société comme la nôtre. M. l'abbé Pécheur qui, plus que tout autre, professe cette opinion, nous a communiqué une lettre adressée à Mabillon par D. Jean Elie, religieux de Saint-Crépin-le-Grand, dans laquelle on voit quelle importance ces travailleurs infatigables des derniers siècles attachaient aux travaux historiques. Retranchés en quelque sorte des hommes de leur temps, ils passaient leur vie à étudier les actions des hommes d'une autre époque.

» Le même membre a rédigé, pour le Bulletin, une notice biographique sur Théodore Lorin, le savant secrétaire du savant M. de Pougens. Ce travail intéressant sera adressé aux nombreuses Sociétés dont M. Lorin était membre.

» Enfin, M. l'abbé Pécheur a fait, sur l'excursion du 2 juillet 1857, un rapport dans lequel l'auteur a cru devoir se borner à quelques notes sur Vailly, Presles, Cys, Saint-Mard, Pont-Arcy et Vieil-Arcy, ces bourgs et villages historiques que la Société avait pris pour but de sa visite archéologique.

» M. Laurendeau, notre collègue, s'est, comme vous le savez, consacré particulièrement aux souvenirs de la ville de Soissons. Il a donc lu à la Société : 1^{ent}, quelques détails sur la présence de Napoléon Ier dans notre ville, en 1814 ; 2^{ent}, une note sur une ancienne chapelle

de la cathédrale, dite du *Beau-Pignon*; 3ent, des renseignements nouveaux sur la Maison des Attaches, abattue il y a quelques années; 4ent, un travail important sur les traces de rues ou de voies romaines qui s'apperçoivent dans la plaine de Saint-Crépin lorsque les blés ou les luzernes sont arrivés à un certain degré de croissance. Ce travail, trop long pour être inséré dans le Bulletin, est resté déposé aux archives de la Société où il devra être souvent consulté.

» Notre pays a produit, au moyen-âge, plusieurs grands hommes dont le nom s'est conservé avec honneur jusqu'à nous. Nous devons à M. Prioux la biographie d'un de ces hommes : Raoul de Presles, fondateur, à Paris, d'un collége qui subsista et porta son nom jusqu'à la Révolution; les détails fournis par M. Prioux sont d'un grand intérêt.

» Pour remplir les désirs de la Société, moi-même j'ai rédigé une notice biographique sur M. l'abbé Lecomte, dont la perte nous a laissé de si vifs regrets.

» Je vous ai aussi communiqué quelques notes sur divers objets trouvés dans des tombes que M. le maire de Laffaux avait récemment découvertes sur le terroir de cette commune. Les fouilles nombreuses que M. l'abbé Cochet a faites en Normandie et dont il a rendu compte dans différents ouvrages sont venues éclaircir la plupart des questions que présentent les anciennes sépultures, surtout celles qui remontent aux VIe, VIIe, VIIIe et IXe siècles. Si on prend le soin de constater toutes les nouvelles découvertes, on arrivera bientôt à pouvoir déterminer des dates se rapprochant fort de la vérité. Alors, cette branche de l'archéologie, si peu connue jusqu'ici, ne présentera plus d'obscurité.

» Notre volume de 1857, le onzième de notre Bulletin, se termine par une étude géologique sur le terrain tertiaire au nord du bassin de Paris, par M. l'abbé

Lambert. Ce travail est un traité complet sur la matière. Ses dimensions dépassent les limites ordinaires de nos travaux ; cependant l'intérêt qu'il présente a engagé la Société à lui donner place dans son Bulletin.

» Pour ne pas donner plus d'étendue à ce rapport déjà assez long, je vous rappellerai, Messieurs, sans entrer dans aucun détail, qu'outre les articles dont je viens de parler, un grand nombre de communications de divers genres ont été faites à la Société dans le cours de l'année 1857. »

M. le président donne communication d'une lettre de M. Charvet, numismate à Paris, qui propose d'échanger des médailles qui sont en sa possession, contre d'autres appartenant à la Société. Les médailles proposées par M. Charvet sont : une grande médaille en argent du Congrès de Soissons; une monnaie de Louis XV, en argent; un jeton de François Holmann, abbé de Saint-Médard-lès-Soissons; un jeton de Charles de Bourbon (1596); enfin, un autre jeton de Loyse de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons. M. Williot est chargé d'examiner la proposition de M. Charvet et d'en faire un rapport à la Société.

OUVRAGES REÇUS POUR LES ARCHIVES.

Cabinet historique, deux livraisons.

Mémoires de la Commission historique du département du Cher.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

M. l'abbé Labrusse fait don d'une charte du XIIIe siècle, portant établissement d'une rente en faveur des hospices de Reims. Remerciements et dépôt aux archives.

M. Prioux dépose une suite de documents originaux relatifs à la pesée et à l'envoi, à la Monnaie, de toutes

les matières d'or et d'argent enlevées, en 1789, aux diverses églises et maisons religieuses de Soissons. Ces pièces seront examinées afin de choisir celles qui seront plus spécialement jugées dignes d'être reproduites dans le Bulletin; les autres seront placées aux archives.

M. Lemaire donne communication d'une inscription latine qu'il a relevée sur un bâtiment dépendant de l'ancien château de Septmonts.

Quisquis hanc spectas domum, cogita ad
Alias æternitatis ædes tibi migrandum.
In solido qui solide struit is demum sapit.

M. Laurendeau lit une note sur l'ancien hôtel Saint-Julien, aujourd'hui la maison occupée par M. Battefort-Regnault, dans la rue des Cordeliers, à Soissons. Cet hôtel appartenait au chapitre et a été reconstruit, après le siège, en 1617, comme l'indique une inscription qui vient d'y être récemment découverte :

RENSEIGNEMENTS SUR L'HÔTEL SAINT-JULIEN, A SOISSONS, par M. LAURENDEAU.

« Après avoir donné des renseignements sur la maison des Attaches, nous allons faire connaître une inscription trouvée dans une autre maison de la ville, dont les titres nous fourniront aussi l'occasion de tirer de l'oubli quelques anciens noms. Voici le texte de cette inscription :

« Ce présent hostel Sainct Julien a esté rebasti de par » Nicolas de Milly, me chirurgien, après que le siège » a esté levé de devant cette ville de Soissons, qui » estoit le jour St Marc, au mois d'apvril 1617. »

» De temps immémorial, cette maison appartenait à Messieurs du chapitre de la Cathédrale de Soissons qui, habituellement, la louaient à longs termes, et en laquelle ils avaient « de toute antérieurité tous droits de

» seigneurie et justice haute, moienne et basse, rouage,
» affourage, mesurage, etc. »

» Dans le courant du xve siècle, elle paraît avoir été louée, à sur cens et à vie, à un nommé Jean Martin.

» Par acte passé devant Petit, notaire à Soissons, le 19 février 1484, elle fut louée à Pierre ......, demeurant à Vierzy, à la redevance annuelle de quarante-huit sols parisis, outre les cens et autres charges, notamment toutes les réparations quelconques. A cette époque reculée, la désignation de cette maison contient qu'elle est « assise audit Soissons, au Marché aux Pourceaux,
» tenant d'une part aux Cordelliers et d'autre à l'éritaige
» desd. du chappitre que tient Jehan Monen. »

» Plus tard, elle fut louée, encore à vie, à Nicolas et Jean Boullie; le bail en fut passé devant Raoullet, le 1er août 1591, pour le terme de soixante ans, à la redevance de dix écus sol de rente annuelle, outre les charges des cens ordinaires. Voici comment est rédigée, dans ce bail, la désignation de la maison : « Une maison
» couverte en thuilles, contenant quatre ramures à deux
» estaiges, court, puict, cave, cellier, sallette, fournil,
» estable derrière et ouvroir sur le devant, lieu et pour-
» prie, séant en ceste ville de Soissons, au Marché aux
» Pourceaux, tenant d'une part au couvent des Cor-
» delliers, d'aultre à Jehan Trucguet, à cause desdictz
» bailleurs, par derrière aud. couvent des Cordelliers
» et par devant à la rue commune. »

» Dans un acte du 9 mai 1615, cette maison est ainsi
» désignée : « Une maison à présent en deux demeures,
» en lune desquelles pend pour enseigne limage Sainct
» Jullien, court, cave, chambres, greniers et pourprie,
» séant audict Soissons, rue de la Burrye, tenant d'un
» lez et par derrière aux Cordelliers, d'aultre à la veufve
» Jehan Truguet à cause de Jehan Letueud. »

» A la date du 27 juillet 1633, réobligation devant

Grou et Raoullet, par Suzanne de Milly, veuve de Guillaume Vacher, du même bail où, dans la désignation de la maison, se trouve ce passage : « Rue de la Burie » ou Soulloit, cy devant pendu pour enseigne limaige » Sainct Jullien. »

» A la date du 15 mars 1655, nouvelle réobligation devant Grou, par les enfants et héritiers de Guillaume Vacher et de Suzanne de Milly, sa femme défunte, où la maison est ainsi désignée : « Size en ceste ville de » Soissons, rue des Cordelliers, devant l'église Notre-» Dame-des-Vignes (1), où pend pour enseigne limaige » Sainct Julien. »

» Dans une autre réobligation au même bail, passée devant Delaclef, le 24 janvier 1656, par Sébastien Hurillion, marchand vinaigrier à Soissons, on trouve dans la désignation : « Séant audict Soissons, au » Marché aux Pourceaux, au devant du grand portail » de l'église paroichialle de Nostre-Dame-des-Vignes » de Soissons, tenant dun lez et dun bout aux peres » Cordelliers, dautre lez ausdicts sieurs du chapitre » et par devant à la rue. »

» En faisant des fouilles dans cette maison, le propriétaire actuel, M. Battefort, découvrit des restes de constructions anciennes, dont le bas des fenêtres, garnies encore de leurs gonds, est à un mètre cinquante centimètres environ au-dessous du sol actuel de la cour; indices certains qu'avant le XVI[e] siècle le sol était, en cet endroit, beaucoup plus bas. Il y trouva aussi plusieurs pièces au nombre desquels il y en a une française du moyen-âge, trop rongée pour que l'on puisse la décrire, et deux autres qui sont, l'une un méreau et l'autre une pièce étrangère. »

(1) Eglise qui venait d'être construite pour remplacer celle du même nom, abattue par les ingénieurs des fortifications en 1552.

Une nouvelle discussion s'engage sur les découvertes d'antiquités de Champlieu. La Société décide qu'une excursion y sera faite dans le courant du mois d'avril.

La Société fixe, en outre, au deuxième jeudi de juin de chaque année l'époque de son excursion annuelle.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Février 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE ET ENVOIS DE PUBLICATIONS.

M. le président communique une lettre de M. le président de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, autorisant la Société de Soissons à retirer, à titre d'échange, soit à Paris, soit à Abbeville, les *Mémoires* de la Société de cette dernière ville, comprenant les années 1852, 1853, 1854, 1855, 1856 et 1857.

M. le président donne également communication d'une lettre de M. le recteur de l'Académie de Douai, relative à un vaste travail d'ensemble, entrepris par le gouvernement, sur la topographie des Gaules, jusqu'au ve siècle. M. le recteur réclame le concours de tous les membres des Sociétés savantes des départements, en les priant de vouloir bien lui adresser les documents qu'ils pourraient posséder sur l'époque dont il s'agit. Une commission, choisie parmi les membres de la

Société archéologique de Soissons, est chargée de transmettre à M. le recteur les renseignements, publiés inédits, concernant le Soissonnais gallo-romain.

La Société a reçu, pour sa bibliothèque :

1° Le N° 4 du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1857).

2° Une livraison de la *Revue des Sociétés savantes*.

3° Une publication de M. Peigné-Delacourt, intitulée : *la Chasse à la Haye*, magnifique in-4°, orné de gravures.

4° Un titre d'amortissement, sur parchemin, en faveur de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil, située dans le voisinage de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand, à Soissons.

MUSÉE.

M. Betbéder offre une vue du pont de Soissons, peinte par M. Hoyer, ancien professeur de dessin à Soissons.

M. Suin fait don d'une tête d'Hercule endormi. Ce précieux fragment de sculpture en marbre blanc a été trouvé, il y a plus de cinquante ans, dans les fouilles opérées pour la restauration des fortifications de Soissons. Il avait été recueilli par M. Vielle, adjoint au maire de la ville et aïeul de M. Suin.

M. Williot fait un rapport sur la proposition de M. Charvet, marchand d'antiquités à Paris, ayant pour but un échange de médailles. Celles proposées par M. Charvet sont : 1° une grande médaille en argent du Congrès européen tenu à Soissons en 1728; 2° un Louis XV en argent; 3° des jetons de Fr. Hotman, abbé de Saint-Médard de Soissons en 1630; de Charles de Bourbon (1596) et de Loyse de Lorraine, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons. La proposition de M. Charvet est prise en considération, et une commission est chargée de s'entendre avec lui pour opérer l'échange ou l'acquisition qu'il propose.

M. Williot fait encore un rapport sur des procès verbaux originaux de la pesée des objets d'argenterie, recueillis à l'époque de la révolution dans diverses églises et abbayes du Soissonnais. Ces documents avaient été offerts à la Société, dans la séance précédente, par M. Prioux, membre titulaire. Plusieurs de ces procès-verbaux seront publiés dans le Bulletin de la Société.

Voici la lettre d'envoi de M. Prioux :

J'ai l'honneur de vous remettre une série de documents historiques qui me paraissent de nature à jeter quelques lumières sur une époque qu'on ne saurait trop étudier pour en tirer des enseignements et des leçons. Il s'agit de pièces relatives à la révolution de 1789, dans le Soissonnais.

La première, du 24 novembre 1789, est une lettre de MM. Bouvenot, le comte d'Allonville et Blin de la Chaussée, membres de la commission intermédiaire du Soissonnais, répondant au contrôleur général des finances que, l'imprimeur de Soissons étant seul et trop occupé pour la réimpression des décrets de l'Assemblée nationale, ne peut imprimer la proclamation du Roi, du 15 de ce mois, qui autorise les municipalités à recevoir les bijoux et vaisselles d'or et d'argent, pour être transmis aux directeurs des monnaies.

La deuxième, du 16 novembre 1789, est une lettre de l'abbé de Morlier, prêtre de l'oratoire, supérieur du collège, annonçant à M. Duperron de Lacoste, directeur et trésorier de la monnaie à Paris, l'envoi d'une caisse contenant 19 marcs, 6 onces, 4 gros d'argenterie, provenant de l'église de la communauté. L'abbé Morlier termine sa lettre en disant que les religieux dont il se fait l'organe voudraient pouvoir donner à l'État de plus grandes preuves de leur patriotisme et même, dans leur médiocrité, pouvoir faire à la nation le don de tous les objets mentionnés dans l'envoi.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur d'envoyer à l'hôtel des Monnoies à vo-
» re adresse une petite caisse contenant six chandeliers
» d'argent, une lampe d'église et un plat à buvettes avec
» deux buvettes, le tout aussi d'argent et pesant en to-
» tal 19 marcs, 6 onces, 4 gros, comme vous le verrez
» par le certificat ci joint d'un m^d orfèvre de notre
» ville. Cette caisse est partie ce matin par la messa-
» gerie de cette ville, qui arrivera demain au soir
» 17e du courant à Paris. Elle vous sera probablement
» remise le lendemain, mercredi. Elle est marquée aux
» deux côtés O. S. Veuillez bien, Monsieur, m'en en-
» voyer un recepissé, conformément à l'arrêt du Con-
» seil d'Etat du Roi, du 20e septembre dernier, et la
» proclamation de Sa Majesté du 12e octobre suivant.
» Cette argenterie est presque la seule qui soit à notre
» disposition. Nous n'avons jamais été opulens, et si
» dans ce moment nous pouvions désirer de l'être, ce
» seroit pour donner à l'État de plus grandes preuves
» de notre patriotisme; nous voudrions même, dans
» notre médiocrité, pouvoir faire à la nation le don de
» tous les objets mentionnés ci-dessus, ainsi que nous
» lui faisons volontiers le sacrifice de nos plaisirs, de
» notre jeunesse, de notre vie, en travaillant à l'éduca-
» tion publique, et nous serions alors au comble de nos
» vœux.

» Je suis avec tout le respect possible, Monsieur,
» votre très humble et très obéissant serviteur,

» DE MOLIER,
» *prêtre de l'Oratoire et supérieur du Collège.*

» A Soissons, le 16e novembre 1789. »

La troisième pièce est de M. Renault, marchand orfèvre, qui a fait la pesée desdits objets.

La quatrième, du 15 septembre 1789, est une lettre de M. Grevin, annonçant aussi l'envoi d'une caisse d'argenterie, contenant 16 grains d'or ; 48 marcs, 6 onces, 1 gros d'argent de Paris, et 27 marcs, 1 once, 3 gros d'argent de province, recueillis chez divers particuliers et *devant être passés en compte du quart du revenu.* Offrandes patriotiques, dit la lettre.

La cinquième est l'état nominatif des personnes qui ont pris part à cet envoi avec le détail des objets qu'elles ont donnés.

La sixième, du 5 août 1791, est une lettre des administrateurs du directoire du district de Soissons, Boujot, Letellier, Quinquet, Fiquet, Salleron, réclamant les trois duplicata de quittances, au directeur-général de la monnaie de Paris, pour l'envoi d'un panier d'argenterie pesant 786 marcs, 7 onces, 4 gros d'argent, et 152 marcs, 1 once, 4 gros d'argent doré, le 26 février précédent.

La septième, du 26 février 1791, est l'état de l'argenterie provenant des différentes communautés religieuses de l'arrondissement ou district de Soissons et dont l'enlèvement a été fait par ordre de l'administration. (Une copie de cette pièce a déjà été remise à la Société par M. Matton. Voir le tome VII du bulletin.)

La huitième et la neuvième sont des lettres de M. Jacques Quinquet, procureur syndic du district de Soissons, adressant au directeur-général de la monnaie de Paris deux paniers d'argenterie pesant 604 marcs, 4 onces et 6 gros.

La dixième est l'état détaillé, en double, de cette argenterie provenant des différentes maisons et communautés religieuses du district de Soissons et enlevées, le 27 août 1791, par ordre du directoire de ce district.

« *Poids de l'argenterie provenant des différentes paroisses*
» *et communautés religieuses du district de Soissons,*
» *dont la pesée a été faite par moi, Pourcelle aîné,*
» *marchand orfèvre de ladite ville, d'après l'ordre que*
» *j'en ai reçu du directoire du district, ce vingt-sept*
» *aoust mil sept cent quatre-vingt-unze* :

» PAROISSE DE NOTRE-DAME-ÈS-VIGNES DE SOISSONS.

	marcs.	onces.	gros.
» Argent, cent trois marcs, cy......	103	»	»
» Argent doré, vingt marcs six gros, cy.	20	»	6
» Total, cent vingt-trois marcs, cy...	123	»	6

» PAROISSE S[t]-LÉGER DE SOISSONS.

» Argent, cent dix-sept marcs quatre » onces, cy................	117	4	»
» Argent doré, treize marcs, cy......	13	»	»
» Total, cent trente marcs quatre » onces, cy.............	130	4	»

» PAROISSE S[t]-QUENTIN DE SOISSONS.

» Argent, trente-un marcs deux onces, cy.	31	2	»
» Argent doré, cinq marcs, cy......	5	»	»
» Total, trente-six marcs deux » onces, cy..........	36	2	»

» PAROISSE S[t]-MARTIN DE SOISSONS.

» Argent, soixante-six marcs quatre onces, » cy...................	66	4	»

» SÉMINAIRE DE SOISSONS.

» Argent, quarante-quatre marcs, cy...	44	»	»

» HOSPICE DES CHARTREUX, FAUBOURG
» St-CHRISTOPHE DE SOISSONS.

» Argent, six marcs six onces, cy.. . . .	6	6	»
» Argent doré, deux marcs quatre onces, » cy.	2	4	»
» Total, neuf marcs deux onces, cy.. . .	9	2	»

» CHARTREUVE, COMMUNAUTÉ DE
» PRÉMONTRÉS, DISTRICT DE SOISSONS.

» Argent, trente-cinq marcs une once, cy.	35	1	»
» Argent doré, neuf marcs cinq onces, cy.	9	5	»
» Total quarante-quatre marcs six onces, » cy.	44	6	»

» LONGPONT, COMMUNAUTÉ DE
» BERNARDINS, DISTRICT DE SOISSONS.

» Argent, quatre-vingt-sept marcs deux » onces, cy.	87	2	»

» CLAIREFONTAINE, COMMUNAUTÉ DE RELI-
» GIEUX PRÉMONTRÉS, DE VILLERS-COT-
» TERÊTS, DISTRICT DE SOISSONS.

» Argent, trente-deux marcs, cy	32	»	»

» VALSERY, COMMUNAUTÉ DE RELIGIEUX
» PRÉMONTRÉS, DISTRICT DE SOISSONS.

» Argent, vingt-six marcs deux onces, » cy.	26	2	»

» LONGPRÉ, COMMUNAUTÉ DE RELIGIEUSES
» ORDRE DE FONTEVRAULT, DISTRICT DE
» SOISSONS.

» Argent, dix marcs six onces, cy. . . .	10	6	»

» TOTAL du poids d'argent : cinq cent » cinquante-quatre marcs trois onces, » cy.	554	3	»
» TOTAL du poids d'argent doré : cin- » quante marcs une once six gros, cy.	50	1	6
» TOTAL des deux pesées, tant argent » que doré : six cent quatre marcs qua- » tre onces six gros, cy.	604	4	6

» Certifié le présent état véritable, en foi de quoi j'ai » signé ce vingt-neuf aouts mil sept cent quatre-vingt- » onze.

» *Signé* : POURCELLE aîné. »

La onzième, du 27 octobre 1791, est une lettre de MM. Datrimones, Flobert, Garnier, Lelarge, Letellier, Nusse, Genteur, Salleron, Evra, Poinsart et Quinquet, administrateurs composant le conseil général du district de Soissons. Ils réclament de M. Tarbé, ministre des contributions, les reçus des deux envois d'argenterie faits le 26 février et le 1er octobre 1791 ; le premier, de 786 marcs 7 onces 4 gros d'argent ; 152 marcs 1 once 4 gros d'argent doré ; le second, de 604 marcs 4 onces 6 gros.

La douzième, du 28 septembre 1792, est un état de l'argenterie enlevée, par ordre de l'administration, dans plusieurs maisons religieuses du district de Soissons et montant ensemble à 252 marcs 4 onces 2 gros. Cet état est signé par MM. Marminia, Panier, Delaplace, Jumeaux, Paillet, Macadré et Pourcelle, orfèvre à Soissons.

« *Etat de l'argenterie des Maisons religieuses cy-après » nommées, situées dans le ressort du district de Sois» sons, dont l'enlèvement a été fait, et qui a été pesé » par le sieur Jacques-Nicolas Pourcelle, orfèvre à Sois» sons, en présence des administrateurs du district.*

» CHARTREUSE DE BOURGFONTAINE.

» *Vermeil.*

	marcs.	onces	gros.
» Garniture et ornemens d'une chasse » trente-quatre marcs deux onces, cy.	34	2	»
» Huit calices, deux ciboires dont l'un est » démonté, dix-huit patenes, une boette » à hostie, deux paix, le soleil avec le » fer traversant, et un reliquaire. . . .	52	»	»

» *Argent.*

« Dix calices, une paire de burettes et » leur plateau, une coupe, deux encen» soires avec leurs cuillières, et deux » navettes, une croix de procession et » six morceaux du bâton, une croix » d'autel, une boette aux saintes huiles, » une paire de flambeaux, un goupil» lon, une coquille, deux paix, une » vierge, 14 petites cuillières, quatre» vingt-neuf marcs sept onces quatre » gros, cy.	89	7	4
» Sept cuillières et sept fourchettes de » table, 12 cuillières à caffé, deux » cuillières à moutarde, 8 cuillières à » ragout, une louche, une truelle avec » son manche de bois, treize marcs » deux onces, cy	13	2	»
» Une lampe, vingt-quatre marcs quatre » onces, cy	24	4	»
» Total.	213	7	4

» CONGRÉGATION.

» Un ciboire en vermeil, quatre marcs » quatre onces six gros, cy......	4	4	6
» Un calice en argent............	2	»	»
	6	4	6

» NOTRE-DAME DE BRAINE.

» *Argent.*

» Un soleil, un calice, un ciboire, deux » buirettes et leur platteau, une pe- » tite lampe, un encensoir et la na- » vette, un bénitier et son goupillon, » une petite assiète, un vase, une pla- » que de vermeil, trois écuelles, cinq » gobelets, une cuillière couverte, une » cuillière pour les drogues et un cou- » vercle, trente-deux marcs, cy...	32	»	»

» RÉCAPITULATION.

» Vermeil.................	90	6	6
» Argent.................	161	5	4
	252	4	2

» Certifié par nous, administrateurs du dictrict de » Soissons, en présence desquels la pesée ci-dessus a » été faite à Soissons, ce 28 septembre 1792, l'an pre- » mier de la République française.

» J.-B. MARMINIA, F. PANIER, A. DELAPLACE,
» H[te] JUMEAUX, J.-F. PAILLET, MACADRÉ,
» POURCELLE aîné. »

La treizième, du 23 brumaire an IV, est une lettre de M. Flamand, L.-B. Petit Champlain, Brimier, Pluvier,

annonçant au directeur de la monnaie, à Paris, l'envoi d'une caisse d'argenterie.

La quatorzième est un état de l'argenterie provenant de différentes églises et communautés religieuses du district de Soissons et du Jeu d'Arc de Vic-sur-Aisne ; ensemble 14 marcs 6 onces.

« *Etat de l'argenterie provenant de différentes églises et » communautés du district de Soissons et Jeu d'Arc de » Vic-sur-Aisne, maintenant en dépôt au même district.*

	marcs.	onces.	gros
» ÉGLISE DE CHAVONNES.			
» Une tasse servant à quêter, pesant. . .	»	2	»
» ÉGLISE DE CUTRY.			
» Une custode, un petit vase et une tasse, » pesant.	»	7	2
» HOPITAL MILITAIRE.			
» Une coupe de calice et sa patène, pe- » sant (le pied de cuivre argenté). . .	»	4	6
» COMMUNAUTÉ DE L'ENFANT-JÉSUS.			
» Quatorze cuillières, quatorze fourchet- » tes, une cuillière à soupe, une à ra- » gout, six petits gobelets à pied, huit » timballes et deux petites écuelles » sans couvercles.	11	5	4
» ÉCOLE DES FRÈRES.			
» Seize petites médailles, du poid de. . .	»	6	4
» JEU D'ARC DE VIC-SUR-AISNE.			
» Une plaque, une croix, et huit petites » placques pesant	»	4	»
» Total.	14	6	»

» Pesé par moi, Pourcelle-Laurendeau, marchand » orphevre nommé par le district; le total monte à qua- » torze marcs six onces.

» *Signé* : POURCELLE-LAURENDEAU.

» Vu par nous, administrateurs du district de Sois- » sons, ce seize brumaire an IV[e] de la République fran- » çoise.

» FLAMAND, J.-B. PETIT CHAMPLAIN,
» PLUVIER, BRIMIER. »

La quinzième est un état des matières d'or et d'argent provenant d'émigrés et d'un prêtre sujet à la déportation et pesant 4 onces 6 gros d'or et 157 marcs 1 once 4 gros d'argent. Ces deux états sont signés par les quatre administrateurs ci-dessus.

« *Etat des matières d'or et d'argent provenant d'émigrès, » et d'un prêtre sujet à la déportation, déposées au dis- » trict de Soissons.*

» Succession échue d'Elisabeth-Françoise Legras, décé- » dée veuve de Charles-François Ronty, dit *Suzy.* »

» Noms des émigrés ayant droit à cette succession :

» 1. Marie-Louise Saint Blimont, femme du cy devant » prince de Bergues.

» 2. Marie-Françoise Legras Chalmont, femme de » Pierre-Philippe-Bénoit Bouvrot.

» 3. Augustine-Marie Legras Chalmont, femme de » Jean-Charles Ronty.

» 4. Et le nommé Proisy d'Eppe.

» Lot échu à la nation à cause de l'émigration des » ci-dessus dénommés :

» Argenterie. — Trente assiètes, quatre sallières, » deux poivrières, une grande cuillière, huit flambeaux, » deux réchaux, une caffetière, trois plats ronds, trois » plats longs, deux salladiers, une pipe, un cur-oreille,

	ARGENT.			OR.		
» une tabatière, deux huilliers avec leurs bouchons, » pesant cent cinquante-six marcs » deux onces, cy..........	156^{m}	2°	$»^{g}$	$»^{m}$	$»^{o}$	$»^{g}$
Or. — Une tabatière de femme et » une pomme de canne brisée, ren- » fermée dans laditte tabatière, du » poid de quatre onces six gros, cy.	»	»	»	»	4	6
» Prêtre sujet à déportation : Beau- » receuil, cy devant curé de Ste-Mar- » gueritte de Paris.						
» Une boite d'argent à savonnette, » pesant sept onces quatre gros, cy.	»	7	4	»	»	»
Total..........	157	1	4	»	4	6

» Pesé par moi, Pourcelle Laurendeau, marchand » orphevre nommé par le dictrict, ladite pesée monte » à cent cinquante-sept marcs une once quatre gros » d'argenterie, et quatre onces six gros d'or.

» *Signé* : POURCELLE-LAURENDEAU.

» Vu par nous, administrateurs du district de Sois- » sons, ce seize brumaire an IVe de la République » françoise.

» FLAMAND, J.-B. PETIT CHAMPLAIN,
» PLUVIER, BRIMIER. »

La seizième, du 17 vendémiaire an V, est un état détaillé et la pesée des pièces d'argenterie trouvées dans la *maison nationale*, de l'émigré Hourdé de Chavigny et pesant ensemble 141 marcs 2 onces.

« *Etat des pièces d'argenterie composant le dépôt trouvé* » *dans la maison nationale de l'émigré Hourdé Chavigny.*

» 1° Un soleil d'argent avec son piédestal et un verre.

» 2° Trois petites boetes à s^tes huilles, dont deux » dorées.

» 3° Deux burettes et leur petit plateau de forme » ovale.

» 4° Une crosse de cuivre argenté.

» 5° Un grand plat creux rond.

» 6° Un autre grand plat rond.

» 7° Quatre plats ordinaires ronds.

» 8° Quatre compotiers ronds.

» 9° Un grand plat long.

» 10° Deux autres moyens plats longs.

» 11° Quatre écuelles.

» 12° Une petite théyère et son couvercle.

» 13° Une caffetière.

» 14° Quatre paires de chandeliers de table.

» 15° Deux porte-mouchettes.

» 16° Trois petites palettes à saigner.

» 17° Un huillier.

» 18° Huit cuillers à ragout, de différentes grandeurs.

» 19° Une cuiller à olives.

» 20° Quatre cuillers à sucre.

» 21° Trente-six couverts à filets.

» 22° Dix-huit cuillers à café, à filets, dont une cassée.

» 23° Deux petites cuillers à long manche.

» 24° Et enfin dix-huit cuillers à café d'argent doré, » dont six à filets.

» Distraction faite de la crosse, la pesée faite avec » les balances et le poids de marc, étant au secrétariat » de l'administration municipale de la commune de Sois» sons, il en est résulté que la totalité du poids s'éle-

» vait à la quantité de cent-quarante-un marc deux onces.

» Certiffié véritable par nous membres composant » l'administration municipale de la commune de Sois» sons, ce neuvième jour de vendémiaire, cinquième » année républicaine.

» GUYNOT, pre; DEJOURNÉ; RORA, comre du » dre exif; DESÉVRE; BÉGUIN, secre. »

Tels sont, Messieurs, les documents que je prends la liberté de soumettre à la Société. Ils ont par eux-même un intérêt bien naturel; mais joint à ceux du même genre, que M. Matton a transmis et qui ont été imprimés dans le tome VII du bulletin, ils en formeront le complément nécessaire.

Une discussion intéressante est ouverte sur les objets d'antiquités trouvés au village de Champlieu (Oise). M. Clouet, qui a visité cette localité, donne, sur ces découvertes, des renseignements qui intéressent vivement la Société, et celle-ci décide qu'une commission se transportera prochainement à Champlieu, afin d'y recueillir des indications plus complètes.

M. Suin continue la lecture de son travail sur la physionomie de la ville de Soissons à l'époque de la Ligue. L'honorable membre donne de curieux renseignements sur les noms des rues, des carrefours, des maisons, des hôtelleries et des enseignes de la cité soissonnaise à cette époque intéressante de notre histoire.

A propos d'une discussion sur quelques dates relatives à l'époque de l'épiscopat de M. Marolles, évêque constitutionnel de Soissons, M. Laurendeau rappelle que, sur l'emplacement de l'ancien Château d'albâtre, il existait à Soissons, au moment de la Révolution, un cimetière

dit *du Nord*, puis *Champ Leuiller*, du nom du premier Soissonnais qui y fut enterré, et enfin Cimetière Marolles, parce que cet évêque y fut également inhumé quelque temps après.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,
A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SÉANCE.

Lundi 1er Mars 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et approuvé.

CORRESPONDANCE ET OUVRAGES OFFERTS.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le président de la Commission historique du Cher et d'une autre lettre de M. le président de la Société d'émulation de Montbelliard. Ces deux Sociétés demandent l'échange de leurs publications avec celles de la Société de Soissons. Cette proposition est acceptée.

M. le président dépose ensuite sur le bureau et pour la bibliothèque de la Société :

1° La livraison de décembre 1857 de la *Revue des Sociétés savantes* ;

2° Et les livraisons de novembre 1857 et de janvier

1858, des *Archives de l'art français*, publiées par M. Anatole de Montaiglon.

M. Suin fait don, à la Société, de l'*Histoire manuscrite de Soissons*, composée par Nicolas Berlette, continuée et mise en ordre par Michel Berthin, religieux de Saint-Jean-des-Vignes et curé de Chaudun (Chauldun). Cette histoire inédite est fort rare, puisqu'on n'en connaît que quelques exemplaires. L'exemplaire offert par M. Suin est complet et en parfait état de conservation. Il a été acheté récemment à Reims, et faisait partie de la bibliothèque de l'abbaye royale de Saint-Médard en 1705, comme l'indique une note placée à la dernière page.

M. Gricourt offre, de la part de M. Delahaigue, instituteur à Nouvion-le-Vineux, qui en est l'auteur, un manuscrit ayant pour titre : *Notice historique et descriptive de l'ancienne cathédrale de Laon*. 1857. Ce travail qui, au premier coup d'œil, paraît fort intéressant, sera l'objet d'un rapport ultérieur. La Société vote des remerciements unanimes à M. Delahaigue.

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS.

L'attention de la Société ayant été appelée, dans la dernière réunion, sur les découvertes d'antiquités faites à Champlieu (Oise), M. Decamp, qui s'était chargé de faire un rapport sur les discussions auxquelles avaient donné lieu jusqu'ici ces importantes découvertes, fait lecture de divers articles publiés sur ce sujet par M. de Saulcy et par quelques archéologues de la localité. M. le rapporteur pense que les conclusions émises par ces antiquaires sont loin d'être satisfaisantes et qu'avant de se prononcer, la Société devrait charger une commission de se transporter à Champlieu même pour y examiner sur place les fragments de sculptures et de constructions qui font l'objet de la discussion. Cette

proposition est adoptée et tous les membres sont engagés à prendre part à l'excursion qui aura lieu le dernier jeudi d'avril.

M. Clouet, qui a visité Champlieu, donne lecture d'un article qui résume ses impressions particulières. La Société n'en persiste pas moins dans son projet de se rendre sur le théâtre même des découvertes.

Plusieurs fois déjà la Société a reçu différentes communications sur des fragments d'antiquités gallo-romaines, trouvées sur le terroir de Limé, au lieudit *la Villa d'Ancy*. Ces objets ont été soigneusement recueillis par M. de Saint-Marceau, et M. Prioux en a donné une curieuse description qui a paru, il y a quelques mois, dans le *Journal de l'Aisne*. De son côté, M. Barbey, maire de Braine, en a exécuté des dessins très-exacts qu'il fait passer sous les yeux de ses collègues. Ces dessins représentent des tuiles à rebords, des vases, un Cupidon en marbre, des fragments de flûte en os, l'embouchure d'un instrument de musique en bronze, etc. La Société exprime le désir que ces intéressants dessins soient reproduits par l'impression.

Dans les neuvième et onzième volumes du Bulletin de la Société, M. Suin avait publié une suite d'études relatives à l'histoire de Soissons et de ses environs, au temps de la Ligue. Dans la séance de ce jour, M Suin complète son travail par de nouveaux renseignements extraits de la collection des *Lettres de Henri IV*, qui viennent d'être publiées par M Berger de Xivrey. Ce travail est donc aujourd'hui complet et sera consulté d'une manière extrêmement utile par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de la Ligue à Soissons, une des époques les plus intéressantes de nos annales nationales et en même temps un des chapitres les plus importants de l'histoire de notre ville.

Renseignements, d'après la collection des lettres de Henri IV et les mémoires du duc de Nevers, pour l'Histoire de Soissons et de ses environs, au temps de la Ligue. (Voir les neuvième et onzième volumes du *Bulletin de la Société archéologique de Soissons.*)

MESSIEURS,

Lorsque j'ai lu devant vous le précis des faits historiques qui se sont passés, à Soissons ou dans le Soissonnais, au temps de la Ligue, je vous ai fait observer qu'il manquait à ce travail l'indication de quelques faits, dont je ne pouvais trouver la trace que dans le recueil des lettres de Henri IV.

La collection des lettres de ce roi, publiée par M. Berger de Xivrey, fait partie des documents inédits relatifs à l'histoire de France, imprimés par ordre de M. le ministre de l'instruction publique. A ma sollicitation, M. le maire de Soissons avait demandé à M. le ministre un exemplaire de cette collection à laquelle la ville de Soissons, ancienne capitale de la Ligue, semblait avoir un droit incontestable; mais cependant la demande de M. le maire, peut-être parce qu'elle était un peu tardive, n'a pas été favorablement accueillie; j'ai donc été obligé d'attendre, pour consulter la collection des lettres de Henri IV, que j'eusse quelques heures de loisir à passer dans une bibliothèque publique pendant un séjour à Paris. J'ai commencé, l'an dernier, mon travail sur l'histoire de la Ligue à Soissons, sans avoir pu consulter les lettres de Henri IV, mais sauf à donner ensuite un complément que je vous apporte aujourd'hui.

Les lettres qui, dans la collection publiée par M. Berger de Xivrey, peuvent avoir de l'intérêt pour notre histoire locale sont comprises dans les tomes IIIe et IVe, qui renferment toutes la correspondance de Henri IV, depuis la

mort de Henri III jusqu'à la paix de Vervins (du mois d'août 1589 à 1598); presque toutes ces lettres ont été écrites et contre-signées par Pottier, secrétaire d'Etat de Henri IV, dont la famille a longtemps possédé la seigneurie de Blérancourt.

Celles des lettres que je vais citer, qui sont adressées au duc de Nevers, ont été imprimées dans les mémoires de ce prince, mémoires dont il se trouve plusieurs éditions à la bibliothèque de Soissons. Ces mémoires contiennent quelques réponses du duc et autres documents utiles à consulter pour notre histoire locale au temps de la Ligue.

Du 16 août 1589. — Lettre du roi à M. de Comblezy, marquis de Louvois, gouverneur de Château-Thierry ; il se nommait Claude Pinard, seigneur de Cramailles, premier baron de Valois.

Le roi cite, comme lui étant très-utile et très-dévoué, François de Luxembourg-Piney, dont j'ai trouvé plusieurs signatures au bas d'actes reçus par les notaires de Soissons dans les dernières années du XVIe siècle.

On trouve, dans le tome IIIe, plusieurs lettres adressées aux Mayeur, eschevins, manans et habitants de Saint-Quentin, ville qui fut toujours très-fidèle au roi.

Du 22 juillet 1590. — Par une lettre datée de Saint-Denis, le roi informe M. de Montmorency, gouverneur du Languedoc, que le duc de Mayenne est aux alentours de Soissons et veut s'acheminer vers La Ferté-Milon. Le duc ramène ses troupes qu'on évalue à trois mille chevaux et dix mille hommes de pied.

Le 9 novembre 1590. — Le roi écrit au duc de Nevers pour l'informer qu'il part de Château-Thierry pour aller à Compiègne.

Le lendemain, 10 novembre, est une date très-importante dans la vie de Henri IV, car c'est en passant à

Cœuvres, ce même jour, qu'il vit, pour la première fois, Gabrielle d'Estrées.

Lettre datée de ce même jour, 10 novembre, du camp de Cœuvres, et adressée au duc de Nevers. Le roi l'avertit qu'il fait venir des troupes de la ville de Chauny.

Le roi était à Chauny le 15 novembre, il était le 18 à Atticby.

Il écrit de ce bourg, au duc de Nevers, à la date du 18 novembre : « Etant dernièrement à Château-Thierry, je » vous écrivais pour vous donner avis que j'y avais » laissé le sieur de La Noue et le dessein que j'avais » pris. Depuis ce temps, ayant su que l'armée de mes » ennemis ne s'avancerait pas sitôt, j'ai été vers Saint- » Quentin pour réduire quelques châteaux qui estaient » occupés par les ligueurs ; j'ai pris celui de Sabrïanoy » qui est entre Chaulny et Saint-Quentin et qui incom- » modait grandement ces villes là et mes sujets du plat » pays. Je fus averti que mes ennemis étaient arrivés à » Jouarre, pour passer la rivière et venir à Soissons. » Cela me fit rebrousser chemin pour m'approcher d'eux. » J'arrivai hier au soir en ce lieu cy. Le sieur de La Noue » ma mandé par sa dernière lettre que vous avez chassé » les forces du duc de Lorraine jusques hors de mon » royaume, je suis très aise et je vous conjure de vous » rendre à Epernay le plutôt que vous pourrez. »

Suivent, dans les mémoires du duc de Nevers, deux lettres à lui écrites par le roi et datées d'Atticby. Le duc de Nevers était chargé de juger un débat important entre deux particuliers. Maximes très-belles de Henri IV, sur la manière dont il entendait que la justice fût rendue.

24 novembre au matin. — Lettre écrite au duc de Nevers, du camp de Viergy (l'éditeur fait remarquer qu'il s'agit de Vierzy, près Soissons). Le roi poursuit l'armée ennemie qui, de La Ferté-Milon et d'Ully-Saint-

Front (Neuilly-Saint-Front), s'avance du côté de Fère-en-Tardenois.

Le même jour, le roi était à Fère-en-Tardenois, marchant vers ses ennemis qui s'étaient avancés jusqu'à Fismes; le roi écrit au duc de couper chemin et de venir le trouver à la queue de l'armée ennemie et d'amener toute sa cavalerie. Le sieur de La Noue est avec le roi qui attend le lendemain le sieur de Givry avec trois cents chevaux.

Du 25 novembre 1590. — Lettre adressée de Chaulny au maréchal d'Aumont; l'armée ennemie tire de vers Soissons. Le roi parle encore de la prise d'un château, entre Chaulny et Saint-Quentin, qu'il appelle Sabranoy, et, plus loin, Sabrianoy (1). (L'éditeur avertit qu'il n'a pas trouvé le nom de ce château sur la carte de Cassini.)

Dans plusieurs lettres, le roi parle du sieur de Praslin. C'était Charles de Choiseul, marquis de Praslin, comte de Chavignon seigneur de la quatrième partie du comté de Soissons.

Le cardinal de Gondy, abbé de Saint-Jean des-Vignes, est chargé de négocier à Rome la réconciliation du roi.

28 novembre.— Lettre datée de Missy-lès-Pierrepont, près Laon. Les ennemis sont à Marle et font retraite vers Guise. Le roi fait raccoustrer les ponts de Liesse et marche vers Crécy-sur-Serre.

Du 9 décembre même année. — Lettre datée de Saint-Quentin et adressée au comte de la Voulte, gouverneur du Limousin. Le roi se félicite d'avoir chassé les Espagnols de son royaume; il compte bientôt faire la guerre à ceulx de Soissons. Renseignements sur les forces du duc de Mayenne.

Le roi était à Chaulny le 13 janvier 1591.

(1) C'est le Château de Savriennoy, commune de Flavy-le-Martel. Ed. Fl.

Du 11 avril même année. — Lettre datée du camp devant Chartres, adressée au duc de Nevers. Le roi a été averti que le duc de Mayenne assiége Château-Thierry, que le vicomte de Comblezy défend courageusement. Le roi espère s'y acheminer dans peu de jours.

Du 19 avril 1591. — Le roi écrit au duc de Nevers qu'il va quitter Chartres avec mille chevaux et mille arquebusiers à cheval pour aller secourir Château-Thierry. La ville est prise ; mais le vicomte de Comblezy se défend dans le château.

Dans les premiers mois de 1591. — Siége de Pierrefonds par le roi Henri IV. Le comte d'Essex vient, comme ambassadeur de la reine d'Angleterre et avec une suite brillante, trouver le roi au camp devant Pierrefonds. (V. Cayet, chronologie Nevenaire, fol. 464.)

Le roi ne peut s'emparer de Pierrefonds. Il lève le siège et écrit au duc de Nevers : « Nous l'aurons une » autre fois. »

Du 29 avril 1591. — Le roi écrit au duc de Nevers que l'armée de ses ennemis est entre Château-Thierry et Soissons, et qu'une troupe de lansquenets, envoyée par le duc de Mayenne à Noyon et Montdidier, a été détruite par la garnison de Saint-Gobain.

Le roi était à Chauny le 6 mai. Les villages de Manicamp et de Genlis avaient garnison pour le roi.

Au mois de juin, Saint-Gobain est assiégé par l'un des principaux chefs de la Ligue, Savigny, seigneur de Rosne.

Du 11 juin 1591. — Lettre datée de Vernon au duc de Nevers : « Le duc de Longueville me mande que St-» Gobin est assiégé par Rosne. S'il assemble mes servi-» teurs, je ne doute pas qu'il ne fasse lever le siége. » Lainet a fait dire au duc du Maine qu'il le suppliait de » venir à Coucy, il la laissé entrer avec peu de gens et » lui a donné à dîner dans la ville, sans qu'il soit entré » dans le château. »

Le roi était en Normandie pendant la plus grande partie du mois de juin, et, le 29 de ce mois, il va à Mantes, au devant de sa tante, Mme de Bourbon, abbesse de Soissons, que *ceux de l'Union avaient mis dehors de son abbaye quoiqu'elle fût plus que sexagénaire.*

A la fin du mois d'août, le roi était à Noyon.

Du 14 septembre. — Lettre datée de Chauny. Le roi informe le duc de Nevers qu'il assemble toutes ses forces pour s'opposer au duc de Parme qui veut rentrer dans le royaume et se joindre au duc de Mayenne.

Plusieurs lettres qui viennent ensuite sont datées de La Capelle, où le roi se porte en quittant Chauny.

Du 16 septembre 1591. — Lettre du duc de Nevers au roi. Le duc de Mayenne qui était allé jusqu'à Châlons au devant de M. de Guise et du prince d'Ascoly, en est parti avec quelques canons et sa cavalerie, et s'est en allé droit à Soissons.

L'armée d'Italie, forte de dix mille hommes, et les troupes de M. de Lorraine, s'avancent pour seconder le duc de Mayenne.

Dans une lettre de 1590, le duc de Nevers parle de certaines garnisons, dont le paiement est assigné sur des élections du Soissonnais et de Laon, comme celles du Pont d'Arcy et de Château-Thierry.

Du 9 septembre 1592. — Lettre datée de Noyon au duc de Nevers. Renseignements sur les forces du duc de Mayenne. Le roi va se diriger vers Crécy. Le duc de Parme voulait encore rentrer en France, mais on annonce qu'il est malade et à toute extrémité.

Au 28 novembre 1592 est classée, dans les mémoires du duc de Nevers, une lettre qui doit être de 1590. Cette lettre est très-curieuse et donne des détails sur la retraite des Espagnols vers Marle et Guise. (Voir ci-dessus au 28 novembre 1590.)

12 septembre 1592. — Le roi, se dirigeant vers

Chauny et Crécy, tombe malade à Noyon. « Le duc » d'Aumale s'est retiré avec toutes ses forces et n'a osé » séjourner en un seul lieu qu'une heure à La Fère ; » encore a-t-il laissé de ses plumes à la garnison de » Chauny. Le reste de l'armée est logé le long de la » rivière d'Aisne tenant de Soissons à Rethel. » Parmi les seigneurs qui combattent pour lui, le roi cite les sieurs de Marsilly et d'Edouville.

Du 3 avril 1593. — Lettre datée de Compiègne adressée au duc de Nevers. L'ennemi est entre La Fère et Ham, et le roi va secourir Noyon. Autre lettre du lendemain datée aussi de Compiègne. Noyon a capitulé. Exploits de la garnison de Chauny, commandée par le sieur de la Hargery.

ANNÉE 1594.

Le 10 janvier. — Le roi emporte d'assaut la ville de La Ferté-Milon, mais le château résiste. Le roi essaie de le prendre par la sape, mais sans succès. Le château d'Ully-Saint-Front se rend.

La lettre qui rend compte du siége de La Ferté-Milon est datée de Mantes, le 28 janvier. Le roi signale La Ferté-Milon comme très-important pour le passage de Soissons.

Le mois suivant, la ville de La Ferté-Milon fut reprise par Charles de Mansfeld.

Du 4 mars. — Lettre adressée au gouverneur de Compiègne. Chauny est toujours fidèle au roi.

20 mars. — Lettre datée de Senlis. Le roi avertit M. de Bréves que le duc de Mayenne a emmené de Paris sa femme et ses enfants pour les laisser à Soissons, et lui s'en aller à la frontière au devant de l'armée espagnole.

Du 22 mars. — Lettre-circulaire sur la réduction de Paris.

On trouve, dans la collection, de pareilles lettres-cir-

culaires relatives à tous les évènements les plus importants, ce qui me fait penser de plus en plus que la lettre qui nous a été communiquée, il y a quelque temps, par notre collègue M. Matton, et qui était relative à l'assassinat de Henri IV et adressée au gouverneur de Soissons, n'était point spéciale à notre ville, mais qu'elle était une lettre-circulaire, comme celles adressées sur la bataille d'Ivry, sur la réduction de Paris, sur l'attentat de Chastel, etc., etc.

Du 15 mai. — Lettre datée de Crécy-en-Laonnois, adressée au mayeur de Chaulny. Le roi lui demande une fourniture de 150,000 pains, outre les 30,000 déjà demandés.

Du lendemain 16 mai. — Lettre datée de Chaulny. Le roi donne avis au mayeur de Compiègne qu'il donne cinq mille écus au sieur d'Arcy, commandant de Pierrefonds, pour sa soumission.

Du 28 mai. — Lettre datée du camp devant Laon et adressée aux députés de Bretagne. Détails sur le secours donné à La Capelle et sur les apprêts du siége de Laon. Du 7 juin, lettre adressée à M. de Humières. Le roi a laissé une grande quantité de pain et de vivres à Attichy et à Compiègne ; il envoie des mulets et des charrettes pour tout apporter au camp devant Laon.

Du 17 juin. — Le roi informe M. de Beauvoir que les Espagnols se sont avancés près de La Fère. Le roi était allé à leur rencontre et s'était logé près d'un endroit où l'on pourrait livrer bataille ; mais les Espagnols, s'étant reposés un jour, sont partis la tête tournée du costé d'Anizy-le-Château où le roi suppose qu'ils veulent loger, ce qui leur serait advantageux pour la voisinance de Soissons.

Suit un grand nombre de lettres écrites du camp devant Laon, ou de Saint-Vincent.

Le 8 décembre et jours suivants, le roi était à Chauny.

Il écrit au duc de Nevers qu'il réunit et prépare des troupes contre ceux de Soissons, notamment au château d'Auchy qui couvre Château-Thierry, où commande le sieur de Perché. (C'est sans doute d'Oulchy qu'il s'agit dans cette lettre.)

ANNÉE 1595.

Du 17 janvier. — Lettre adressée à M. de Humières. Le roi veut incommoder ceux de Soissons, faire pourvoir Vy-sur-Aisne et y loger des gens de pied de la garnison de Compiègne.

Du 26 février. — Lettre adressée à M. de Beauvoir. Le roi l'informe que des gens de cheval, de la garnison de Soissons, ont été faits prisonniers par des compagnies que le roi avait logées près de cette ville.

Du 6 novembre. — Lettre datée de Chauny et adressée au connétable, M. de Montmorency. Le roi l'avertit qu'il a fait un grand rassemblement de troupes à Chauny pour bloquer La Fère.

Suit un grand nombre de lettres datées de Folembray, de Travecy, de Servais, de Sinceny et autres villages près Chauny et La Fère. Presque toutes ces lettres sont relatives au siège de La Fère, commencé à la fin de 1595 et terminé par la prise de cette place le 16 mai 1596.

A la date du 24 janvier se trouve la lettre adressée à M. de la Guinemaudière, datée de Folembray, dont l'original se trouvait entre les mains de M. le baron de Poilly père, et dont il m'a donné une copie que j'ai lue, il y a plusieurs années, dans l'une des séances de notre Société archéologique.

Cette lettre n'est point relative à notre histoire locale, mais elle est curieuse en ce qu'elle montre de quelle manière Henri IV recrutait des troupes.

ANNÉE 1596.

Du 27 janvier. — Lettre adressée au connétable datée du camp de Servais. Le roi rend compte des opérations du siège. Il ne peut retourner ce jour là à Folembray, comme il l'avait promis.

Du 29 janvier. — Lettre datée d'Atticby où le roi s'est rendu pour presser l'arrivée de foins nécessaires à sa cavalerie. D'Atticby, le roi retourne à Folembray.

Du 31 janvier. — Lettre très-importante datée de Folembray et adressée aux cantons suisses alliés du roi.

Du 14 mars. — Lettre datée de Rouy, adressée au connétable, opérations du siège de La Fère.

Du 15 mars. — Lettre datée de Sinceny. Cette lettre a quelque intérêt pour l'histoire de Folembray. La capitannerie de Folembray est accordée au sieur de la Meth, seigneur de Pinon.

Du 14 avril. — Lettre datée de Traversy, près La Fère. Le roi dit à M. de la Force : « Le siège ne peut » plus durer longtemps, le cardinal d'Autriche n'ayant » eu le courage de nous venir voir et nous donner l'ab- » solution, comme il s'était vanté de le faire. »

Le 15 avril, le roi quitte le siège pendant quelques jours. C'est d'Amiens qu'il écrit à Sully : « Mes chemises » sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au » coude, ma marmite est souvent renversée et, depuis » deux jours, je dîne et soupe chez les uns et les » aultres. »

Le 25 avril, le roi était de retour à Travecy.

La dernière lettre, datée du camp devant La Fère, est du 22 mai.

Le roi dit que la ville est à lui depuis quelques jours.

Les secrétaires du roi écrivaient les noms des villes ou villages tantôt d'une manière et tantôt d'une autre. Ainsi, ils écrivent tantôt Travesy, tantôt Traversy, etc.

Mais, le village le plus maltraité sous ce rapport est le joli village de Sinceny, que sa délicieuse position, sur une colline qui domine Chauny et la vallée de l'Oise › rendait digne d'un meilleur sort. Les secrétaires écrivent Saint-Cenys, Saint-Cery, Saint-Senys, Saint-Chery. Ils ont même l'audace d'écrire Saint-Cheni.

Plusieurs des lettres comprises dans la collection publiée par M. Berger de Xivrey, sont tirées des archives municipales de Chauny, Compiègne et Saint-Quentin.

A la fin du quatrième volume, se trouve la fameuse lettre au brave Crillon, que le roi appelle M. de Grillon. Cette lettre, que Voltaire a étrangement dénaturée, est relative au siège d'Amiens du mois de septembre 1597, et non pas aux divers combats qui ont eu lieu, en 1589, dans la vallée d'Arques. Elle commence ainsi : « Pendés vous, M. de Grillon..... » (Voir, au sujet de cette lettre, la note de M. Berger de Xivrey, dans le quatrième volume des lettres et l'ouvrage de M. Fournier, intitulé : *L'Esprit dans l'Histoire*, page 146. Cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de Soissons.)

M. l'abbé Daras rend compte des découvertes archéologiques, faites par M. de Vertu, sur le terroir de Coincy. Cet intelligent cultivateur, qui a déjà recueilli une foule de documents précieux sur cette localité, poursuit en ce moment des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne église dite *de la Potée*, aujourd'hui détruite. De nombreuses substructions ont déjà été découvertes, et M. de Vertu en a dressé un plan très-exact. La communication de M. Daras intéresse vivement la Société qui croit devoir décerner à M. de Vertu le titre de membre correspondant.

M. Suin fait observer que, dans le premier volume de la nouvelle édition de son *Histoire de France*, M. Henri Martin émet l'opinion que le village actuel de Noyant doit être considéré comme occupant l'emplacement de l'ancien *Noviodunum* des Gaulois. L'importance

de M. Henri Martin comme historien, pouvant donner à ce sentiment, déjà exprimé plusieurs fois et entr'autres par le célèbre abbé Lebeuf, une valeur qu'il ne doit pas avoir, M. Suin a cru devoir protester contre une semblable erreur. Aucune trace d'anciennes constructions n'a été découverte sur le terroir de Noyant; une certaine ressemblance de nom a pu seule donner naissance à cette opinion. Quant à la dénomination de Mont de Soissons, que porte une ferme située sur un plateau élevé dont le village de Noyant occupe le revers, on n'en peut tirer aucune conséquence sérieuse, en raison de la grande distance (cinq kilomètres) qui sépare Noyant de la ferme précitée qui fait partie de la commune de Serches, dans le canton de Braine. La protestation de M. Suin est approuvée par la Société toute entière.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Lundi 12 Avril 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. Deux numéros.

Mémoire de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, n°s 43 et 44.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. de Longperier.

Notice sur Moreil de Campennelle, par Prarond.

CORRESPONDANCES.

Envoi de la Société savoisienne de Chambery, demandant l'échange de ses travaux scientifiques avec ceux de la Société de Soissons. Cette proposition est acceptée.

Même demande de la part des rédacteurs du journal

l'*Institut*, consacré aux sciences historiques, archéologiques et philosophiques. Accepté.

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes annonce une nouvelle organisation des comités historiques établis auprès de son ministère.

M. Lemoine, maire de Saint-Christophe, offre, pour le musée, un vase funéraire, deux hachettes en silex, des fragments de lames de couteau et de pointes de javelots, aussi en silex.

COMMUNICATIONS.

M. l'abbé Poquet dépose, au nom de M. Lecomte, principal clerc de notaire à La Ferté-Milon : 1° une notice sur l'église Notre-Dame de Chauny ; 2° la copie d'un mémoire dressé en 1647 sur l'ancienne abbaye de saint Eloy-Fontaine.

M. Williot donne communication d'un petit chandelier trouvé à Saint-Paul, près Soissons et provenant de l'ancienne abbaye.

M. l'abbé Poquet fait passer sous les yeux de la Société plusieurs pièces de monnaies anciennes. Sur l'une de ces pièces, qui est en or, est représentée la Sainte-Vierge, la couronne sur la tête, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus auréolé ; elle est assise sur le croissant de la lune ; au bas se trouve un petit écusson dans lequel on croit apercevoir un lion lampassé. On lit autour cette légende :

MONETA NOV. AVREA MONT.

Sur le revers, le buste d'un roi couronné, portant une main de justice et un sceptre, avec cette inscription :

SANCTVS OSWALDVS.

On sait que saint Oswald ou Edouard est un roi martyr

d'Angleterre, dont le vénérable Bede a rapporté les actions et qui est mort vers 642. Ce prince, à ce que raconte l'histoire, avait employé toute son autorité pour retirer ses sujets de leurs superstitions et les amener à la connaissance de la vérité. On rapporte que, le jour d'une mémorable bataille qu'il remporta sur Cardwala, son compétiteur, Oswald avait saisi une grande croix de bois qu'il avait préparée ; il la planta de ses propres mains, en criant à ses soldats : « Mettons-nous à » genoux et prions le vrai Dieu de nous protéger contre » un ennemi orgueilleux ; il sait que la guerre que » nous faisons est juste et que nous combattons pour » défendre nos vies et notre pays. » Durant plusieurs siècles, le sceau de l'abbaye de Durham représentait cette croix d'un côté et avait pour revers la tête de saint Oswald.

Nous sommes porté à croire que cette monnaie est un type monastique venant des moines de Durham, de Trimouth, de Bardney ou de Bery-Saint-Vinoc. La première de ces abbayes est bâtie sur le lieu où périt saint Oswald; la seconde, après sa ruine par les Danois, fut reconstruite au XIe siècle, sous l'invocation de la Sainte-Vierge. La troisième l'avait pris pour patron et conservait une partie de son corps. L'abbaye de Bery, ou Mont-Saint-Vinoc, avait aussi reçu, en 1221, le corps du célèbre martyr d'Angleterre. Le mot *mont* de la légende pourrait donc signifier *mons* ou *monasterium*.

Cette pièce, de petit module, est d'une belle conservation.

La seconde pièce de monnaie est un gros tournois d'argent de Charles-le-Bel, portant, comme celle gravée dans Le Blanc, p. 205 : SIT : NOME : DNI : NRI † BNNICTV : *Sit nomen domini nostri benedictum.*

Une croix au milieu † KAROLVS : REX. Sur le revers : † FRANCORVM.

Les deux autres médailles sont des pièces romaines : une Faustine et un Trireme.

M. Maxime Lemaire rapporte quelques inscriptions que l'on voit encore sur un ancien bâtiment du château de Septmonts. L'honorable membre veut bien en donner en même temps la traduction :

Quisque hanc spectas domum, cogita ad alias æternitatis ædes tibi migrandum.

Traduction : Vous qui examinez cette maison, pensez aux édifices de l'éternité, où vous devez arriver un jour.

In solido qui solide struit, is domum sapit

Traduction : Celui-là est sage qui bâtit sa maison solidement et qui la construit sur de bonnes fondations.

Nota. Ces sentences non-seulement s'appliquent à l'indispensable nécessité d'établir une construction sur un terrain solide, ce qui n'a pas été pratiqué à ce bâtiment dépendant du château de Septmonts, puisqu'on y remarque des lézardes fort anciennes; mais encore elles peuvent faire allusion à des idées religieuses et philosophiques, desquelles on peut induire d'abord que, de même que tel bâtiment a l'apparence de la solidité, quand il pêche par la base, de même, tel homme qui parle morale, qui la professe même et l'a dans la tête, peut avoir des vices dans le cœur.

M. Clouet lit un travail sur un ossuaire gaulois trouvé à Vic-sur-Aisne :

« Je vais essayer de décrire un tombeau gaulois dont la découverte a été faite, le 5 mars dernier, sur la crète du plateau situé au nord de Vic-sur-Aisne, au lieudit le Champ-Volant, et à six cents mètres à l'ouest de la voie romaine de Vic à Noyon. L'inventaire de cette sorte de monument est aride et ingrat, parce qu'à l'exception de quelques instruments, les uns en pierre, les autres en bronze, qui marquent bien deux âges différents, mais dont la période est incertaine, on n'y ren-

contre rien qui puisse préciser la date ni la cause des évènements à l'occasion desquels ces monuments ont été élevés, rien, par conséquent, qui dévoile l'histoire de nos antiques prédécesseurs. Si ma description ne produit pas un résultat plus satisfaisant, elle servira du moins à classer un nouveau témoin de cette époque reculée à côté de ceux qui, déjà, ont été signalés dans le canton de Vic-sur-Aisne et ses environs. Toutefois, on ne saurait trop recommander, en semblable occurence, de faire toujours redresser et rapprocher, par un médecin, les ossements, pour qu'on puisse au moins reconnaître à quelle race d'hommes appartenaient ces restes.

» Le tombeau de Vic est placé, en regard du midi, sur une colline d'où l'œil embrasse tout un ensemble de monuments gaulois; de là, en effet, on pouvait apercevoir en face, sur les coteaux de la rive gauche de l'Aisne,les grands ossuaires du Châtelet et de Courtieux, découverts en 1843 et 46, et contenant: le premier, des instruments soit en silex, soit en bronze, le second des objets uniquement en silex. A leur droite, on découvre les creutes percées au-dessus de Jaulzy, ces primitives demeures gauloises connues aujourd'hui sous le nom de Boves; au-delà, le Crotois, dont le nom indique la même origine, et, plus loin encore, l'enceinte druidique de Couloisy, placée au-dessus de Cuise, ce cromlech qui semble dominer toute la contrée. Enfin, sur les côtes rocheuses et accidentées de Saint-Pierre-lès-Bitry, on voyait encore, en 1842, un autre tombeau gaulois au lieudit au-dessus des Bergeries (1); placé sur

(1) Comme les précédents, il était encaissé dans de grandes dalles frustes: mais le couvercle manquait, preuve que déjà il avait été fouillé; aussi, les ossements, parmi lesquels on n'a pu compter que quinze têtes, y étaient-ils en désordre et n'y a-t-on retrouvé

le même plateau que l'ossuaire de Vic, il n'en était distant que de huit cents mètres.

» Quoique la destination de ces divers monuments ne fût pas la même, on peut bien dire que celui de Vic n'était pas isolé ni sans corrélations, puisque nous le voyons posé en face et à côté de monuments contemporains; et, par cette raison même, on peut présumer que, formant avec ceux-ci un groupe distinct, leur réunion nous représente une ancienne subdivision territoriale. A ce sujet, je rappellerai qu'avant l'arrivée des Romains, il n'y avait pas d'habitations au centre des forêts (Carlier); car c'était, au dire de César, un usage particulier, parmi les Gaulois, de placer leurs établissements dans le voisinage des bois et des fleuves. (Liv. 6, chap. 30.) Ceux que je viens d'énumérer et que je ne puis isoler des groupes de populations dans un pays où l'on comptait d'ailleurs un grand nombre d'habitants, ces monuments, posés tous entre l'antique forêt de Cuise et la rivière d'Aisne, sur les coteaux des deux rives, étaient donc précisément dans cette situation normale, celle que tous les peuples sauvages savent d'ailleurs choisir aussi bien pour leur sûreté que pour la facilité de leur subsistance et de leurs communications.

» Le tombeau de Vic, encaissé dans de grandes dalles frustes, était recouvert par une table en trois morceaux. Son chevet est enfoncé à fleur du sol; mais le pied en ressort dégagé à cause de la pente du coteau; et, particularité remarquable, la dalle qui ferme cette dernière extrémité est percée d'un trou circulaire et régulier de quarante-huit centimètres et demi d'ouverture, d'un *oculus* tel qu'on en voit au bout des *allées-couvertes*. Sa

aucun instrument ou ustensile. (Renseignement de M. le curé de Bitry.) Les dalles de ce tombeau ont été employées au pavage de la boutique d'un épicier, à Vic.

forme est quadrangulaire : il a quatre mètres trente de long sur un mètre vingt de large et un mètre trente de profondeur Il est tourné au nord-nord-est, comme les tombeaux du Châtelet, de Courtieux, de Bitry et comme encore le dolmen de Vauxrezis, lequel ne me paraît pas non plus précisément orienté. Quel que soit le nom spécial et technique qu'on doive donner à ce monument, il est certain que son couvercle, qui a toujours été saillant au-dessus du sol, comme l'indique la position de l'*oculus*, pouvait servir de table de sacrifices ou d'oblations.

» A son ouverture, il était entièrement plein, et tel qu'on pouvait supposer qu'il avait dû l'être par l'inhumation même ; mais la première couche qui le comblait et dont l'épaisseur était de soixante centimètres, n'était autre qu'une terre argileuse et rouge qui,du sol contigu, s'étant introduite dans ce tombeau, en avait rempli la partie vide. Au-dessous, il y avait trois couches de squelettes, et chacune d'elles était séparée par un lit de moëllons plats et minces, comme on en a remarqué dans tous les ossuaires gaulois que je viens de citer.

» Si le corps de ces squelettes était affaissé, brisé par le poids de cette terre d'argile; et surtout, dans le milieu du tombeau, par l'un des morceaux de la table qui, depuis des siècles, y avait glissé obliquement, les têtes, quoique superposées au nombre de trois, paraissaient intactes partout ailleurs ; mais, en réalité, la mâchoire et les os de la face, sur lesquels ces têtes reposaient, étaient anéantis; c'est pourquoi l'épaisseur totale de ces trois couches n'était plus que de soixante-dix centimètres. Les ossements, la plupart brisés, étaient tellement engagés dans le terrain noir, produit de la décomposition des corps, mêlé à cette argile visqueuse et gluante, qu'il a été impossible d'en extraire des squelettes complets. Mais, ce que j'ai parfaitement

remarqué, c'est que le sommet et l'occiput de toutes ces têtes apparaissaient tout d'abord, au fur et à mesure du déblai, et non pas l'os frontal et les os de la face, qu'on aurait dû voir avant tout si les morts avaient été inhumés sur le dos. Ainsi, leur face avait été tournée contre terre, au lieu de l'être vers le soleil qu'adoraient cependant les Gaulois. Cette position humiliante et exceptionnelle, puisque je ne suppose pas qu'elle fût commandée par un usage odinaire, permettrait de rattacher ce tombeau à l'inhumation de ces guerriers ennemis qui étaient immolés lorsqu'ils survivaient au combat, ainsi que le rapporte César en parlant des coutumes gauloises. (Liv. 6, ch. 17.) Cet auteur ajoute qu'on voit, dans un grand nombre de cités, des espèces de tertres élevés avec le produit du butin, dans des lieux consacrés; et, comme il est difficile d'admettre que, par un bien singulier hasard, quatre grands combats aient été livrés sur des points aussi-rapprochés et situés précisément en face les uns des autres, tels que le Châtelet et Courtieux d'une part, Vic-sur-Aisne et Bitry de l'autre, il faut donc reconnaître qu'on amenait ces vaincus, même de champs de bataille éloignés, pour les immoler dans le lieu consacré de la tribu victorieuse. D'ailleurs, une inhumation aussi considérable ne peut marquer une sépulture de famille, puisqu'ici elle a été faite d'un seul jet. Elle ne rappelle pas non plus les funérailles de ces riches Gaulois dont on brûlait, à leur mort, les clients et les esclaves qu'ils avaient aimés, puisqu'on ne retrouve ici aucune trace d'incinération.

» Quoi qu'il en soit, on remarquait une régularité méthodique dans l'arrangement des corps de ce tombeau; au chevet, les têtes étaient placées sur deux rangs contigus : le premier en contenait quatre appuyées contre la paroi du fond; le second, seulement trois,

et elles étaient entrecroisées avec celles du premier rang ; ensemble, sept têtes à la superficie. Le même ordre et le même nombre se remarquaient à la seconde couche, comme à la troisième qui reposait sur le pavé du monument. Ainsi, pour les trois couches, vingt-et-une têtes au chevet seul et avec leurs squelettes couchés jusqu'à moitié de la longueur du tombeau. En ce dernier endroit obstrué, comme je l'ai dit, par un des morceaux de la table, j'ai pu reconnaître la même disposition : trois couches et deux rangées de têtes avec leurs squelettes étendus, cette fois, jusqu'au bout du monument. Admettant le même nombre qu'au chevet, soit vingt-et-un, le tombeau aurait donc contenu quarante-deux squelettes. Le moyen de s'assurer de l'exactitude de ce chiffre, c'était de compter les ossements; mais cette vérification n'a pu être complète, parce que la plupart tombaient en poussière; et, surtout, parce que des curieux, s'empressant de déblayer la fosse, dans l'espérance de quelque riche trouvaille, ont même pioché le fond de ce tombeau, faisant ainsi disparaître la précieuse empreinte de la figure d'un de ces Gaulois, laquelle y était marquée en creux dans une couche de marne ou de chaux. « Après leur départ on a trouvé, sur les tas de déblais, deux haches celtiques qu'ils avaient laissées là inaperçues, tant ils avaient mis peu de précaution pour explorer cet antique monument, » suivant les expressions de M. Lemoine, maire de Saint-Christophe.

» Comme je l'ai dit, les os de la face étaient partout anéantis; c'est à peine si j'ai pu recueillir quatre fragments de la mâchoire inférieure; quant aux os des pommettes, ils n'existaient plus, de sorte qu'il a été impossible de mesurer l'angle facial que les incisives supérieures dessinent avec l'os frontal, ce qui eût indiqué (suivant le Dict. de l'Académie) le degré d'intelli-

gence et la race originaire de ces hommes, asiatique ou européenne. On sait que la première se distingue par la tête étroite du haut et large des pommettes, tandis que celle de l'autre race offre une conformation précisément contraire. Toutefois, j'avais pu enlever sept crânes entiers et le frontal de dix-neuf autres, ensemble vingt-six; ainsi que quatre fémurs et quatre tibias complets. J'ai expédié le tout à M. de Quatrefages, professeur d'anthropologie au Muséum à Paris, lequel m'en a vivement remercié, tout en déplorant que je n'eusse pu réunir des têtes et des squelettes entiers. Il examinera ces ossements et veut bien me promettre de m'envoyer ses conclusions, après avoir pris l'avis du Muséum. Il paraît, d'ailleurs, qu'on ne croit plus guère à la phrénologie; « c'est, dit-on, un système qui ne » compte plus que très-peu de partisans et un grand » nombre de charlatans. »

» En attendant ces conclusions, qu'il me soit permis de faire part à la Société de mes observations personnelles sur la dimension et la conformation de ces ossements. La circonférence des crânes, prise au niveau de l'arcade sourcillère et de l'occiput, varie de 50 à 54 centimètres au plus, comme aujourd'hui celle d'un enfant de quatre à cinq ans, loin d'égaler celle d'un homme fait qui est d'environ 60 centimètres. Toutefois, il aut tenir compte de la diminution de leur volume primitif depuis que ces têtes sont dépouillées du cuir chevelu. L'os frontal qui est, en général, très-incliné, n'a que 3 à 4 centimètres d'élévation. Le crâne est aussi fort déprimé; mais le derrière de la tête paraît avoir un développement ordinaire, et l'occiput présente surtout une saillie remarquable.

» A côté de ces vingt-six crânes, j'ai pu réunir soixante-douze fragments de tibias qui ne représentent encore que trente-six individus; mais je persiste à croire

que le tombeau devait contenir quarante-deux squelettes. Pour juger de la taille de cette ancienne race, j'ai mesuré les fémurs dont la longueur est, en général, de 36 centimètres et celle des tibias de 44, compris le talon ; ensemble 80 centimètres. De sorte que, si l'emboitement du fémur avec la hanche marque juste la moitié de la hauteur du corps humain, la taille de ces Gaulois, Celtes ou Belges, n'aurait pas dépassé 1 mètre 60, un peu plus de 4 pieds 10 pouces ; ainsi, ces hommes n'auraient pas été doués de cette haute stature que les écrivains de l'antiquité donnent aux Gaulois en général. Attendons l'avis de M. de Quatrefages sur ces deux questions épineuses. Il me faut dire, toutefois, que ces hommes devaient être de stature moyenne.

» Dans la partie inférieure du tombeau les ossements se trouvaient engagés dans une couche de marne ou de chaux tellement durcie qu'elle n'a pu être entamée qu'à la pioche. C'est de là qu'ont été extraits divers instruments et ustensiles, savoir : 1° trois casse-têtes ; 2° cinq ou six espèces de couteaux ; 3° une pointe de lance qui était placée au côté droit d'une tête ; tous ces objets sont en silex ; 4° enfin, au milieu comme au pied du tombeau, c'est-à-dire au bout de chaque longueur de corps, un vase funéraire en terre cuite assez grossière et de forme commune.

» Du reste, on n'a pas trouvé dans ce tombeau la moindre parcelle de fer ; pas une trace de rouille, comme on en voyait, par exemple, à l'ouverture des tombeaux romains à Epagny, et qui, indiquant encore la place du casque et de la cuirasse, témoignaient que ces armures avaient été forgées avec du fer ; et pas même un instrument en bronze, qui eût caractérisé une époque postérieure, c'est-à-dire le second âge de l'ère gauloise. On sait, d'ailleurs, avec quelle facilité d'imitation les Gaulois ont su fabriquer des armes et des instruments,

comme les Romains, dès l'invasion de ceux-ci dans les Gaules; de même qu'ils ont appris bien vite aussi leur tactique militaire et jusqu'à leur stratégie. Mais, bien avant cette époque, ils avaient eu des relations fréquentes avec ceux-ci et même avec les Grecs, puisque, de 590 à 390 avant Jésus-Christ, ils avaient déjà fait six expéditions en Italie (Walkenaer), lorsque conduits, à cette dernière époque, par Brennus, ils envahirent le Capitole, et qu'un autre général gaulois, du même nom, pénétrant jusqu'en Macédoine, deux cent soixante-dix-sept ans avant notre ère, assiégea le temple de Delphes à la tête de cent soixante-dix mille de ses compatriotes; et sans parler des rapports des Gaulois avec les Phocéens établis à Marseille six cents ans avant Jésus-Christ, ni même avec les colonies romaines fondées dans le midi et le centre des Gaules, à Narbonne et à Sens, deux cent dix-huit à deux cent trois ans avant notre ère. (Walkenaer.) Ainsi, dès ces époques reculées, dont la première remonte pour nous à deux mille quatre cent trente ans, les Gaulois avaient eu au moins contact avec les deux peuples les plus civilisés, les plus avancés dans les sciences et les arts. Alors, ces Gaulois savaient déjà couler le bronze, et ils ont dû apprendre de ces peuples à forger le fer. C'est pourquoi nous devons faire remonter à une époque beaucoup plus éloignée encore, c'est-à-dire à l'âge de pierre, le tombeau de Vic dans lequel on ne rencontre que des instruments en silex, matière que, de tout temps, le sauvage le plus inculte a su frotter et user contre une autre pierre dure pour lui donner, à la longue, une forme et même pour la convertir en arme acérée.

» Toutefois, ce vase funéraire aux pieds des morts, comme on en voit à Epagny, peut nous paraître une coutume empruntée au paganisme des Romains; mais encore faut-il s'assurer qu'elle n'est pas plus ancienne et qu'elle

n'a pas été transmise aux Gaulois par d'autres peuples ; enfin, qu'elle ne remonte pas aux premiers âges du monde. Le panthéisme celtique, nous dit Batissier, a dû s'altérer de plus en plus : « l'Orient, la Grèce et » l'Italie ont transmis aux Gaulois quelques-unes de » leurs divinités, par suite des relations fréquentes » de ceux-ci avec les habitants de ces pays. » Et leur ont transmis nécessairement aussi, ajouterai-je, quelques-unes de leurs coutumes. Le même auteur nous apprend que les anciens ne manquaient jamais de placer, près des restes de leurs parents, des vases renfermant toutes sortes de comestibles; et il en donne de nombreuses preuves. Mais on peut admettre que l'usage de ces vases funéraires destinés à contenir des alimens pour le voyage du mort dans un autre monde, existait chez tous les peuples primitifs, comme il existe encore aujourd'hui chez les sauvages de la mer du sud; parce que, de tout temps, l'instinct de conservation naturel à l'homme lui a fait croire, sinon d'abord à la migration des âmes, mais au moins à celle du corps vers une nouvelle vie. Ainsi, cette même coutume, observée par les Gaulois, serait loin de prouver que l'âge du tombeau de Vic, cet âge de pierre, se rapproche de l'invasion de César dans la Gaule, ni de celle de Brennus à Rome, ni même de la première invasion en Italie par Bellovèse, et à laquelle participèrent presque tous les peuples de la Gaule. (Walkenaer.)

» Si la découverte de ce tombeau ouvre un vaste champ à des conjectures que la critique peut bien ne pas accepter, elle servira, je l'espère, à compléter un groupe distinct de monuments gaulois sur l'une et l'autre rive de l'Aisne, dans la partie occidentale de la cité soissonnaise. J'ajoute que ce groupe, formé toutefois de monuments espacés, isolés les uns des autres, doit nous représenter l'ensemble de l'un des *Pagi minores*

de cette cité, composé lui-même de plusieurs *vici*, lesquels sont encore marqués par chacune des pierres celtiques dont je viens de parler.

» Ce qui semble le confirmer, c'est que les limites de ce *pagus* ont été conservées à des époques postérieures; ainsi, par l'archidiaconé de Berny-Rivière au IVe siècle, et par la châtellenie de Pierrefonds au moyen-âge, sinon exactement, mais du moins et toujours comme cercle de la même agglomération. J'en trouve encore la preuve dans la situation même et dans la destination du *cromlech* de Couloizy. En effet, cette enceinte druidique est placée au-dessus de Cuise-Lamotte, l'un des Cuise royaux dont le nom se rattache aux premiers établissements des Romains dans la contrée, et dans lesquels les Mérovingiens ont reconnu tout d'abord, ou créé une juridiction qui, embrassant l'étendue de l'antique forêt de Cuise, nous représente, par cette raison, l'étendue et la juridiction de ce *pagus*. D'ailleurs les *cromlechs* étaient, suivant la définition de l'abbé Corblet, des sanctuaires destinés non-seulement aux assemblées religieuses, mais aussi aux assemblées de justice; et, comme nous retrouvons au même lieu l'établissement royal de la *Jugerie de Cuise*, cette succession d'administrations judiciaires et suprêmes, dans le même siége, nous autorise donc à y placer aussi le chef-lieu de l'ancien *pagus* et à donner à celui-ci le nom de Cuise. Je remarque encore que ce chef-lieu en occupait précisément le centre, puisqu'il se trouve juste à égale distance des points extrêmes : entre l'Oise, à Choizy, et le ruisseau de Retz (Ambleny) à Arlaine; et que ces vieux postes, dont les Romains se sont emparés tout d'abord, sont placés l'un et l'autre à la jonction de deux cours d'eau qui, de tout temps, devaient marquer des limites aussi invariables qu'elles sont naturelles. (1)

(1) La Société a reconnu les anciennes constructions romaines

» Si l'on accepte comme concluantes ces indications, la table de tous les dolmens que je viens de citer et qui marquent, suivant César, autant de lieux consacrés, sera tout naturellement aussi le point de ralliement de chaque groupe d'habitants dans le *pagus* de Cuise, comme aujourd'hui le clocher est celui de la paroisse.

» En présence de tant de monuments gaulois découverts depuis peu, nous ne pouvons rester dans une stérile contemplation. On me pardonnera donc de chercher à pénétrer le mystère que leur rapprochement et leur destination semblent dévoiler. »

La séance est levée à cinq heures.

d'Arlaine dont elle a pu apprécier aussi l'importance comme position stratégique à l'embranchement des trois voies romaines, et tout le monde sait qu'à Choisy, poste important sous les Mérovingiens, on a trouvé des médailles d'or d'Antonin le-Pieux, et que, d'ailleurs, une voie antique conduisant à Noyon passait par ce village (Graves). Quelles que soient les nombreuses preuves de l'occupation des Romains et des Mérovingiens à Choisy, il est certain que ce poste, à la jonction de deux rivières, était intéressant, surtout pour les Gaulois, à l'époque où tout le pays était boisé et lorsque les rivières offraient seules des communications faciles.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Lundi 3 Mai 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Trois livraisons.

Le Cabinet historique, publié par M. Louis Paris. Deux livraisons.

Bulletin des Sociétés savantes. Livraison de janvier 1858.

CORRESPONDANCES.

M. le Président lit une lettre de M. Guillemin, Recteur de l'Académie de Douai. M. le Recteur, dans le but d'imprimer une nouvelle activité aux travaux des Sociétés savantes comprises dans le ressort de son Académie, prie MM. les Présidents de vouloir bien lui envoyer communication des travaux faits jusqu'à ce

jour. Satisfaction sera donnée au désir exprimé par M. le Recteur.

Lecture est donnée du programme des questions mises à l'étude par le bureau du Congrès scientifique de France, dont la prochaine session se tiendra à Périgueux.

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS.

M. de Laprairie informe en outre la Société que M. de Pistoye s'est chargé de la représenter au Congrès des Sociétés savantes dans la réunion générale à Paris.

M. Suin fait passer sous les yeux de la Société un écu d'or de Philippe-de-Valois, portant pour inscription : *Philippus Déi gratia Francorum rex.* Et, au revers : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Cette pièce de monnaie, qui se trouve décrite dans les *Monnaies des Rois de France* de Leblanc, est très-bien conservée ; elle a été trouvée près du cimetière de Condé-sur-Aisne.

M. Suin donne ensuite lecture d'un acte extrêmement curieux reçu par Quinquet, notaire à Soissons, et constatant le sac de la Cathédrale, par les Huguenots, en 1567 :

Suite du travail de M Suin, sur les anciennes minutes des notaires, considérées au point de vue historique.

(Voir les 9e et 11e volumes du Bulletin.)

DU 28 AVRIL 1568.

« Pardevant nous, Anthoyne Quinquet et Baptiste Lebrun, notaires royaulx au baillage de Vermandois, demeurant à Soissons.

» Sont comparus honnorables hommes maistre Samson Bonzeré, bachelier es droict, Pierre Poillet, Anthoyne Barat et Henry Lequeulx, tous bourgeois et gouverneurs de la ville de Soissons,

» Aagés assavoir le dit Bonzeré de 60 ans ou environ, le dit Poillet de 48 ans ou environ, le dit Barat de 48 ans ou environ, et ledit Lequeulx de 55 ans ou environ.

» Et honnorables hommes (ces trois mots sont rayés dans la minute).

» Et Guillaume Racgnet, aagé de 73 ans ou environ, Antoine Chocu, aagé de 60 ans ou environ, bourgeois et naguères gouverneurs de la dite ville,

» Maistre Jehan Moran, recepveur de l'augmentation des gens de guerre en l'élection de Soissons, aagé de 41 ans ou environ, Anthoyne Poussin, aagé de 50 ans ou environ, N^as^ Lequoy, aagé de 40 ans ou environ et Jehan Bergeron, aagé de 30 ans ou environ, demeurant en la ville de Soissons,

» Les quels ont dit, déclaré et attesté de présent vérité, diront, attesteront et affirmeront pardevant tous juges et aultres personnes que besoin, comme ils ont fait pardevant nous, que le samedi 27me jour de septembre 1567, dernier passé, la dite ville de Soissons a été surprinse par ceux de la relligion prétendue réformée, environ cinq heures du matin, lesquels de la relligion ont détenu icelle ville par force pendant six mois et plus (1), pendant le quel temps « ils ont pillé et desmoly » tous et chacun les temples et églises estant en la dite » ville et es environs d'icelle, sauf l'abbaye et église » Notre-Dame aux nonnes du dict Soissons. » (Le passage ci-dessus, mis entre guillemets, est rayé dans l'original.) Ils ont pris, ravi et emporté tous et ung chascun les meubles serrés et non serrés des églises, paroisses, abbayes et couvents estant en a d. ville et alentour de

(1) Les Huguenots ne quittèrent Soissons que le 29 mars 1568. La Chapelle des Ursins, chef des catholiques, resta dans la ville du 29 mars au 16 avril.

la d. ville, sauf de l'église et monastère de l'abbaye Notre-Dame de Soissons. (1)

» Ont aussi ravi, pris et emporté tous les meubles de plusieurs MM. les chanoines et chappelains de l'église cathédralle Saint-Gervais du dit Soissons, ont desmoly les murailles, ruiné et abattu.......

» Que les dits de la relligion ont pris, ravi et emporté de l'église cathédralle toutes les chappes, paremens d'autels et ornemens, les ungs estant de drap de velours cramoisy semé de fleurons d'or, fleurs de lys et aultres enrichissements d'or, les aultres de soye, une partie des quels ont été venduz publicquement au plus offrant, et d'aultres ils s'en sont vestuz et faïct chausses, pourpoints et aultres habits.

« Ont aussi les dits de la relligion pris et emporté le linge des églises, trouvé les musses et cachettes ou estiot mis en seureté les chasses de la dite église jusques au nombre de six, ès quelles estoient les relicques de plusieurs corps sainctz, toutes revestues d'argent, les unes toutes dorrées, les aultres de pierres rares et les aultres d'argent blancq. Les quels relicques et ossemens des corps saincts ils ont bruslés et consumés en cendre.

» Pris aussi les croix, calisses, ensensoirs, chandeliers et aultres joyaulx d'argent, pris et emporté toutes les couronnes, chandeliers ..... et toutes aultres décorations de cuyvre et tapisseries, rompu et emporté la *mutte* et toutes les cloches des églises en bon nombre, sauf une moienne cloche, le *tinbre* de l'orloge et une petite clochette appelée la Cloche du Guet. Semblablement ont rompu les chaizes du vieux chapitre et toutes aultres menuiseries fort riches, mesme les

(1) L'abbesse de Notre-Dame était Catherine de Bourbon, sœur du prince de Condé, chef des Huguenots.

orgues de la dite église qu'ils ont rompues et emportées.

» Ont aussi rompu en desbris toutes les verrières de l'église des quelles il n'est resté que celles qu'ils n'ont pû atteindre, et le peu qui en est demeuré est tout percé de coups de pierres et de harquebuzes, estoient toutesfois les dites verrières de grande valleur et de la fasson et semblables à celles de la Sainte-Chapelle de Paris.

» Emporté le fer et le plomb des d. verrières où ils ont pû atteindre et n'ont laissé que ce qu'ils n'ont pû arracher.

» Rompu tous les autels, ymages, pupitres, fermetures de chœur et tous aultres ornemens de la dite église tellement que pour le jour de présent elle est toute dégastée et ruinée, ressemblant plus à une halle qu'à une église ou temple, en la quelle les chanoines d'icelle église ne pourront faire le saint service en raison des démolitions ci dessus.

» Aussy qu'ils ont descouvert une partie du comble de la d. église, espéciallement tout ce qui était couvert de plomb qu'ils ont pris et emporté, à rayson de quoi la pluye tombe en plusieurs endroicts de la d. église.

» Ont aussy rompu partie des portes d'icelleéglise, ... pris et emporté en dehors la plus grande partie des titres, chartres et comptes de revenus de la d. église. ...

» Que si on ne répare et rediffie de brief la d. église, especiallement les couvertures et plombs, les murailles et couvertures d'icelle estant mouillées de la pluye seront en peu de tems descouvertes et en plus grande ruyne que de présent.

» Savoir aussy que les dits de la relligion ont contrainct les .... redevables au dit chappitre à leur payer les rentes....

» Affirment que la perte, ruyne et démolition de la dite église est si grande qu'ils ne la pourraient estendre.

» Toutes les quelles choses attestées ci dessus maistres Anthoyne Dieu (ou Déu) et Claude Guynot, chanoines de la d. église et stippullant pour le chappitre d'icelle, nous ont requis acte pour valloir au dit chappitre en tems et lieu ce que de raison, le vingt-huictiesme jour d'apvril l'an mil cinq cent soixante-huict. Signé : Chocu, Bonzeré, Poussin, Poillet, Barat, Lequeulx, Racguet, Nicolas Lequoy, Bergeron, Lebrun et Quinquet. »

Après cette communication, M. Suin lit la première partie d'un travail considérable sur les noms de rues, désignations de maisons et enseignes de la ville de Soissons au temps des guerres de religion et de la Ligue:

SOISSONS DANS LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XVIe SIÈCLE, AU TEMPS DES GUERRES DE RELIGION ET DE LA LIGUE.

Noms de Rues, désignations de Maisons, Enseignes, d'après les actes des notaires de cette époque.

§ Ier. — Quartier de la porte Saint-Christophe.

« Maison rue Saint-Christophe, appelée vulgairement la Maison du Blancq Lepvrier, tenant d'un lez à Cathoire, à cause de l'hostel Sainte-Barbe, d'autre à maistre Paul Lhermitte, escolastre de l'église de Soissons, d'un bout par devant à la rue, par derrière à l'hostel de la trinité.

« Cette maison, habitée par maistre Anthoine Bouzier, thésaurier de l'église de Soissons, a été vendue le 23 avril 1591, par Me Claude Linotte, sieur et prieur de Condé, demeurant à Soissons, à honneste personne Anthoine Dumez, recepveur des salpestres au magasin de Soissons. »

« Maison, avec cour et étable, où pend pour enseigne le Heaulme, en la rue Saint-Christophe, tenant d'un lez à la maison de la Plume-au-Vent, d'autre à la rue des Treilles, par-derrière aux héritiers Estocart, vendue le

mardi 19 juillet 1580, par Claude Moreau, chanoine de Notre-Dame-des-Vignes, à Simon Lamy, huissier en l'Election. »

« Maison du tonnelier Trucquot, rue St-Christophe, habitée par Lancelot Flamant, cordonnier, et Jehan Lambin, chappelier, tenant au chapitre de la cathédrale et par derrière à la veuve Estocart. »

« Maison appelée anciennement des Attaches, sise près le carrefour de la Grosse-Tête, habitée, en 1580, par un cordonnier, et tenant par devant à la rue Saint-Christophe, par derrière à une cour commune à cul-de-sacq. »

« Maison rue Saint-Christophe où pend pour enseigne la Croix-d'Or, appartenant au marchand Gilles Cahier, tenant audit cahier et à Guillaume Martin, par derrière au Jardiu de la Trinité. »

« Maison rue Saint-Christophe où souloit pendre pour enseigne l'image Notre-Dame. »

« Maison habitée par Jehan Houet, horloger, faisant l'un des coings du carrefour de la Grosse-Teste, non loin de Guillaume Gobelin, harquebuzier, rue Saint-Christophe. »

« Le boulanger Pierre Hornet, dont le nom reparaît sans cesse dans les actes des notaires de ce temps, habitait au carrefour de la Grosse-Teste, à l'enseigne du Poing d'Or et Main d'Argent, une maison contiguë à l'hostel de la Grosse-Teste.

« En 1588, l'hoste de la Grosse-Teste se nommait Jehan de Meaulx.

« Hornet père, aussi boulanger, demeurait en la rue des Treilles, près le rempart Saint-Christophe. Il ne savait pas signer. Sa marque était une pelle à four. Il était paroissien de l'église Notre-Dame-des-Vignes et avait fait don d'une verrière à cette église.

« On voit, dans un acte de 1607, que la rue des Treilles s'appelait aussi ruelle du Heaulme.

« Le bourg Saint-Christophe était de la paroisse Saint-Remy. Il était habité par des cultivateurs, des vignerons et des tisserands de drap. Il devait être bien plus important que le faubourg d'aujourd'hui.

« Jardin fermé de murs près la rue de la Mandellerie, tenant au rempart de la ville et à une ruelle conduisant à la porte Saint-Christophe. Une ruelle à cul-de-sacq donnait dans cette rue, au devant et à l'opposite de l'hostel de la Croix-de-Fer, dépendant de la Commanderie de Maupas.

« Maison des molye par ceulx de la nouvelle religion, rue de la Mandellerye, tenant à l'hostel de la Croix-de-Fer et à la Commanderie de Maupas (1568).

« Dans les actes de 1568 et années suivantes sont désignées plusieurs masures autrefois maisons ruinées par ceulx de la nouvelle religion.

« Jardin au-devant du corps-de-garde de la Porte-aux-Anes, tenant d'un lez au rempart, pardevant à la rue de la Porte-aux-Anes, habitée par Etienne Aubert, canonnier ordinaire de l'artillerie de Soissons.

« Le nom de la rue que nous appelons aujourd'hui Porte Ozanne, est toujours écrit Porte aux Anes.

« Donjon et pavillon au-dessus de la porte Saint-Christophe loués, par les échevins de la ville, au sieur Lévesque, cordonnier de vieil.

« L'hôte de la Grosse-Teste était encore, en 1598, Jehan de Meaulx; il signe au procès-verbal dressé par le sergent Pipelart, de la saisie d'un cheval appartenant à Loys Paston, marchant à Paris, descendu à l'hostel de la Grosse-Teste.

« Maison en la rue de la Mandellerye, aultrement la Trinité, appartenant à la chapelle Saint-Thomas-l'Apôtre, fondée en la cathédralle de Soissons.

« Jardin en la ruelle Matigny, conduisant au rempart, appartenant au chapitre de la cathédrale.

« Dans ce jardin, le recepveur Lesellier et l'intendant des finances Ribault firent construire, en 1597, une maison, avec un tripot ou jeu de paulme.

« André de Huyart, maître d'hostel du duc de Mayenne, loue à Nicolas Visinier, recepveur payeur de la maréchaussée de France, une maison faisant le coing de la rue Neufve et de la rue Mattigny, tenant au jeu de paulme neuf.

« Maison en la rue Neufve, avec pressoir et jardin, appartenant au greffier Jacques Dupire et tenant aux héritiers Estocart.

« Dans un acte passé devant Fiefvé, en 1548, est cité l'hostel des Coquillarts, rue Saint-Christophe.

« Même année, bail par les échevins Berlette, Milon et Visinier, à Pierre Cuvillier, marchant, d'une plaine vague près la porte et au-devant de la chapelle Saint-Christophe, près le rempart. »

§ IIe — Environs de la Cathédrale. Rue de la Buerie.

« Louis Gouin demande, dans son testament, à être enterré au cymetierre de l'église cathédralle de Soissons, proche de la croix estant devant le grand portail de ladite église.

« Le chapitre Saint-Gervais loue au fripier Rolland un petit cabaret attenant l'église Saint-Gervais.

« Un autre cabaret, près l'église, était habité par le libraire Pipelard.

« Maison au-devant du portail de l'église et de la porte de la cour de l'évêché, où pend pour enseigne l'Ange.

« Hostel des Trois-Roys, rue de la Burie, tenant à l'apoticaire Debrye et au chapitre.

« Maison même rue, appartenant à Nicolas Dudrumel, harquebuzier, tenant à une ruelle à cul-de-sacq.

« Hostel, même rue, où pend pour enseigne l'Escu de France.

« Maison à Soissons, rue de la Grosse-Teste, appartenant au marchant Hanniqué et louée au paticier Morel.

« Maison rue de la Burie, où pend pour enseigne le Signe de la Croix, tenant par-derrière à l'hostel de la Grosse-Teste.

« Plusieurs maisons, sises rue de la Burie, avaient des pressoirs.

« Maison rue de la Burie, tenant à la ruelle Jaulzy, d'autre côté à la maison de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, par-derrière à la même maison.

« Maison rue de la Burie, tenant à l'hostel du Barbeau, d'autre costé à la foulerye de Pierre Leféburе, par-devant à la rue, par-derrière à la ruelle Colin-Foufry, conduisant au grand marché.

« Ruelle servant d'égoût rue de la Procession (aujourd'hui des Minimes) conduisant au vieux rempart, jardin pris sur les anciens fossés (1582).

« Prison de l'évêque au dedans de son évêché; le geôlier, Nicolas Grenier, cède son droit de prise au marchand Sébastien Williot (1590). L'évêque Jérôme Hennequin a signé et consenti. Il recevait du geôlier de sa prison une redevance annuelle de 60 sols et une somme de bois de faulx (de hêtre).

Dans plusieurs actes, Williot est qualifié geôlier de l'évêque; pour signature, il dessine deux clefs.

« Maison devant le cimetière de Saint-Gervais, tenant à la ruelle Jaulzy, par-derrière à la chapelle Saint-Pierre.

« Maison en la rue de la Procession, habitée par Labouret, recepveur des aides, et le marchand Hourdé, appelée la maison Saint-Christophe, tenant par derrière à l'hostel du Gros-Tournois.

« Cette maison est grevée d'une rente au profit de la communauté des chappelains de Saint-Gervais.

« Maison rue Saint-Gervais, tenant par derrière à une ruelle, louée par l'orphèvre Adrien Dequay au chappelier

Hélye Leclercq, moyennant 16 escus et un chappeau de feustre par année.

« Hostel de la Tour-d'Or, rue Saint-Gervais.

« Maison rue de la Burie, appartenant à l'apotiquaire Debry et tenant à Guyon Tingry, par derrière à MM. du Chapitre.

« Maison rue Saint-Gervais, devant l'Hôtel-Dieu, tenant par derrière à l'Hôtel-de-l'Ange.

« Maison même rue, appellée vulgairement le Limasson, appartenant au vinaigrier Fournet.

« Anthoine Levoisier, huissier au châtelet de Paris, résidant à Soissons (1593), loue une maison rue Saint-Gervais, appelée la Petite Court, tenant par derrière à la ruelle du Griffon.

« Maison, avec jeu de paulme, rue de la Burie, où pend pour enseigne Laventure, appartenant à Fiacre Vandebrecq, sergent royal.

« Maison rue Saint-Gervais, tenant de deux costés à l'hostel de la Petite Court, et appartenant à Vincent de Juvigny, poissonnier.

« Maison habitée par Me Pinon, licencié ès loix, rue du Beffroy, ayant son issue à la rue de Bethléem, tenant par derrière au chastel de la Petite Court.

« Autre maison rue de Bethléem, où pend pour enseigne le Griffon. Cette rue doit être aujourd'hui celle du Griffon.

§ IIIe. — Place du Grand-Marché et ses environs. — Quatier St-Léger.

« Maison avec court, jardin et jeu de paulme, au Grand-Marehé, tenant à l'hôtel de Longpont.

« Maison appartenant au chapitre, sise à Soissons, au Marché-aux-Pourceaux, tenant des deux costés au couvent des Cordeliers.

« Maison rue du Francqboizier, avec court et jardin

attenant (mot douteux) la cloche fondue, où pendait autrefois pour enseigne la Licorne, tenant d'un lez à la rue, d'un bout à une ruelle conduisant au grand marché des ..... (mot illisible), vulgairement appelé le Trou-du-Marché.

« Jardin près Saint-Pierre-à-la-Chaux, tenant d'un lez à la rue conduisant de Saint-Léger à Saint-Pierre, d'un bout à la ruelle conduisant au vieil jardin des arbalestriers.

« Maison avec court et jardin séant au Grand-Marché de Soissons, vulgairement appelée l'hostel Notre-Dame-de-Liesse, tenant d'un lez à Arthur Pollet, d'autre à Hiérosme Camus.

« Maison appartenant au procureur Debayne, sise à Soissons, au-devant du chastel et faisant le coing de la rue du Framboizier et de la rue conduisant de Saint-Léger au coing de l'Estappe, tenant d'un lez à la rue du Framboizier, d'autre à Foucart. »

On appelait Estappe ou Estaple le carrefour formé par les rues des Rats, du Commerce (autrefois Grande Rue), du Mouton et de l'Intendance.

D'après Ducange, Estaple voulait dire carrefour. C'était donc le carrefour principal de la ville, le carrefour par excellence.

« 1596. Bail d'une maison au Grand Marché, avec court et jardin, louée pour servir au bureau des finances, tenant des deux lez aux rues, par devant au Grand-Marché, par derrière à Artus Pollet, grenetier.

» Les trésoriers généraux des finances en la généralité de Soissons étaient alors nobles hommes Nicolas Rillart, Jacques Benoît et Isaac Payot; leur greffier se nommait Guillaume Morin.

« Maison près le chasteau, avec tripot et jeu de paulme, appelé le Jeu de Paulme du Chasteau. Dans un bail, la veuve Charton, qui loue cette maison et ne sait signer,

a dessiné une raquette comme marque remplaçant la signature.

« Maison, appartenant au chapitre de la cathédrale, séant à Soissons, au devant et à l'opposite du collége de Bauton, tenant d'un costé à la rue du Framboisier, habitée par Claude Molin, sergent royal (1572).

« Ruelle à cul de sacq, nommée la ruelle de Bauton, tenant par devant à la rue conduisant au marché, d'autre costé aux sieurs de Nongentel et de Courtonne. (Acte devant Quinquet, notaire, 29 juin 1575.)

« Le boulanger Pierre Hornet achète, d'Anthoine de Crécy, vicomte de Sorny, une maison près l'église Saint-Léger, moyennant 150 livres qu'il paie en pièces de 21 sols 4 deniers, quart d'escus testons.

« Le même Pierre Hornet loue à Nicolas Cordier, vallet de chambre de Mgr le duc de Mayenne, moyennant 14 escus par an, une maison assise près Saint-Léger, tenant à Nicolas Falaise et à Pierre Hornet, habitée alors par le sonneur de Saint-Léger (1599).

« Ce même Nicolas Falaise était recepveur des tailles pour le roi; il habitait une maison appelée l'hostel du roi. La rue où était cet hostel n'est pas indiquée.

« Grande maison et jardin séant au Grand Marché, appartenant à Philippe Lempereur, recepveur pour Mgr le prince de Condé, tenant par derrière à la rue du Framboizier.

« Maison en la rue du Framboizier, où pendait autrefois pour enseigne la Licorne, tenant à la rue qui conduit au Grand Marché de Soissons.

« Maison habitée par le vinaigrier Binet, sise en la ruelle des Cordeliers et tenant à la rue.

« Grande maison habitée par le maçon Witasse, séant au Grand Marché, avec cour, jardin et estable à cheval, tenant d'un lez à Dumay, recepveur des salpestres, d'autre à la rue qui conduit à la porte Barat; le jardin

tenait d'un lez à l'hostel de la Fontaine, d'un bout au rempart de la ville.

« Il y avait, à la fin du xviᵉ siècle, à Soissons, une famille nombreuse du nom de Barat.

« Le même Witasse possédait une pièce de vigne de six septiers près la porte Barat, tenant des deux costez et d'un bout à l'église Saint-Léger, d'autre bout au chemin de ladite porte à Saint-Crespin-en-Chaye.

« Maison appelée la Pomme-Rouge, tenant par derrière au rempart, louée par le boulanger Hornet à un voiturier.

« Vente par le maçon Witasse au tonnelier Truequet d'un pichet de terre près la porte Barat, tenant d'un lez au chapitre de l'église de Soissons, d'un bout à un chemin conduisant aux maisons de la ville, d'autre à un chemin attenant le clos de vignes de l'abbaye Notre-Dame de Soissons.

« Maison rue de la porte Barat, appartenant à Jehan Charré, notaire au bourg d'Aixne (faubourg Saint-Waast).

« Maison rue de la Pomme-Rouge, habitée par Richard Laversinne, curé de Saint-Jean-Goulph, chanoine et doïen de Notre-Dame-des-Vignes. On parle dans plusieurs actes de grandes dévastations faites à l'église parochialle et collégiale Notre-Dame-des-Vignes, par ceulx de la nouvelle religion.

« Maison, estable et jardin, en la rue de la Perte aux Anes, tenant par derrière à la rue de la Pomme-Rouge.

« Autre maison rue de la Pomme-Rouge, tenant à Dumay, recepveur des salpestres et à l'hostel de la Fontaine.

« La rue de la Pomme-Rouge devait comprendre la rue Richebourg d'aujourd'hui; elle était habitée par des voituriers et des vinaigriers.

« Il existait, à la fin du XVIe siècle, à Soissons, une famille Richebourg. Un sieur Jehan de Richebourg était marchant fourbisseur.

« Daniel Prévost et Crespin Vignon, voituriers, étaient messagers ordinaires de Soissons à Paris.

« Dans plusieurs actes passés devant Cayon, notaire (1580), on trouve : rue du Framboizier.

« Maison, jardin, etc., séant à Soissons en la rue Froysseboys, tenant par derrière à la porte Barat. (Quinquet, notaire, 1577).

« Maison rue aux Asnes, près la rue Richebourg. (Cayon, notaire, 1581.)

« Dans deux actes, il est question de la ruelle Franchebois, près les remparts et la porte Barat. Le mot Franchebois est répété plusieurs fois et très-bien écrit.

« En 1592, le collège de Bauton avait pour principal Me Pierre d'Amboise, maistre escripvain, par droit de don à lui fait par Mgr le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'estat et couronne de France.

« En 1548, devant Fiefvé, notaire, Jehan Blancpain, curé de la paroisse Saint-Remy de Fontenoy, loue : 1° une maison en la rue qui descend de la rue Richebourg en la rue aux Asnes ; 2° un jardin séant au-devant du cymetière de l'église-collégiale Notre-Dame-des-Vignes.

« Maison et jeu de paulme, rue de la Cloche-Fondue, tenant au collége de Bauton.

« On voit, dans quelques actes : tripot ou jeu de paulme.

« Maison rue Richebourg, tenant à la Pomme-Rouge, appartenant à Notre-Dame-des-Vignes. (Acte de 1550.)

« Dans les actes du notaire Fiefvé (années 1545 et suivantes), on trouve toujours écrit : rue de la Porte aux Anes, et non pas Ozanne. »

M. Clouet fait hommage à la Société d'un album con-

tenant les dessins de tous les bas-reliefs, statues, fleurons et plans de Champlieu, album exécuté par M. Marneuf (d'Orrouy), sculpteur très-distingué, et donné par lui à notre confrère avec autorisation de le déposer dans les archives de la Société.

Cet ouvrage est d'autant plus précieux que le plus grand nombre de ces sculptures sont aujourd'hui enlevées ou mutilées.

M. Clouet présente de nouvelles observations fort intéressantes sur la destination des monuments de Champlieu, mais qui ne peuvent trouver place ici, la Société ayant le projet de publier un travail complet sur Champlieu.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'Abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE
ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SÉANCE.

Mardi 5 Juillet 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE ET ENVOIS D'OUVRAGES.

M. Duchange, président de la Société académique de Laon, informe la Société de Soissons que la Société des Antiquaires de Picardie tiendra, le 31 août et les 1er et 2 septembre prochains, ses assises scientifiques annuelles dans la ville de Laon, et il adresse un certain nombre d'exemplaires du programme des questions qui sont mises à l'étude et qui seront traitées pendant les séances. Les membres présents se partagent ces programmes et plusieurs se proposent de se rendre à Laon pour répondre à l'invitation qui leur est adressée et prendre part aux travaux des Sociétés réunies.

M. Peigné-Delacourt envoie un exemplaire de sa brochure sur le théâtre de Champlieu. Ce mémoire est accompagné d'un grand nombre de planches.

MM. les rédacteurs de l'*Annuaire administratif, historique et statistique du département de l'Aisne* font hommage d'un exemplaire de l'année courante.

M. l'abbé Jules Corblet envoie une brochure ayant pour titre : *Tombeau de Monseigneur Cart, érigé à Nimes.*

La Société a en outre reçu :

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, juillet et octobre 1857.

Mémoires et Documents, publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; tome Ier, 1856.

Mémoire de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube; 1857, troisième et quatrième trimestres.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, n° 1, 1858.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 28, 1857.

Archives de l'Art français, deuxième livraison, 15 mars 1858.

Le Cabinet historique, novembre 1857, janvier, février et mai 1858.

Revue des Sociétés savantes, janvier, février, mars et avril 1858.

Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie, janvier, février et mars 1858.

M. Barbey offre deux pièces sur parchemin, relatives à la nomination d'un bailly de l'abbaye Notre-Dame de Soissons. Ces pièces seront déposées aux archives.

M. l'abbé Pécheur présente un *vidimus* d'une charte de Renaud, comte de Soissons, en faveur de l'abbaye de Saint-Léger, relativement à des donations faites à cette maison. Une copie en sera publiée dans le Bulletin. Cette pièce, qui appartient aux archives du séminaire, remonte à l'année 1290. Elle est la confirmation d'une charte du XIIe siècle.

M. l'abbé Pécheur présente en outre un accord entre l'évêque de Soissons, Milon de Bazoches, et les archidiacres de la cathédrale, relatif à leurs officiaux et à leurs droits de justice. Cette pièce, sur parchemin, est de l'année 1277; elle appartient aussi aux archives du séminaire.

Il est donné lecture d'un travail important sur le Château de la Folie, de Braine, et sur le village de Cerseuil, envoyé par M. Prioux.

LA FOLIE.

Le château de la Folie, qu'on nommait, dans l'origine, Château-du-Haut, *Castrum de Celso*, sans doute à cause de sa position et pour le distinguer du château du bas, attenant à l'abbaye saint Ived de Braine, fut bâti en même temps que celui de Fère-en-Tardenois, dans les premières années du XIIIe siècle, par Robert II, comte de Dreux et de Braine, qui, à la mort de son père Robert Ier, fils de Louis-le-Gros, en 1188, avait hérité des comtés de Braine et de Fère. Ce Robert II, dont nous rapportons ailleurs l'histoire intéressante, était un hardi et vaillant homme d'armes, bien digne du sang royal dont il était issu, qui se rendit fameux au siége de Saint-Jean-d'Acre, à la conquête de la Normandie et, enfin, à l'immortelle et glorieuse bataille de Bouvines, qui délivra pour jamais la France du voisinage incommode des Anglais.

Les ruines encore subsistantes du château de la Folie donnent une haute idée de la puissance de son fondateur. Elevées sur une colline escarpée, à l'extrémité occidentale de Braine, elles commandent et dominent toute la ville, ainsi que la plaine où coule silencieusement la Vesle. Des murailles épaisses, noircies par le temps et prises dans le rocher, au-dessus duquel elles

se dressent majestueusement, sont flanquées de six grosses tours, garnies de meurtrières et entourées d'un large et profond fossé taillé à vif dans la pierre.

On prétendait autrefois que ce château, presque imprenable, communiquait avec la ville par un long souterrain de plus de six cents mètres.

Actuellement, un pont, établi sur des décombres et remplaçant l'ancien pont-levis, nous conduit dans cette antique forteresse où l'on remarque encore la trace des anciens appartements dont la distribution devait être commode et surtout agréable, à cause du charmant coup d'œil qui s'étend sur Braine, sur la plaine et sur les collines environnantes.

Pour avoir, au sujet de ce monument, les renseignements les plus précis, nous avons dû recourir aux chartes, aux chroniques et principalement à un des manuscrits de Mathieu Herbelin, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Petit de Champlin, propriétaire à Braine. Dans l'impossibilité de citer en entier les passages historiques et parfois légendaires qu'il contient, nous nous sommes bornés à reproduire ce qui regarde strictement notre sujet.

« En l'an de grâce mil cent et sept, dit Mathieu Herbelin, commença à régner Loys le Gros, V^e de ce nom et XL roy de France .... et eust à femme Alis, fille de Hubert, comte de Vertus, de laquelle il eust cinq filz et une fille, c'est assavoir :

» Philippe qui fust environ deux ans roy de France, vivant ledit Loys le Gros, son père et fust tué par ung pourceau en allant sur son cheval par Paris.

» Le second fust Robert, lequel fust comte de Dreux et du Perche .... qui est principe et souche de la dicte comtée de Dreux et de Braine.

» Le tiers fust Loys qui fust roy après son père lequel obtint le royaulme de France au lieu du dict Robert,

conte de Dreux. Le quatrième fust Henry qui fust évesque de Beaulvays et refusa l'éveschè de Paris pour le faire bailler à maistre Pierre Lombard...... Le cinquiesme fust Pierre qui fust seigneur de Courtenay..... »

Dressée par Mathieu Herbelin sur des documents contemporains, cette généalogie nous paraît de beaucoup préférable à celle de Duchêne, parce que, outre son exactitude, elle fait très-bien comprendre les prétentions que Robert Ier et Robert II élevèrent plus tard à la couronne de France. Mais avant d'arriver au récit de ces démêlés, nous devons reprendre notre chronique :

« Robert, qui fust conte de Dreux, fust marié à très haulte et puissante dame madame Agnès, contesse de Brayne, fille de Thibauld, conte de Champaigne....... de laquelle il eust deux filz ; c'est assavoir : Robert et Henry...... Pourceque le dict Robert avait faict vœu d'aller au saint voyage de Jhérusalem, lequel il voulait accomplir et qu'il veoit le roy Loys le Gros, son père, estre lors paralitique et en grande maladie, considérant que si son dict père aloit de vie à trespas pendant son voyage, le royaulme pourrait être en inconvénient, icelluy Robert consentit que le roy son père fist couronner Loys, son frère, plus jeune que le dict Robert et icelluy retint le conté de Dreux et du Perche....... »

Soit que Robert Ier n'eût fait que conditionnellement l'abandon de ses droits, soit qu'il voulût plus tard revenir sur cette généreuse concession, soit enfin que l'état des affaires publiques lui laissât des regrets sur ce point, toujours est-il qu'il fit plusieurs fois entendre à ce sujet des réclamations dont Robert II se fit l'organe à son tour :

« Robert, second de ce nom, filz aysné de Robert, premier de ce nom, conte dudict Dreux et de Agnès contesse dudict Brayne, eust à femme Yolend, fille aysnée du seigneur de Coucy et à Agnès fille du conte

de Henauld, lequel Robert et Yolend eurent ensemble par mariage trois filz et cinq filles. Ledit Robert print son règne et fust conte de Dreux et de Brayne, après la mort de Agnès, sa mère, lequel en son vivant fist faire et parfaire le chasteau de Coucy et y meitre bonne garnison et munition des choses appartenantes en tel lieu pour faire guerre. Car il fist beaucoup de troubles et fâcheries en France, prétendant à la couronne et audict royaulme de France. Pareillement il fist fortiffier le chasteau de Dreux, le chasteau de Firessécourt, la ville dudict Brayne, le chasteau d'icelle et le chasteau d'enhault qui estoit nouvellement faict et fort somptueux et à chacun desdictz chasteaux et forteresses fist mectre gens de guerre preux et hardis avecques vivres et toutes aultres choses appartenantes pour résister à l'encontre de ses adversaires;

» Et icelluy Robert preux et hardy, grand entrepreneur de pays, disoit et maintenoit que Philippe, jeune enfant, n'estoit pas pour gouverner le royaulme en l'aage où il estoit et que celluy seroit bien fol qui à luy obéyroit tant qu'il seroit sy jeune et que à icelluy Philippe ne appartenoit le royaulme. Ledict Robert avoit grande ayde de plusieurs princes et seigneurs de sa cordelle comme du roy d'Engleterre, du duc de Normendie, du conte d'Eu, du conte de Champaigne qui estoit moult puissant et plusieurs aultres seigneurs et barons qui estoient pour luy aider et secourir à cause du tort qu'on avoit faict et son père, comme dict est, après avoir faict plusieurs grandz guerres audict royaulme, fust faicte paix par aucun bon moyen entre le dict Robert, conte de Dreux et le dict Philippe roy de France; et le dict Robert promist audict Philippe luy secourir et ayder à tous ses affaires et peu de temps après le dict Philippe conquist la duchié de Normandie.»

Ainsi, non-seulement la maison de Dreux et de Braine

était de souche royale, par Robert Ier, fils de Louis-le-Gros; mais elle avait encore et légitimement, selon toute vraisemblance, des prétentions ou des droits à la couronne de France, et des prétentions assez sérieuses pour donner lieu « à plusieurs grandz guerres au dict royaulme. » Ainsi s'expliquent les nombreux et formidables châteauxforts, bâtis par Robert II, et les alliances, tour à tour renouées et rompues entre la maison de Braine et le comté de Champagne.

C'est à l'occasion d'un démêlé de cette nature que furent élevées ou réparées les forteresses de Fère-en-Tardenois, de Coucy et de Braine.

Voici ce qu'en dit Duchène, aux années 1206-1209 :

« Robert termina un différend notable que Blanche, comtesse de Champagne, auoit contre luy, à cause des seigneuries de Torcy, de Fère et de Braine. Et l'estant allée trouuer en sa ville de Prouins, au mois d'auril l'an mille deux cents six, il en accorda auec elle soule ces conditions, que sa maison de Torcy demeurerait en l'estat et point auquel elle estoit lors, et ne pourroit estre esleuée plus haut, ny aucun édifice basty dedans ou aux enuirons, iusque à ce que Thibaut, fils de la comtesse, fust paruenu à l'âge de tenir sa terre. Mais qu'il pourroit faire une forteresse en son alleu de Fere en Tardenois, ou en son parc, ou autre lieu plus proche de sa maison de Fere. Moyennant quoy il reprint en fief lige, de la comtesse et de son fils Thibaut, le mesme parc de Fere, le vivier, et la forest de Daule, auec tout l'alleu qu'il auoit dans les seigneuries de Braine et de Fere.

» S'obligeant de plus, que toutes les fois qu'ils auroient besoin de la forteresse qu'il y construiroit, il la mettroit incontinent entre leurs mains, ou de leur seneschal, connestable, bouteiller, ou mareschal, afin de s'en aider en leurs affaires. A la charge qu'au bout de quarante

iours ils la luy restitueroient en pareil estat et intégrité qu'elle leur auroit esté déliurée. Bref il accorda que ny luy ny son héritier ne pourraient bastir aucune autre forteresse que celle-là entre Braine et Fere et la terre du comte de Champagne, si ce n'estoit par la permission de la comtesse et de Thibaut, son fils. (1) »

« Robert, dit Carlier, profitant de cet alleu et de l'avantage des lieux, fit bâtir, en 1206, le château-fort qu'on nommait originairement Château du Haut. *Castrom de Celso*. (2) »

Mais ce n'est pas seulement pour son avantage personnel et pour l'agrandissement de sa famille que Robert II fit élever cette forteresse. Il y avait dans sa conduite un sentiment plus vrai, plus généreux, plus élevé, une connaissance mieux approfondie des intérêts et des besoins de la France. C'est trop souvent le tort des chroniques locales et des généalogistes du XVIIe siècle de tout ramener à leurs points de vue particuliers. Le comte Robert II, en fortifiant son château de Braine et celui de Coucy, en construisant celui de Fère-en-Tardenois et celui de la Folie, savait qu'il donnait aux frontières de la France un rempart et une défense. Ainsi le voit-on, quelques années plus tard, en 1212 et 1214, figurer aux premiers rangs, avec plusieurs membres illustres de sa famille, dans l'immortelle bataille de Bouvines qui éleva si haut la nationalité française et la délivra pour toujours de la rivalité de l'Angleterre.

« Le jour du combat, lisons-nous dans la *Philippide de Guillaume le Breton*, le roi remit le comte de Salisbury au comte Robert de Dreux et de Braine, afin que le roi d'Angleterre, dont le comte de Salisbury était

(1) Duchêne: *Histoire de la maison de Dreux et Braine.*
(2) Carlier : *Histoire du duché de Valois.*

frère, rendit à la place le fils (Robert Gatebled) dudit comte Robert qu'il retenait prisonnier.... ... »

Le roi d'Angleterre espérait sans doute que Philippe-Auguste, dont il connaissait le grand attachement pour le vieux Robert et la maison de Braine, ferait de nouveaux sacrifices en faveur de Robert Gatebled.

Quoi qu'il en soit, les « autres prisonniers furent renfermés dans deux châtelets, situés chacun à la tête » des ponts de Paris, et dans d'autres châteaux en diffé» rents endroits du royaume. »

Quant au frère du roi d'Angleterre, le comte de Salisbury, il fut emmené dans une des tours du château de Braine, que Robert II venait de faire bâtir et qu'il avait somptueusement décoré, comme en prévision de l'hôte qu'il allait recevoir.

« La tour du comte de Dreux, poursuit la *Philippide*, s'honore ensuite de recevoir le frère du roi des Anglois, jusqu'à ce que Jean désire en échange de son frère, de rendre un fils à son père. L'ayant fait tomber, à Nantes, dans une ambuscade, bientôt après Jean l'avait envoyé, chargé de chaînes, au-delà de la mer, avec douze compagnons, et depuis longtemps encore à consentir à cet échange, car il avait toujours détesté son frère et toute sa famille, et il aimait mieux laisser d'illustres jeunes gens souffrir indignement que les délivrer de leurs maux, en les échangeant l'un pour l'autre. »

Il est infiniment probable que la tour du comte de Dreux, qui reçut Guillaume de Salisbury, frère du roi d'Angleterre, fut le Château du Haut, que Robert II venait de faire bâtir pour servir de citadelle à la ville de Braine et à son château. C'est pourquoi le poète se contente de le désigner sous le nom de *la Tour du comte de Dreux*, pour le distinguer du château de Braine proprement dit, parce que c'était en effet *la tour* ou la citadelle que le comte Robert venait de faire construire.

Robert II, en mourant, laissa la seigneurie de Braine à Robert Gatebeld, son fils aîné, et le Château du Haut à Pierre-de-Dreux, *dit Mauclerc*. Ce Pierre-de-Dreux naquit, ainsi que ses frères, au château de Braine. Il fut surnommé Mauclerc, à cause d'un travail qu'il fit conjointement avec Henri de Bourgogne, sur quelques réformes apportées à la juridiction ecclésiastique. Il épousa Alix, héritière du duché de Bretagne, et reçut le titre de duc de cette province. A la mort de son père et de sa mère, dit Duchène, il avait hérité du Château de Haut (*Castrum de Celso*), des seigneuries de Fère-en-Tardenois, de Pont-Arcy, de Brie-Comte-Robert, de Chailly et de Lonjumeau. On lit dans une charte, qu'étant sur le point de passer outre-mer (faire un voyage en Terre-Sainte), il *bailla* son Château du Haut au roi, pour qu'il le tînt jusqu'à son retour et un an après, à condition que, s'il venait à mourir, le roi le rendrait à son fils ou à son plus proche héritier (1238).

Bien que défaits et vaincus au XIIIe siècle, les Anglais tentèrent souvent dans la suite, mais presque sans succès, de ressaisir tout ce qu'ils avaient possédé. C'est ainsi qu'on les voit, sous Charles VI et sous Charles VII, lorsque le souvenir de la défaite écrasante de Bouvines commençait à s'effacer, faire de nouveaux efforts pour soulever, contre la couronne de France, les hauts et puissants seigneurs féodaux qui acceptaient leur alliance.

On sait le dévouement héroïque de Jeanne d'Arc, au milieu de ces temps calamiteux, et la manière vraiment miraculeuse dont elle délivra le jeune roi et sauva la patrie. « Un manuscrit du temps, dit Carlier, met la ville de Braine au nombre des lieux que la pucelle enleva aux ennemis; mais on ajoute que, bientôt après (1429) elle fut reprise par le duc de Bourgogne. »

En effet, la seigneurie de Braine et le Château du Haut

étant passés, en 1332, dans la maison de Roucy, Robert de Sarrebruche, héritier de cette famille, se trouva jeté, au xve siècle, par ses intérêts et ses alliances, dans le parti de l'Angleterre.

Le duc de Bourgogne, partisan des Anglais, avait envoyé des garnisons dans les châteaux de Braine et de Bazoches, dont les seigneurs avaient consenti à se mettre de son parti, si toutefois on voulait conserver leurs châteaux et les préserver du pillage. Des troupes de Charles VII, paraissant en nombre dans les environs de Braine, prirent cette ville, Bazoches, le Mont-Notre-Dame et d'autres lieux voisins, qui n'attendaient que l'heureux moment de se rendre au roi et de secouer le joug d'une domination étrangère. Le duc de Bourgogne, occupé ailleurs, ne put porter secours aux troupes qu'il avait placées dans ce canton. L'armée du roi profita de cette circonstance pour assiéger le Château du Haut *(Castrum de Celso)* où s'étaient retirés, après la prise de Braine, la garnison qui défendait cette ville, la famille de Robert de Sarrebruche et tous ses gens. Robert, partisan du duc de Bourgogne, était allé combattre en Lorraine. En partant il avait laissé, pour le commandement de son château, un officier en qui il avait toute confiance. Le siége du Château du Haut est ainsi décrit dans un vieux manuscrit :

« Quelques temps après le mariage de Robert de » Sarrebruche, damoiseau de Commercy, qui lui avait » apporté la comté de Braine, les Anglais, les Armagnacs » et autres tenant leur parti, etoient et dominoient en la » plupart du royaume de France, par les guerres et » differends que le roi Charles VII avoit avec Henry, » roi d'Angleterre ; tellement que une grosse bande » desdits ennemis (les Armagnacs), se veinrent camper » devant le Château du Haut près Braine, pour iceluy » avoir ; et y furent asses long-temps devant, faisant

» grosse batterie de canons et autres pièces ; et dedans
» ledit château y avoit garnison de par le dit damoiseau
» de Commercy, qui lors était occupé aux guerres qu'il
» menoit en Lorraine et à ceux de Metz : quoi voyant
» ceux de la dite garnison, et n'espérant avoir aulcuns
» sècours, feirent une saillie sur les dits ennemis, qui
» les repoussèrent vigoureusement dedans le dit château
» et en grand désordre, tellement que en se retirant,
» les Armagnacs y entrèrent ensemble, faisant grande
» exécution et laide turie de ceux qu'ils trouvèrent
» dedans; et non content de l'occision et pilleries qu'ils
» avoient faites, meirent le feu partout et le démolirent;
» et à cette cause fut appelé ce lieu le *Château de la*
» *Folie*, qui fut en 1443, le lundi d'après le jour de
» monseigneur Saint-Denis.

« L'origine, dit Carlier, du nom de *Château de la Folie*, qui s'explique par cette citation, vient de la témérité d'un officier commandant, qui, avec une poignée de soldats, tenta une sortie maladroite contre une armée entière. S'étant trop avancé, les Armagnacs le poursuivirent avec vigueur, le forcèrent de battre en retraite et entrèrent dans le château, en même temps que ses troupes. Le succès des Armagnacs fut de courte durée, car le duc de Bourgogne, reparaissant bientôt avec des forces imposantes, reprit Braine, ainsi que tous les lieux qui avaient reconnu l'autorité de Charles VII. Plus tard, en 1456, Robert, que la prise de son château du Haut eût dû rendre plus prudent et plus circonspect, était encore partisan de l'ambitieux duc de Bourgogne. Il venait de faire fortifier de nouveau ses châteaux de Commercy et de Braine, d'où il envoyait des bandes de pillards ravager les pays voisins soumis à Charles VII. Ce roi, indigné de ces excursions, donna ordre au comte de Richemont, connétable de France, qui commandait alors des troupes en Champagne, de se trans-

porter sur les lieux où le comte de Braine faisait commettre toutes sortes de brigandages. Le comte de Richemont vint à Braine et s'approcha du château, afin de s'assurer s'il pouvait l'emporter d'assaut; mais s'étant convaincu que cela lui était impossible avec le peu de troupes qu'il avait, il continua sa marche et alla assiéger Sainte-Menehoud. »

Nous n'avons rapporté ces prétendues explications de Carlier sur l'imprudence ou l'inconséquence des seigneurs de Braine que pour avoir occasion de les combattre, et de détruire ainsi une erreur historique accréditée par lui, en faisant voir qu'elle ne repose sur aucun fondement sérieux. Le nom du Château de la Folie n'a nullement l'origine qu'il lui attribue. Une charte qui se trouve aux archives impériales, carton 1152 B, datée du 16 février 1392, et par conséquent d'un demi-siècle antérieure à la prise du château, en 1443, nous apprend qu'il s'appelait le Château de la Folie et qu'il appartenait alors à Philippe de Cermoles, sire de la Folie.

On y lit en effet : « Je, Philippe de Cermoles, » chevalier, sire de la Folie dessus Brayne, congnois » à tenir en foy et hommage de mon très cher seigneur » et oncle, monseigneur Symon de Roucy et de Brayne, » à cause de la dite conté de Brayne, ce qui s'ensuit: » Premiers, la chastel de la Folie dessus Brayne, la » vigne d'Augy, la cense de la rivière de Vesle, depuis » le Moulin le Comte qui est au-dessus du Pont de Cloies, » jusques à la bouche d'Aisne; le moulin de Quen- » quempoy avec le pré qui y joint,.......... »

Une autre charte (cotée F 7, 4446, 2e liasse, pièce 20) du mois de novembre 1413, rapporte un accord par lequel Blanche de Coucy, comtesse de Roucy, d'une part, et monseigneur Jehan, comte de Roucy et de Braine, et Mlle Blanche de Roucy, sa sœur, enfants dudit

feu seigneur de Roucy et de ladite dame Blanche de Coucy, leur mère, tant en leurs noms comme *eulx faisans et portants forts* en cette partie de hautes et puissantes dames, mesdames Marguerite de Roucy, marquise de Saluces et Jehanne de Roucy, dame de Sainte-Bazille, leurs sœurs, d'autre part......... conviennent que le douaire de madame Blanche de Coucy, leur mère, comprendra, entre autres biens :

« La conté ou chastellerie de Brayne, appartenant » aux ditz frères et sœurs, sans en rien comprenre, le » chastel et appartenances de la Folie et se en la dicte » chastellerie de Brayne......... » qui demeure en la possession de Jehan VI, comte de Roucy, dont la fille épousa l'année suivante, en 1414, le *Damoiseau* de Commercy. C'est à l'occasion de ce mariage qu'eut lieu *le tournoi et le festin du Paon* que, d'après une légende populaire, nous avons autrefois racontés dans l'*Argus soissonnais* des 16 et 19 novembre 1846. Nous croyons que les deux extraits des chartes de 1392 et 1413, que nous venons de rapporter, suffiront à détruire l'erreur de Carlier.

C'est avec plus de raison qu'il assure, sans doute d'après le témoignage de M. Jardel, que « les armes » longues et pesantes étaient communes dans les » temps dont il s'agit ici, c'est-à-dire aux XIIIe, XIVe et » XVe siècles. On a trouvé, dans les ruines du Château » de la Folie de Braine, plusieurs fers de lances, d'é- » pées et de haches d'armes, d'une pesanteur et d'une » longueur prodigieuses. »

Durant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'histoire est presque muette sur ces lieux autrefois si célèbres. Les anciens du pays conservent cependant encore le souvenir du comte d'Egmont qui répara et orna le Château de la Folie pour en faire une habitation d'agrément ou un rendez-vous de chasse. On lui doit le beau chemin

couvert d'ombrages et taillé à vif dans le roc qui permet aux voitures de gravir aisément la montée. Il fit aussi des plantations de bois sur les savarts de Cerseuil qui s'étendaient en haut de la colline, au-dessus de Braine, d'Augy et de Limé. Le milieu de ces plantations est occupé par un rond-point, d'où rayonnent dix avenues dans tous les sens et dont la principale traverse le bois, dans la direction d'Augy, à *la Pointe de Limé* qui domine une grande partie de la vallée de la Vesle et permet de découvrir au loin, par-dessus les montagnes, les tours de la cathédrale de Laon. Ce point de vue fait du Bois de la Folie l'une des plus belles promenades de la contrée.

Depuis la révolution, les divers propriétaires de ce château l'abandonnèrent entièrement à son sort. Cependant le possesseur actuel, M. Durchon, s'efforce d'empêcher ces vieilles ruines et ces antiques souvenirs de disparaître pour toujours.

Le Château de la Folie, qui a tant de titres aux respects des antiquaires, ne figure pourtant pas, jusqu'ici, au nombre des monuments historiques de la France. Mais il faut espérer que le gouvernement actuel, qui se montre si jaloux de conserver ou de réveiller les souvenirs du passé, daignera l'admettre au nombre de ces monuments qui font la gloire archéologique de la France.

CERSEUIL.

En quittant le Château de la Folie, du côté du couchant, si l'on prend une des avenues tracées par le comte d'Egmont, on arrive, après avoir traversé des champs en culture, au village de Cerseuil qui s'étend en amphithéâtre sur le versant méridional de la colline et

descend jusqu'au bas du vallon. Mais avant d'arriver aux premières maisons, on découvre la charmante petite église qui passe, à bon droit pour remonter à une haute antiquité et dont nous allons chercher à fixer l'époque.

Par son caractère simple et sévère, il est facile de reconnaître, au premier coup-d'œil, que la date de sa construction appartient aux derniers temps du style roman, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle. Bâtie en forme de croix latine, on y remarque, comme aux églises de la plupart des villages de la contrée, Couvrelles, Lesges, Limé, etc., etc., un clocher à batière qui s'élève au-dessus du croisement des quatre branches de la croix. Le chœur et le bras du transept sont voûtés et représentent un berceau exécuté en ceintre brisé, tandis que la nef ne possède qu'un plancher, comme cela se rencontre souvent dans les églises de nos villages.

On voit encore, le long du mur du transept, la trace des bas-côtés de la nef qui, sans doute, n'étaient pas voûtés.

L'église de Cerseuil est dédiée à saint Pierre et à saint Paul. Si nous parvenions, comme nous en avons l'espoir, à fixer très approximativement la date de sa fondation qui remonte au moins, ainsi que nous allons le voir, à la première moitié du XIIe siècle, on aurait ainsi un point de comparaison pour la classification de la plupart des églises de la contrée qui ont, avec celle de Cerseuil, de nombreuses analogies et de frappantes ressemblances. On lit deux inscriptions sans intérêt sur le mur à gauche, près de l'autel, et qui, par une faveur spéciale dont nous ne pouvons nous rendre compte, ont été classées au nombre des monuments historiques de la France, tandis que l'église elle-même et qu'un grand nombre d'édifices non moins curieux ne jouissent pas de ce privilège.

En dehors de cette intéressante église, le village de Cerseuil, quoique très ancien, ne présente d'autres curiosités que son site pittoresque et des *creutes* ou *boves* creusées dans la roche comme à Lesges et dont l'existence remonte assurément aux premiers temps du christianisme. Dans un mur de l'ancienne ferme de l'abbaye de Braine est une salamandre parfaitement sculptée. Enfin on a trouvé, il y a quelques années, assez près de l'église, des tombeaux en pierre dans lesquels étaient enfermés des ossements et des armures. En enlevant un peu de terre, on peut encore retrouver une partie de ces objets que le propriétaire du sol n'a pas enlevés.

Vers la fin du XI[e] siècle, André de Baudimont ayant épousé Agnès, fille de Thibaut-le-Grand, comte de Champagne, reçut en mariage la seigneurie de Braine, qui fut érigée en comté. Plusieurs chartes de 1120 et 1123 font mention de son nom; mais, en 1130, il s'entendit avec l'évêque de Soissons, Gosselin, pour réformer les moines séculiers qui desservaient la collégiale du château de Braine et y substituer des religieux réguliers de l'ordre de Prémontré, dont la réputation commençait à grandir. Il leur fit, à ce sujet, plusieurs donations parmi lesquelles figurent l'église et le moulin de Cerseuil. (1)

(1) La première pièce que nous trouvons dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Ived de Braine, relative à ces donations, est une charte de 1141, par laquelle Gosselin, évêque de Soissons, confirme toutes les possessions des religieux de Braine. On y trouve: Le moulin de Cerseuil et la dîme de plusieurs cultures de ce même village : *Item molendinum de Cerseolo et decima quarumdam culturarum ejusdem villæ.* — L'église de Cerseuil, quelques vignes et cens : *Altare de Cerseolo et vinea quædam et census.*

Quatre ans plus tard, en 1145, le même Gosselin, évêque de Soissons, investi de tous les droits qu'avaient André de Baudimont et Agnès, sa femme, sur l'église Notre-Dame Saint-Yved de

Nous sommes donc certain, par tous ces documents, qu'il existait, dès le milieu du douzième siècle, une église à Cerseuil dont les revenus des biens de l'autel appartenaient à l'abbaye de Braine. Faut-il y voir l'église actuelle? — Nous n'oserions l'affirmer; mais cette conjecture est très-vraisemblable.

En reprenant à présent la série de nos actes, nous passons d'André de Baudimont à son gendre, Robert de Dreux, et nous voyons, grâce à la générosité de ce fils du roi, les possessions de l'abbaye de Braine s'étendre et grandir. (1)

Enfin, une dernière bulle d'Alexandre III, 6 juillet,

Braine : — *ecclesia sanctæ Mariæ sanctique Evodii*, — située dans les murs de Braine : — *quæ intra muros Brane sita est*, donne aux chanoines réguliers l'église de Cerseuil et leur confirme toute la dîme sur la culture de Jacques, les vignes, les terres arables et le moulin donné par Helyas : — *Item apud Cerseolum altare quod dedi vobis et tota decima in culturis Jacobii et vinea et terra arabilis et molendinum quod dedit vobis Helyas.*

Le premier mai 1147, le pape Eugène III confirme à son tour toutes les possessions de l'abbaye de Braine et, entre autres : à Cerseuil, l'église, la dîme sur les cultures du seigneur, les vignes les terres arables et le moulin : *Apud Cerseolum altare, et totam decimam in culturis Domini ipsius villæ vineas, terras arabiles et molendinum.*

Le 5 janvier 1154, le pape Adrien IV s'exprime exactement dans les mêmes termes.

Le 30 avril 1154, Anastase IV répète la même formule.

(1) Le 3 octobre 1173, une bulle du pape Alexandre III confirme à l'abbaye de Braine toutes les possessions parmi lesquelles figurent l'église de Cerseuil: *ecclesiam de Cerseolo.*

Trois ans après, en 1176, une autre bulle du même pape, copie les formules antérieures et confirme à l'abbaye de Braine l'autel de Cerseuil, le moulin de Cerseuil et, au même endroit, le cens, le vinage et toute la dîme sur le seigneur de ce village: *Altare de Cerseolo; molendinum de Cerseolo*; *in eâdem villâ, census et vinatica et decimam totam in culturis domini ipsius villæ.*

mais dont l'année nous est inconnue, permet à l'abbaye de Braine d'installer, dans l'église de Cerseuil, quatre chanoines dont l'un, avec l'agrément de l'évêque diocésain, aura charge d'âmes, etc.....

On comprend l'importance de cette pièce curieuse qui indique, au petit village de Cerseuil, une église assez considérable pour qu'on pût ou qu'on dût y entretenir quatre chanoines. (3)

(3) Voici la traduction de cette charte intéressante :

« Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses » chers fils Baudouin abbé et aux religieux de l'abbaye de Braine, » salut et bénédiction apostolique..... Le soin de la charge que » nous avons, nous avertit.... de recevoir avec bienveillance les » vœux qui nous sont adressés..... et d'écouter d'une oreille encore » plus attentive et mieux disposée ceux que les religieux nous » présentent, afin qu'ils deviennent plus fervents dans le culte et » le service divin, sachant qu'ils sont entièrement soutenus par » la grâce et l'approbation du siège apostolique. C'est pourquoi, » fils aimés dans le Seigneur, consentant avec bonté à vos justes » demandes, nous vous accordons par la faveur ordinaire et les » libéralités du siège apostolique, la permission d'établir dans votre » église de Cerseuil quatre ou trois de vos chanoines, dont un » recevra charge d'âmes et devra relever de lui pour le spirituel, » de vous pour le temporel; nous vous accordons également la » permission de rappeler à votre abbaye, lorsque vous le jugerez » convenable, ces mêmes chanoines et de les remplacer par » d'autres, de destituer, avec l'avis et l'approbation de l'évêque » diocésain, le chanoine qui aura pris la charge d'âmes si, ce qu'à » Dieu ne plaise, il commet quelqu'infraction aux règles et d'ad- » mettre, sans qu'aucun puisse s'y opposer, les familles que vous » possédez à la confession particulière, à la communion et à la » sépulture, si elles manifestent l'intention d'être enterrées » chez vous; et lorsqu'il y aura interdit porté sur la terre, nous » vous accordons la permission de célébrer l'office divin, les » portes (de l'église) étant fermées, les excommuniés et les interdits » étant exclus, sans sonner les cloches et à voix basse. Qu'en » outre, il ne soit permis à personne d'établir sur vous ou vos » biens de nouvelles et injustes exactions. Nous défendons à tous

On nous permettra de présenter incidemment, à propos de cette charte, deux observations que nous voulons soumettre aux antiquaires et aux philologues. La première est au sujet du mot *altare* qui signifie, selon Ducange, aussi bien le revenu, c'est-à-dire le casuel du culte ou de l'autel, que le revenu *des biens* de l'église, et s'emploie même assez souvent comme synonime d'*ecclesia*. Il est donc infiniment probable que la donation d'André de Baudimont marque la date de l'église de Cerseuil, dont on ne saurait d'ailleurs porter la fondation postérieurement.

Notre seconde remarque porte sur le mot *vestras familias*, vos familiers, vos serviteurs, qui se trouvent en quelque sorte faire partie de l'abbaye, et à ce titre exemptés, par la bulle d'Alexandre III, des peines de l'excommunication ou de l'interdiction. Ne pourrait-on pas par là et par les privilèges spéciaux, dont jouissaient sans doute au spirituel les familiers ou les serfs des abbayes, expliquer ces nombreux actes de donation, si fréquents aux XIIe et XIIIe siècles, dans lesquels on voit des hommes francs ou libres se donner, eux, leurs femmes, leurs enfants et leurs biens aux églises ?

C'est en 1176 qu'eut lieu, entre Soissons et Braine, un fameux *tournoi* ou *behours* qui, détournant les hommes d'armes de la croisade contre les Albigeois et les exposant inutilement à la mort, amena, contre Robert de Dreux, l'excommunication à laquelle cette charte semble faire allusion.

D'autres documents nous apprennent qu'au commencement du XIIIe siècle, l'abbaye de Braine avait le droit

» de mettre opposition à cet écrit de notre décision et d'y venir
» en contre en quelque façon que ce soit. Si quelq'un est assez
» audacieux pour le tenter, qu'il sache qu'il encourra la colère
» de Dieu et de ses apôtres Pierre et Paul. Donné à Anagnie, le 2
» des nones de juillet. »

de couper les foins dans le parc du château de Braine, de percevoir, entre l'Aisne et la Marne, certains revenus en blé et en vin. Au mois d'avril 1208, les religieux firent, avec Robert comte de Dreux et Yolend, sa femme, l'échange de ces droits contre de nombreuses redevances, parmi lesquelles on nomme : quatre muids de grains à prendre à Cerseuil, deux tiers en blé d'hiver, un tiers avoine, avec cette condition que si le revenu de Cerseuil est insuffisant, le surplus sera pris dans notre grenier de Braine, dit la charte, et au contraire s'il dépasse, le reste nous reviendra tout entier. (1)

Outre ces quatre muids de grains, Robert de Dreux et Yolend, sa femme, assignèrent encore aux chanoines de Braine cinq muids et onze setiers sur les vinages qu'ils avaient à Cerseuil : — *et in vinagiis quæ habebamus apud Cersolium quinque modios et undecim sextarios.*

C'est donc un échange sérieux que nous avons à constater ici et par lequel nous voyons la tendance légitime et naturelle de l'abbaye de Braine à grouper ses propriétés et s'arrondir dans l'intérêt de sa culture. Le même acte d'échange du mois d'avril 1208, conservé aux archives impériales (L. 1168), est rédigé au nom de Hermer. — *Ego Hermeus abbas.* — Abbé de Saint-Yved de Braine. (2)

(1) *Assignavimus etiam eis in terragiis nostris de Cersoleo quatuor modios bladi, videlicet duas partes de hyemali annonâ de avenâ et si de totâ assignatione in terragiis illis, aliquis esset defectus, nos eis defectum illum in granario de Brana restauraremus et si plus valerent quam prædicti quatuor modii, residum totum esset nostrum.*

(2) L'année suivante, au mois de janvier 1209, cet acte d'échange entre les religieux de Braine et Robert de Dreux fut ratifié par Haimard, évêque de Soissons, qui rapporte exactement les mêmes conventions dans les mêmes termes. La seule différence de cette

Nous avons enfin une sentence rendue en 1226, par l'official de Soissons, qui déclare avoir vu la bulle d'Alexandre III, en vertu de laquelle les moines de l'abbaye de Saint-Yved de Braine avaient le droit de nommer l'un des leurs à la cure de Cerseuil. (1)

nouvelle rédaction est qu'au lieu de : « Nous leur avons aussi assigné, etc., » l'évêque qui remplit ici le rôle de protecteur et de notaire, dit : « Ils ont aussi assigné auxdits frères quatre muids de grains sur leur terrage de Cerseuil, à savoir : deux tiers de blé d'hiver et un tiers d'avoine. ... — *Assignaverunt etiam prædictis fratribus in terragiis suis de Cersolio quatuor modios bladi, videlicet duas partes de hyemali annonâ et tertiam de avenâ et si de assingatione in terragiis illis aliquis esset defectus, ipsi eis defectum illum in granario suo de Branâ restaurarent et si plus valerent quam prædicti quatuor modii, residum, totum esset comitis.* »

Il existe aussi, aux archives impériales, dans le même carton un acte de vente daté du dimanche avant les Cendres, an 1209, mais tellement endommagé par le temps, qu'il a été impossible d'en prendre copie, et où nous lisons avec beaucoup de difficulté que Oudin, fils de La Rosse de Cerseuil, et Aveline, sa femme, vendent au curé de Cerseuil un emplacement près le presbytère, moyennant 60 sous.

(1) Nous croyons qu'on lira avec intérêt ce document traduit, à cause de certaines particularités dignes d'attention :

« Me Eurard et Me Baudouin, official, chanoines de Soissons, à » tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut en le Seigneur. » Sachent tous qu'un procès fut engagé lorsque notre vénérable » père Jacques, évêque de Soissons, eut transféré, à Me Gérard » d'Igni, l'église de Cerseuil qui était à la donation de l'abbaye de » Braine, pour cette raison qu'elle avait vaqué pendant plus de six » mois, et que les religieux de l'abbaye de Braine, en vertu de » certain privilège qu'ils avaient, eussent voulu établir, dans » cette église de Cerseuil, un de leurs chanoines et eussent, pour » cette affaire, obtenu contre l'évêque des lettres apostoliques. » Enfin, pour le bien de la paix, chacune des parties promit devant » nous, sous peine de dix marcs d'argent, d'observer fidèlement » le jugement ou accord qu'en toute sincérité nous arrêterions au

Nous voyons, par les actes de donations et baux de 1511 à 1780, que les religieux de l'abbaye de Braine possédaient, à Cerseuil, les terres et la maison de la Cense du Debout, le moulin banal et la ferme avec toutes ses dépendances. Toutes ces propriétés formaient la majeure partie du terroir de Cerseuil. (1)

» sujet de cette querelle ; nous donc, repoussant toute idée de » jugement, nous avons, du commun consentement des parties et » de notre volonté, fait amiablement entre elles cet accord, que » le frère Gervais, procureur de l'abbaye de Braine, muni à cet effet » de lettres spéciales de l'abbé et du chapitre, sans préjudice » aucun de son privilège et de son droit pour l'avenir, en recon- » naissance du droit de patronage, présentera pour l'abbaye, à » l'évêque, le susdit Me Gérard, pour relever dudit évêque pour le » spirituel et de l'abbaye de Braine pour le temporel ; en sorte que, » si ledit Me Gérard recevait un autre bénéfice ecclésiastique » paroissial ou prébendal, ou si spontanément, en quelque autre » manière, sans réception d'aucun bénéfice, il donnait sa démission, » aussitôt qu'il aura reçu cet autre bénéfice, soit qu'il en touche » les revenus ou qu'il n'en preçoive aucun, ou aussitôt qu'il aura » donné sa démission, par cela même, ladite église sera vacante, » et l'abbé et les religieux de l'abbaye de Braine pourront immé- » diatement et sans aucune opposition y établir un clerc séculier » en le présentant à l'évêque ou en ordonnant autrement, selon » qu'il est contenu dans leur privilège, dont nous avons vu la » teneur. A ce réglement furent présents, du côté du seigneur » évêque : ledit Me Gérard, messire Symon de Tornelle, messire » Godefroy, chapelain de Saint-Gervais, procureur en cette affaire » du seigneur évêque, messire Gillebert de Saint-Clément, chanoine » de Saint-Pierre, Me Eudes, clerc de Soissons, et beaucoup d'autres. » Et, du côté de l'abbaye de Braine, furent présents : Nicholas, » prieur, frère Hermier, autrefois abbé, et frère Gervais, chanoine » de Braine, procureur en cette cause. Et, afin que ce réglement » ait une perpétuelle vigueur, nous avons fait sceller de nos » sceaux les présentes lettres. Fait l'an de grâce mil deux cent » vingt. »

(1) Il nous est impossible de transcrire ici tous les documents que nous possédons sur Cerseuil ; mais nous croyons devoir en

On comprendra que nous ne donnions pas en quelques pages l'histoire de Cerseuil. Nous avons voulu signaler seulement, en peu de mots, les documents qui existent sur ce village.

Après la lecture du travail de M. Prioux, qui a été écoutée avec beaucoup d'intérêt, plusieurs membres font observer que dans le voisinage des grands châteaux il existe presque toujours des lieux nommés Folie. C'était originairement des rendez-vous de chasse au milieu *des bois*, d'où le mot *Folie*.

M. Suin signale la découverte qu'il a faite dans les archives de son étude :

1° D'une signature de Bastien Zamet, le célèbre finan-

extraire le bail suivant, du 13 avril 1612, qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Bail à surcens passé devant Varlet, notaire à Braine, fait par Jean Dazy, prêtre religieux de l'abbaye de Saint-Yved de Braine et curé de Cerseuil, à Simon Thé, vigneron, et Antoinette Joffet, sa femme, desservants à Cerseuil, d'une maison et ses dépendances, situées à Cerseuil, lieudit au-dessous du Pressoir. *Item*, trois verges de chennevières, à la Douge. *Item*, six boisseaux de bois taillis, lieudit au Poncelet, *Item*, un demi pichet de bois taillis au Yaufrette, et dix verges de vignes derrière le Pressoir. Le tout à la redevance de 8 liv. 10 s. tournois de rente et surcens chacun an, savoir : 3 liv. 12 s. au curé de Cerseuil, pour célébrer chaque mois une messe haute du Saint-Sacrement ; au clerc de ladite église, 12 s. tournois pour son salaire ; audit curé de Cerseuil, pour dire deux messes basses, l'une le jour de saint Joseph, l'autre le jour de saint Joachim, 12 s. ; plus 20 s. aux marguilliers de ladite église de Cerseuil pour acheter des cornéaux (1) pour délivrer le Jeudi-Saint, savoir : deux au curé, un au clerc, un à chacun des marguilliers, en cas qu'ils assistent aux ténèbres ledit jour. Et le surplus aux habitants et enfants dudit Cerseuil ; 24 s. à l'église et abbaye de Saint-Yved de Braine, et 20 s. au trésorier de ladite abbaye, pour la cire, le tout chacun an. »

(1) Cornuau, cornu, espèce de petit gateau avec des cornes, ou triangulaire.

cier du XVIe siècle, fils d'un cordonnier italien, qui fit une fortune considérable et rendit d'importants services à Catherine de Médicis et au roi Henri IV.

2° Un acte de location de la maison des Attaches, située rue Saint-Christophe, à Soissons. Ce bail, fait au profit d'un savetier, est revêtu de la signature de Charles de Roucy, évêque de Soissons. (1559-1585.)

3° Un traité pour la réparation des vitraux de la cathédrale, avec un verrier du bourg d'Aisne. L'acte de location et le traité pour les vitraux, sont de l'année 1580.

M. Sieyès fait passer sous les yeux de la Société une riche collection de dessins, exécutés par lui-même, et représentant un grand nombre de vues et de monuments du Soissonnais.

M. Laurendeau annonce qu'on vient de découvrir, dans la maison située rue Neuve-Saint-Christophe, n° 10, un tronçon de voie romaine, se rattachant, sans aucun doute, à la grande chaussée de Vermand et de Boulogne, dont MM. de Vuillefroy et de Laprairie ont indiqué le tracé sur le plan qui accompagne le travail publié dans le *Bulletin de la Société*, sur les fortifications de Soissons (année 1854).

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Lundi 2 Août 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

OUVRAGES OFFERTS.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais.

Bulletin des Sociétés savantes.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Son Excellence M. le Ministre de la maison de l'Empereur, annonçant l'envoi d'une somme de 60 francs pour sa souscription au *Rituel de Nivelon*, édité par les soins et aux frais de la Société.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. le Président de la Société des Antiquaires de Picardie, qui invite les membres de la Société de Soissons aux assises archéologiques qui se tiendront à Laon dans les derniers jours du mois d'août.

M. de Laprairie donne communication à la Société d'une circulaire de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la réorganisation du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. M. de Laprairie communique, en même temps, la réponse qu'il a faite à M. le Ministre et dans laquelle il a émis le vœu que, tous les ans, il fût fait un travail d'ensemble, spécialement consacré à chacune des branches des études historiques et archéologiques. On y trouverait l'avantage de pouvoir juger, d'un seul coup d'œil, les progrès réalisés par les efforts de tous les hommes studieux de la France.

M. Suin continue la lecture de son travail sur Soissons dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Noms de rues, désignation de maisons et d'enseignes.

§ IVe. — *Grande-Rue (aujourd'hui du Commerce), rue des Rats, rue Saint-Nicolas et Centre de la Ville.*

Maison, en la Grande-Rue provenant de Jean Legentil et de Crespine Gobaille, sa femme, et appartenant au chirurgien Demilly. En 1590, Demilly vend cette maison, en réservant un châssis de menuiserie et vitrerie servant de monstre du métier de chirurgien.

Maison appartenant au grand archidiacre Dutour, séant en la rue et faisant le coing du Mont-Revet, habitée par le vinaigrier Sampité, tenant des deux costés aux rues, d'un bout à l'hostel du Cornet et à la maison du Tabourin.

Maison faisant l'un des coings du carrefour du Beffroy, tenant par derrière à Me Arthur Poussin.

Maison, en la Grande-Rue, habitée par le chaussetier Gonnet, faisant le coing d'une ruelle qui souloit tirer à la rue du Mont-Revers, tenant à ladite ruelle et à l'hostel de la Pye.

(On trouve tantôt Mont-Revers et tantôt Mont-Revet.)

Maison, en la rue Saint-Nicolas, achetée par Demilly, cyrurgien, où pend pour enseigne *la Follye*, tenant au chapitre.

Plusieurs maisons, rue des Raatz, tenaient par derrière au beffroy de Soissons. Il y avait dans cette rue l'hostel des Raatz. Il était près de l'Estappe, presqu'au coin de la Grande Rue. En 1590, Pierre Belin était hoste des Raatz.

Maison et hostel de la Hure, proche le coing de l'Estappe. En 1590, Germain de Brenelle était hoste de la Hure.

Maison rue des Raatz, où pend pour enseigne *la Fleur de Lys*, tenant à l'hostel du Temple.

Hostel du Signe-de-la-Croix, rue des Raatz, tenant d'un costé à la maison du Chapeau-Rouge, par derrière à la maison de la Cloche-Fondue.

Plusieurs maisons de la Grande-Rue tenaient par derrière à l'hostel du Mouton-d'Or, près l'Estappe.

Il est question, dans plusieurs actes, de l'hostel de la Traye ou Truye qui file, en la rue qui conduit de la Grosse-Teste à l'Estappe (rues Saint-Nicolas et des Raatz.) Plusieurs paticiers habitaient cette rue.

Il est souvent question, dans les actes, des prisons du Beffroy. En 1594, le geolier du Beffroy se nommait Germain Mercier.

Maison, rue Saint-Nicolas, tenant d'un lez au collége, par derrière à une ruelle commune à plusieurs.

Maison appartenant à Melchior Regnault, contreroolleur des aydes et tailles, appelée la Coupple des Assises, en la rue qui conduit du coing de la Grande Rue au pont de Soissons.

Dans un autre acte, cette maison est appelée Couple des Sizes.

Maison, près l'hostel Sainte-Geneviefve, rue Saint-

Nicolas, appartenant à Saint-Jean-des-Vignes et louée au cordonnier Montier.

L'hostel Sainte-Geneviefve appartenait aussi à Saint-Jean.

Maison avec jardin et estable, en la rue du Mouton-d'Or, avec jardin, tenant d'un lez au paticier Grenier, par derrière à une petite allée.

Cette maison est vendue par Pierre Belin, marchant, à Jehan Desquirez, sergent royal de l'Election.

Ruelle conduisant de la rue du Mouton au Mont-Revers, derrière la maison de Jacques Delamotte, messager juré en l'Université de Paris.

En 1571, les échevins suppriment une portion de cette ruelle pour éviter les maladies dangereuses qui pourraient advenir pour raison des infections qui estoient en cette portion de ruelle. (Quinquet, notaire, 1571)

Maison faisant l'un des coings de l'Estappe, nommée la maison du Carrouge, tenant d'un lez et d'un bout aux rues, d'autre à une ruelle dépendant de l'hotellerie des Raatz.

Cette maison avait appartenu à Pierre Carpette, greffier au grenier à sel et à François Carpette, son fils, advocat.

Maison avec ouvroir sur rue, séant en la Grande-Rue, tenant d'un lez et par derrière à Fiefuet, Couturier, d'autre lez à l'hostel du Ciseau-d'Or.

Maison et hostel des Verds-Gallans, séant en la Grande-Rue de Soissons, tenant à Nicolas Quinquet et à l'hostel de la Pré, ayant son issue sur la ruelle Merlu.

Maison appartenant à Nicolas Lequoy, orphèvre, sise près la Grande-Rue, en la ruelle où demeurait autrefois Anthoine Merlu, boucher, tenant à l'hostel des Verds-Gallans, (Wallet, notaire, 1588).

Il y avait, dans la Grande-Rue, la maison de la Herse.

Maison, en la Grande-Rue, tenant à l'hostel de la

Teste-d'Ane et à l'hostel du Mouton, par derrière à l'hostel du Pot-d'Estain.

Hostel des Tournelles, séant en la Grande-Rue.

Maison, en la Grande-Rue, où pend pour enseigne l'*Image-Saint-Jacques*, derrière l'Hostel-Dieu.

Maison, rue du Mont-Revers, louée par le bourgeois Visinier au boulanger Delahaye, tenant d'un lez à une ruelle et par devant à la rue.

Maison, rue Saint-Nicolas, appelée la Vignette, tenant à l'hostel de la Boursatte, à l'hostel Saint-Loys et à l'hostel cannonial de Me Fournier, prévost de la cathédrale.

Maison faisant l'un des coings du carrefour du Beffroy, tenant par derrière à une ruelle à cul-de-sacq, avec un jardin sortant au devant de la maison de la Cloche-Fondue.

Près le Beffroy, hostels de l'Ange et de la Petite Court.

§ Ve. — *Le Port et ses environs, rues du Pot-d'Etain, Saint-Quentin, etc.*

Il y avait, près du pont, l'hostel du Dieu-d'Amour. En 1591, l'hoste du Dieu-d'Amour estoit Anthoine Lesueur. Il figure dans une transaction sur un procès avec le sergant Jehan Desquiré, passée devant le notaire Petit, le 17 novembre 1591.

Maison, à Soissons, rue de la Bouscherie, devant l'hostel du Dieu-d'Amour (1594).

Le pilory était près du pont.

Cabaret près la boucherie de Soissons, où souloit être le pillory, près la maison du cordier Hurillion et du paticier Dumoustier.

Maison au port Saigneux, appelée cour Saint-Nicolas.

Maison à Soissons, près le pont, au-devant de la Boucherie, tenant à la ruelle de l'Escorcherie, habitée, en 1587, par le vinaigrier Guillaume Boucher.

Maison et grange appartenant à Nicolas Clercq, marchand sellier, séant à Soissons, près l'Eglise Saint-Quentin, faisant le coing de la place qui mayne au château Gaillard, tenant par devant à la rue, par derrière au rempart.

Plusieurs maisons sont désignées comme étant rue des Challiets.

Nous avons aujourd'hui la rue des Charliers et la rue du Chat lié; une maison de cette dernière rue porte encore l'enseigne du chef Saint-Denis.

Il y avait à Soissons, vers 1590, une chapelle ou confrérie de ce nom, car une pièce de terre, sous Sainte-Geneviefve, est désignée comme appartenant au chef Saint-Denis.

Pièce de pré, appelée l'Ile de Nicolas Thibault, tenant à la rivière d'Aisne, près des maisons de la ville.

Maison en la rue de la Boucherie, où pend pour enseigne l'*Agneau Pascal*.

Maison et hostel de la Gerbe-d'Or, séant à Soissons, rue de la Fourrerie, aultrement rue du Pot-d'Estain, tenant d'un lez à Claude Dutour, d'autre à l'église Saint-Pierre-au-Parvis, par derrière à l'hostel du Widebourse.

En 1592, Nicolas Cuiret loue au marchand Mongin partie de l'hostel de la Gerbe-d'Or, séant à Soissons, en la rue de la Fourrerie, aultrement du Pot-d'Estain, et une autre partie, du costé de Claude Dutour, à une dame Lemoisne, séparée de corps d'avec son mari.

On explique, dans l'acte, que cette maison appartenait à Cuiret, tant de son propre que de don à lui fait par Mgr le duc de Mayenne, lieutenant-général de l'Estat et Couronne de France; elle appartenait auparavant à Claude Villette, de Compiègne, tenant le parti contraire des catholiques.

Un cordonnier de Vieil, loue des échevins de la ville,

la maison estant sur le pont de la rivière d'Aisne. (Les mots *sur le pont* sont très-bien écrits.)

Maison rue de la Boucherie, habitée par David Roze, mégissier, tenant d'un côté à la Boucherie, d'autre côté à Hurillion, marchand cordier, par devant à la rue, par derrière à une ruelle.

La Boucherie est indiquée, dans différents actes, comme étant rue du Port à la Busche.

Maison rue de la Fourrerie (du Pot-d'Etain), où pend pour enseigne le Chevalet, tenant à l'église Saint-Pierre, côté du Cloître.

Maison, rue des Chevaliers, près l'abbaye Notre-Dame.

Maison, en la rue du Port à la Busche, au-devant de la Poterne, tenant par devant à une ruelle.

Maison rue de la Fourrerie, aultrement du Pot-d'Estain, nommée la Vigniotte, tenant à l'hostel du Pot d'Estain, d'autre costé au sieur de Poully, par devant à ladite rue, par derrière à Brulez, tapissièr.

Elle appartenait, dans les dernières années du XVI[e] siècle, à Jehan Legloux, premier valet de chambre du duc de Maïenne.

Bail d'une maison, rue Saint-Quentin. (1590.) Condition que les greniers ne seront pas trop chargés de bled.

En 1592, Henri Havart, marchand orphèvre de Paris, reffugié en la ville de Soissons, loue une maison rue de la Fourrerie (du Pot-d'Etain), tenant à la rue de *Loliotte*. (Ce dernier mot est douteux.)

Faculté de résilier le bail, moyennant dix-huit escus d'indemnité, si le preneur pouvait retourner plus tôt en la ville de Paris.

Maison, au Parvis de Soissons, tenant à l'église Saint-Pierre, grevée d'une rente au profit du boulanger Hornet.

Maisons, voisines du Pilory, ayant leurs caves sous la Boucherie de Soissons.

§ VIe. — *Rues Saint-Remy et de Panleu.*

Bail, par un religieux de Saint-Jehan-des-Vignes, au nom de l'église Saint-Remy, à Claude Merlet, docteur en médecine à Soissons, d'un jardin tenant d'un lez au presbitaire de Saint-Remy, d'autre aux remparts de la ville.

Jardin, à la Croix de Panleu, appartenant à la confrairie Monsieur Saint-Denis des Halebalestriers de Soissons, où souloient estre les grands buts des confrères, tenant d'un lez à la rue dudit Panleu, d'autre au clos de vignes de l'Evêque.

Il est question, dans beaucoup d'actes, de ce clos de vignes appartenant à l'Evêque et situé dans l'intérieur de la ville. Il contenait huit arpents. Chaque année, l'Evêque faisait marché, avec des vignerons de Septmonts ou de Villeneuve, pour l'entretien de cette vigne.

Maison, en la rue des Etuves, appartenant à la famille Decrin, tenant d'un lez au Jardin de la Confrairie des Harquebuziers, par devant à la rue des Etuves.

Il est question, dans plusieurs actes du Jeu de Paulme de la rue de Panleu.

Jardin entouré de murs et de haies, près la Croix de Panleu, tenant à la Confrairie des Albalestriers et au chemin conduisant à ladite Croix de Panleu.

Vénérable et religieuse personne Jehan Merlet, religieux de Saint-Jehan-des-Vignes et curé de l'église parochialle Monsieur Saint-Remy de Soissons, loue, au laboureur Lupette, une grange faisant le coin du carrefour Saint-Remy, tenant d'un côté à la rue de la Procession, d'autre à la rue Saint-Remy.

Pierre Belin, marchand, loue à Loys Bicheron et au teinturier Benoît deux maisons, l'une au coin de la rue

de Panleu, et l'autre rue de Panleu. Elles avaient deux estaiges, cuisines basses, cours et puits.

Jardin, rue de Panleu, tenant au Clos de l'Evêque. Autre, planté de vignes, entouré de murs du costé de Panleu et du costé du Vieux-Rempart.

Bail, par la Confrérie des Archers, establie en la chapelle Saint-Sébastien, en l'église de Soissons, d'un jardin appelé le Jardin des Archers, aux Fossés de la Ville, derrière Saint-Remy.

§ VII°. — *Porte Saint-André, aujourd'hui la Fausse Porte, et ses environs.*

Il existait, en 1580, au coin de la rue du Commerce (alors la Grande-Rue), et de la rue Saint-Antoine, une grande maison appelée le Lion-Noir. Le carrefour formé par le croisement desdites rues se nommait Carrefour du Lion-Noir.

Dans la rue Saint-Antoine était la chapelle Saint-Antoine et, derrière la chapelle, le jardin des harquebuziers.

Dans un acte du 29 juillet 1593, il est question de fortifications que l'on vient d'établir contre le jardin de l'hostel du Barilliet, tenant au rempart, près la porte Saint-André.

Boullye et Wallet, notaires rue Saint-André, étaient notaires au bailliage de Valois ; d'autres notaires de la ville prenaient le titre de notaires au bailliage de Vermandois.

Maison rue Saint-André, où pend l'imaige Saint-André. Plusieurs maisons de cette rue tenaient au cimetière de l'Hostel-Dieu.

Maison rue Saint-André, tenant par derrière à l'hostel de la Croix-de-Fer.

Maison rue Saint-André, au-devant de la Porte-Neufve.

Maison rue Saint-André, appartenant à Jehan Hanry, couvreur de thuiles et ardoises. On avait d'abord écrit rue Saint-Martin, ces trois derniers mots ont été rayés et remplacés par rue Saint-André (1590).

Maison près le Lion-Noir, vis-à-vis la chapelle Saint-Antoine, tenant à Nicolas Berlette.

Autre maison tenant au Lion-Noir, appelée l'hostel des Cisaulx-d'Or, louée au sergent Delannoy.

Ces deux maisons appartenaient à messire Balthazar Gobelin, prebtre (1580).

Maison près la Porte-Neufve, habitée par le paticier Mignot, tenant d'un lez à l'hostel du Croissant.

Maison à Soissons, rue de l'hostel de Bourbon, près l'abbaye Notre-Dame, tenant à l'hostel de Bourbon.

Maison en la rue qui descend du Lion-Noir à l'abbaye Notre-Dame, tenant d'un lez à l'hostel de Bourbon, d'autre à Sébastien Barat.

L'Hostel de Bourbon, assis près l'abbaye Notre-Dame, appartenait à cette abbaye; il tenait d'un costé à Jehan Berthemet.

Maison séant en la rue Saint-André, appelée l'hostel Saint-Bandri, habitée par le cordier Hurillion, tenant par derrière au cimetière de l'Hostel-Dieu.

Maison ayant appartenu à Gervais Decrin, recepveur des aydes, et à Quinquet, sergent royal, séant en la rue Saint-Anthoine, tenant d'un lez à une maison appartenant à Saint-Pierre-au-Parvis, d'autre au prévost de la cathédrale, Anthoine Fournier, à cause de la chappelle de la Magdeleine.

Hostel des Marmousets, rue Saint-Anthoine.

Hostels des Molinets et des Maillets-Verts, rue Saint-André.

Nicolas Willefroy, menuisier, et Benjamin Peschard, recepveur de l'Evêque, demeuraient rue Saint-Anthoine, en face le Puits d'Hermant.

Bail, par tous les religieux de Saint-Jean, à Mosnier, chirurgien-barbier, d'une maison en la rue de la Bronnerie ou Bronnière, conduisant du Lion-Noir à l'hostellerie Notre-Dame, tenant aux dames de Saint-Estienne et à l'hostel des Pourcelets (158).

Autre maison, appelée d'ancienneté l'hostel des Garrois, à l'opposite de l'abbaye Notre-Dame, tenant à l'hostellerie Notre-Dame.

Rente due à l'église Saint-Martin, sur une maison appartenant à Noël Labouret, où pend pour enseigne le Grand-Hiver. (La rue n'est pas indiquée.)

Clos des Cordeliers, près la rue Saint-André.

Maison, tenant à une ruelle conduisant à la poterne Saint-Martin, près l'ancienne Porte-Neufve.

Maison, rue des Chalis, près le Rempart.

Maison occupée par le chaussetier Minouflet, sise à Soissons, en la rue conduisant à la Porte-Saint-Martin, où pend pour enseigne *le Lion-d'Or*, tenant à la ruelle conduisant à Panleu.

Maison, tenant de trois costés à l'hostel du Lion-d'Or, par devant à la rue conduisant à l'Arbre de Panleu.

Autre, tenant d'un côté à la Porte-Neufve, d'autre au jardin des albalestriers.

Devant l'église Saint-Martin, hostel où pend pour enseigne l'*Imaige Saint-Martin*.

Hostel du Croissant, proche l'ancienne Porte-Neufve.

Maison de l'Escu de France, près la Porte-Saint-Martin.

Maisonnette où on fait le guet, hors la Porte-Neufve, louée par les gouverneurs de la ville de Soissons. (Fiefvé, notaire, 22 avril 1548).

Maison, au bourg Saint-André de Soissons, paroisse Saint-Martin, rue des Challiets ou Challicts, tenant par derrière au clos de Saint-Jehan.

Maison du Gros-Tournois, près la Porte-Neufve, appartenant à l'église Saint-Martin.

INDICATIONS GÉNÉRALES.

Il est question, dans plusieurs actes, d'une grêle insolite qui cassa les vitres des églises de Soissons, le 14 juin 1593.

Le paticier Grenier habitait une maison où pendait pour enseigne *la Gondole*. La rue n'est pas indiquée.

Maison occupée, en 1570, par Jean-Baptiste Cocquart, m[e] masson, où pend pour enseigne le *Saint-Esprit*, tenant d'un lez à la chapelle Sainte-Croix, d'autre à l'hostel où pend pour enseigne *Sainte-Croix*. La rue n'est pas indiquée.

Jardin en la ville de Soissons, devant l'hostel de Vendosme, vulgairement appelé le Jardin-Saint-*Lambert*. (Ce dernier mot est douteux.) La rue n'est pas indiquée.

Maison, rue des Fers ou Fèves, tenant à l'hostel du Barbeau et aux rues. On ne sait où pouvait être cette rue.

Maison de l'Escu de France, habitée par le bourgeois Cahier. La rue n'est pas indiquée.

On parle, dans plusieurs actes, de la rue des Tournelles. Elle avait un jeu-de-paulme avec galleryes et conduisait au rempart.

Dans les actes de 1588, on parle de maisons, en divers quartiers, *desmolies par les troubles derniers*.

Maison appelée Saint-Clément, tenant aux anciens remparts et fossés de la ville. La rue n'est pas indiquée.

Presque toutes les maisons étaient couvertes en tuiles. Cependant les couvreurs prennent le titre de couvreurs en tuiles et ardoises. Quelques maisons sont désignées comme étant en bois et briques.

Dans un acte de 1545, passé devant Fiefvé, il est question de l'hostel de l'Echiquier, séant à Soissons. On ne dit pas dans quelle rue. Un procès-verbal y est dressé pour la vérification des mesures.

§ VIIIe. — *Bourg d'Aisne, aujourd'hui faubourg Saint-Vaast.*

Maison, rue du Plat-d'Étain, au bourg d'Aixne, louée moyennant seize escus par année, par l'avocat Poillet à Jehan Lapette, voiturier par terre.

Petites maisons au bourg d'Aixne, rue du Champ-Boullant, près le rempart.

Masure et jardin au bourg d'Aixne, en la rue qui mayne du Plat d'Estain à la rivière, tenant par devant à la rue des Graviers, par derrière au bord de la rivière. Ils appartenaient à Charles Thévenot, tanneur.

Maison, au bourg d'Aixne, faisant le coing de la Belle-Image, tenant d'un lez à l'Hostel-Dieu, d'autre à la rue qui conduit à la porte de Crouy, par devant à la rue qui conduit à l'église Saint-Vaast, par derrière à l'Hostel-Dieu.

Maison, au bourg d'Aixne, rue des Graviers, appelée vulgairement la Maison du Petit-Cerf, louée à deux mégissiers.

Au bourg d'Aixne habitaient les familles Griffon, Lebel et Laurendeau.

Maison au bourg d'Aixne, en la rue du Champ-Boullant, qui conduit du pont à Saint-Vaast, tenant au jardin des archers et à l'hostel de l'Ecu de France du bourg d'Aisne.

Autre maison au même bourg, à l'enseigne du Cygne, appelée anciennement la Platte-Pierre.

Maison, au bourg d'Aixne, en la rue des Pescheurs.

Bourgs Saint-Crespin, de Crise et de la Chapellette.

Bail, par Alexandre des Bordes, abbé de Saint-Crespin-le-Grand, du Clos de la Folie au bourg Saint-Crespin.

Bail, par le même, à Guill. Maisnart, laboureur, de la maison seigneuriale et abbatiale de Coupaville sous

Sainte-Geneviefve-lès-Soissons, avec vigne, carpier, etc., moyennant 60 escus.

Maison, au bourg Saint-Crespin, nommée Maison du .... Salon ou Solon, occupée par le chapelier Drouart et tenant d'un costé au moulin de l'abbaye Saint-Crespin, d'autre à Saint-Pierre-le-Vieil.

Autre maison au même bourg, tenant à une ruelle conduisant aux terres de Saint-Pierre.

Nicolas Cuiret était fermier, moyennant cinq escus par année, des grosses et menues dixmes appartenant à l'abbaye Saint-Crespin-le-Grand, au faubourg-Saint-Crespin (1590).

Maison et terrain au bourg Saint-Crespin, tenant au chemin de Pampoulle et aux terres de Saint-Ladre.

Il est souvent question du bourg de la Chapellette-lès-Soissons. Il est probable qu'il se trouvait entre les faubourgs de Crise et Saint-Crespin. Il était habité par des laboureurs et des vignerons.

La maison appelée aujourd'hui Milenpart, à Saint-Germain, près le faubourg Saint-Crespin, est nommée, dans un grand nombre d'actes, Mil en Parlent. Elle appartenait, au temps de la Ligue, à Nicolas Facier, seigneur de Rocourt et de Mil en Parlent.

Dans les minutes d'un seul notaire, j'ai trouvé deux ou trois fois Mil en Par, sans doute par abréviation; tous les actes, ils sont nombreux et passés devant des notaires différents, signés par Nicolas Facier, portent Mil en Parlent.

Il existait sur la Crise, dans le faubourg et à Noyan, plusieurs moulins à drap.

Clos de Beauvarlet, auprès du jardin des Cardinaulx, à l'extrémité du bourg Saint-Crespin.

Maison au bourg Saint-Crespin, devant l'abbaye, tenant d'un lez au presbytère de Saint-Pierre-le-Vieil, d'autre à la place.

Maison et cense de la Charité-lès-Soissons, ou Saint-Ladre, au bourg Saint-Crespin, occupée par Regnault, laboureur.

Maison au bourg Saint-Crespin, au-dessus du Grand-Arbre, tenant d'un lez à la maison des cardinaulx, par derrière aux vieilz fossés.

Maison et hostel Saint-Julien, au bourg de Crise, au devant du Moulin l'Évesque, tenant d'un lez à la rivière de Crise.

Maison au bourg de la Chapellette, tenant au faux rû de la rivière de Crise.

Maison au bourg Crise, où pend pour enseigne *la Croix-de-Fer*, tenant par derrière aux usaiges des fossés de la ville.

Le cirurgien Maisnart loue une pièce de pré hors la ville, entre l'abbaye Saint-Crespin-le-Grand et l'héritage où estait anciennement l'église Saint-Martin, tenant d'un lez au grand chemin ou rue conduisant audit Saint-Crespin, d'autre au faulx rû venant de la rivière de Crise, d'un bout à l'ancien cymetierre dudit Saint-Martin, d'autre au pré où est la fontaine Saint-Crespin (7 avril 1588).

Maison à Couppaville, où passe la fontaine de Saint-Jehan-des-Vignes.

Compte-rendu de l'excursion à Bazoches, du Jeudi 10 Juin 1858, par M. Decamp.

PREMIÈRE PARTIE.

La Société archéologique de Soissons qui, l'année dernière, avait visité avec tant d'intérêt les diverses communes qui, sur les deux bords de l'Aisne, forment la limite des cantons de Vailly et de Braine, avait choisi la vallée de la Vesle comme but de son excursion annuelle de 1858. Une fois de plus, la Société a pu se

convaincre que l'archéologue rencontrerait difficilement un canton plus riche que celui de Braine en constructions de tous genres et de toutes les époques. Les architectures religieuse et militaire y ont laissé, dans chaque village, ici des monuments presque complets, malgré les ravages des siècles, là de simples débris, mais qui attestent encore leur splendeur passée. Ce sont principalement les XII[e] et XIII[e] siècles qui ont laissé, dans ces belles et riches vallées, les édifices les plus nombreux et les plus admirables. Ne suffira-t-il pas de vous rappeler les églises de Braine, du Mont-Notre-Dame, de Vasseny, de Couvrelles, de Saint-Thibaut, de Bazoches et de Limé, ainsi que le château-fort de Bazoches, dont les hautes murailles et les douze tours sont encore entourées de leur fossé profond, et celui de la Folie dont les ruines imposantes, restées debout sur leurs rochers abruptes, occupent un rang distingué dans la nomenclature des vieilles constructions militaires de nos départements du nord?

Je me suis chargé de vous parler plus spécialement des églises de Vasseny et de Couvrelles, deux de nos honorables collègues ayant bien voulu vous communiquer les résultats de leurs nombreuses recherches antérieures sur les autres communes que nous avons également visitées.

VASSENY.

Le village de Vasseny, agréablement situé sur la rive gauche de la Vesle, à une distance de quatorze ou quinze kilomètres de Soissons, faisait autrefois partie de la généralité et de l'évêché de Soissons. Il avait pour seigneurs le comte d'Egmont, les religieux de l'abbaye de Braine et ceux de Saint-Médard de Soissons. La population du pays qui était, au commencement du siècle

(1800), de trois cent onze habitants, en a perdu un tiers dans l'espace de cinquante ans, puisque le dernier recensement général, celui de 1856, ne porte plus la population qu'à deux cent seize individus.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les intéressantes communications qui vous ont déjà été faites, en 1847 et en 1850, sur l'église de Vasseny, par notre savant et très-regretté collègue M. l'abbé Lecomte. Je crois utile, cependant, d'ajouter les détails suivants :

Le plan de l'église est complet ; il comprend un porche, une nef et ses deux collatéraux, un chœur et ses deux transepts, enfin une abside. Celle-ci est de forme pentagonale, à voûtes très-élevées et soutenues par des nervures à dos de carpe très-prononcées. Ces nervures rayonnent autour d'une clef de voûte en couronne de feuillage et opèrent, en se reliant à de gracieuses colonnettes, la division en travées du pourtour de l'abside. Les fenêtres ogivales sont géminées avec une rosace à six lobes dans leur tympan; elles conservent encore quelques fragments de vieux vitraux en grisailles. Les caractères particuliers de cette partie de l'édifice sont une légèreté d'une élégance parfaite et une vigueur d'exécution dans les sculptures qui donne aux chapiteaux des colonnes un relief et une netteté qu'on rencontre rarement aujourd'hui dans les monuments qui ont eu à subir l'action destructive de six à sept siècles d'existence. La forme de l'ornementation végétative reproduit avec exactitude des types naturels empruntés à la flore indigène, tels que les feuilles de lierre, de chou, de vigne-vierge, etc. Ces corbeilles de feuillage s'épanouissent, avec une grâce infinie, au sommet de chacune des nombreuses colonnettes qui soutiennent les nervures de la voûte. A la vue de plusieurs de ces colonnettes, entaillées pour la pose d'un lambris insignifiant, vous avez exprimé un regret

qu'il est bon de signaler, afin d'enlever aux *embellisseurs* d'églises la prétention de détruire les nobles inspirations du génie, pour faire place aux produits mesquins de leur propre imagination.

Au-dessus du maître-autel, nous avons remarqué une peinture sur toile d'un assez bon effet. Ce tableau, qui représente la Résurrection, est un don de l'ancienne comtesse d'Egmont.

Ce que je viens de dire de l'abside peut s'appliquer à peu près également au chœur de l'église de Vasseny. C'est le même style ; ce sont les mêmes ornements. L'arc triomphal est formé d'une ogive sur-élevée, et l'intrados des arcades est orné de deux tores séparés par une plate-bande. Les quatre nervures de la voûte reposent sur des faisceaux de colonnes dont les chapiteaux, très-bas, sont rehaussés de feuillages vigoureusement sculptés.

Les transepts offrent, dans la forme de leurs voûtes, dans l'ordonnance générale et particulière de leur ornementation et dans la disposition de leurs fenêtres, les caractères que je viens déjà d'indiquer. Toutefois, j'ai cru devoir noter que celui de droite est beaucoup plus important, plus élevé et d'une architecture plus riche que celui de gauche. Dans l'angle sud-ouest s'élève une élégante tourelle dont l'escalier en hélice donne accès dans les combles de l'église, où l'on remarque, dans le mur du chœur, les restes d'une très-grande rosace, bouchée par suite des reconstructions qu'a dû subir l'édifice primitif.

La nef s'ouvre, de chaque côté, sur les collatéraux, par quatre travées les unes en ogive, les autres à plein-cintre. Le collatéral de gauche est voûté avec nervures en ogive ; celui de droite est d'une construction récente et sans caractère.

A l'extérieur, l'harmonie des fenêtres et des contre-

forts de l'abside produit encore un excellent effet et pourrait être proposée comme modèle aux architectes qui voudraient reproduire les types admirables de l'architecture des XIIe et XIIIe siècles. Une riche végétation, qui se reproduit partout, s'épanouit à l'entablement des murs et sur l'archivolte des fenêtres. C'est partout la même abondance de détails, la même grâce dans la forme. Le portail cintré s'amortit par quatre gros tores romans, reposant sur une corniche de belles et larges feuilles entablées, heureuse imitation de l'acanthe grecque et latine.

J'arrive à la tour qui est une des parties les plus intéressantes de l'église. Elle est carrée, avec un double contrefort à chaque angle; chacune de ses faces est percée d'une large baie ogivale et, à l'étage supérieur, de deux baies plus petites, accolées et également ogivales. On retrouve encore ici, formant corniches ou archivoltes, la riche végétation dont j'ai parlé plus haut. La tour est terminée par un toit à quatre pignons. Chacun de ces pignons est découpé à jour et présente un mélange très-gracieux d'ogives et de petites rosaces, motif de décoration très-rare et qui excite l'admiration de tous les visiteurs. Les angles du toit sont terminés par des gargouilles en pierres. La tour de Vasseny appartient à l'art du XIVe siècle, tandis que les autres parties remontent à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. C'est, sans contredit, une des plus belles églises du Soissonnais, d'ailleurs si riche en monuments de cette époque.

La paroisse de Vasseny a deux patrons : saint Rupert, évêque de Salsbourg et de Reims, et saint Drogon, vulgairement Druon, reclus, patron des bergers. Il était né au village d'Epinoy, réuni aujourd'hui à la petite ville de Carvin-Epinoy, au diocèse d'Arras. Il fit plusieurs pélerinages à Rome, fut berger pendant six ans

et se renferma ensuite, pendant quarante-cinq ans, dans une cellule près de l'église de Sebourg, à deux lieues de Valenciennes, où il mourut, en 1186, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Sa fête se célèbre, à Vasseny, avec une grande solennité, le jour même du Mardi-Gras. Une petite statuette assez curieuse de ce saint se voit sur l'autel du transept droit de l'église.

Suite de l'excursion de Bazoches, par M. Poquet.

Après une excursion déjà longue, la Société arrivait à Saint-Thibaud, petit village de l'ancien Soissonnais, gracieusement situé sur un tertre élevé qui domine le cours de la Vesle, et sur lequel existent encore les débris d'un prieuré qu'on dit avoir été fondé au VIIIe siècle.

Si cette tradition est sûre, ce que nous ignorons, il est certain au moins que cette localité portait anciennement un autre nom, puisque saint Thibaud n'a vécu que dans le XIe siècle.

Le prieuré subsiste encore en partie; il se compose d'un vaste corps-de-logis, flanqué à l'est de deux tourelles élancées, avec encorbellement et reposant sur un pied-droit; quelques masques et des langues grossières décorent les contours de cet encorbellement. La façade principale a subi des remaniements à diverses époques; on y remarque principalement, dans les fenêtres au sud, les traces des XIIIe et XVIe siècles. Sous les appartements, on a pratiqué de vastes caves voûtées.

Près de ce prieuré, dont on ne peut s'empêcher d'admirer la position pittoresque et agréable, se trouvait l'ancienne église dont il ne reste plus, malheureusement, qu'un côté du transept et quelques chapiteaux de la nef et des bas-côtés, enclavés dans des portions de murs. En considérant ces chapiteaux d'un caractère

si prononcé, si différents de tout ce que l'on voit, même dans nos plus vieilles églises du Soissonnais, on sent qu'on est en présence d'une des plus vieilles époques de l'architecture dans nos contrées, ou au moins d'une tradition d'art qui doit remonter très haut. Sur ces chapiteaux, allongés outre mesure et sans proportion, se dessinent des ornements affectant la forme de glands opposés l'un à l'autre, de gerbes, d'épis, ou d'une coupe ciselée ; ici, les chevrons descendent et sont accompagnés de feuilles qui se contournent en crochets; là, ce sont des rameaux, des plantes élevées, des fleurons, des palmettes à peine accusés. Ces éléments grossiers d'une ornementation presque rudimentaire, où se lit cependant la dégénérescence des beaux types de l'antiquité, mériteraient une étude plus complète et une reproduction exacte par le dessin. On doit regretter, assurément, que ce vieux monument ait disparu, surtout lorsqu'il était si facile de le conserver.

Le transept offre, entre ses modillons de têtes humaines et d'animaux, des ornements de forme ovale, ornés d'un câble ou de bâtons rompus. Sous une arcade cintrée, on aperçoit encore des peintures murales représentant divers ornements et quelques lettres d'une légende qui est effacée en grande partie.

Non loin de l'église, dans un bâtiment occupé aujourd'hui par la ferme, on remarque deux voussures, servant de portes d'entrée, décorées de calices, de tulipes, motifs d'ornementation que l'on retrouve aux porches de la basilique de Mont-Notre-Dame. Cette construction semble accuser le xve siècle. Dans un clocheton moderne, accolé à ce bâtiment, se trouve une petite cloche, de 1670, qui retrace un évènement historique : le souvenir d'un incendie.

En descendant du mamelon de Saint-Thibaud, la Société ne se lassait pas d'admirer le magnifique paysage

que lui offrait ces belles plaines de la Vesle, si riches de moissons et de productions en tout genre Elle entrait dans Bazoches en traversant un pont neuf qu'on dit avoir remplacé un pont nommé : le Pont de César.

Bazoches, quoique situé dans une vallée, se présente bien ; les tours nombreuses qui environnent encore l'enceinte de son château-fort annoncent une localité jadis importante par ses souvenirs et qui a dû jouer un rôle dans les annales du Soissonnais.

Bazoches, en effet, d'après nos anciennes chroniques, était placé à peu de distance de la chaussée romaine qui, de Reims se dirigeait sur Soissons par Braine. C'est dans ce lieu qu'existaient, dit-on, des greniers publics pour les Romains et que vivaient saint Rufin et saint Valère, apôtres de cette contrée, martyrisés sous le préfet Varus, qui persécutait les chrétiens. On rapporte que les deux saints, pour échapper à la rage du tyran, se cachèrent d'abord dans une grotte pratiquée sans doute dans le flanc de la montagne, au nord de Bazoches et près de la chaussée romaine. Mais ayant été découverts par les émissaires de Rictiovare, ils avaient été décapités.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu de l'exécution : les uns le placent à Quincampoix, sur les bords de la petite rivière de Vesle ; les autres sur la place même du château de Bazoches, auprès d'un souterrain à demi-comblé qu'on voyait encore à cent mètres environ de la Vesle.

Après le supplice, les corps des deux saints personnages furent jetés dans une espèce de cloaque ou citerne, qu'on montre encore dans le jardin du château, près d'une petite fontaine qui vient de tarir à cause de la grande sécheresse. Mais les fidèles enlevèrent ces précieux restes, pendant la nuit, pour leur donner une sépulture honorable, très-probablement non loin du lieu

de leur supplice, puisque, sous le règne de Constantin, on éleva d'abord un oratoire sur leur sépulture. On suppose que Bazoches emprunta son nom de cette circonstance, *Basilica* voulant dire Bazoches. (1) Cette chapelle aurait été renouvelée et agrandie, au VIe siècle, par saint Loup, évêque de Soissons, qui y forma un chapitre de soixante-douze clercs, en mémoire des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Ce chapitre existait encore au temps de Frodoard, au Xe siècle. On croit que les reliques de saint Rufin et de saint Valère ont été exhumées au VIIe siècle, pour être exposées à la vénération publique.

La première translation de ces reliques se fit, en 882, à l'approche des Normands. Elles furent déposées, pendant deux ans, dans l'église de Saint-Pierre de Reims, d'où elles furent rapportées en 884. En 937, la crainte des Hongrois les fit de nouveau transporter à Soissons, où l'une des deux châsses fut conservée jusqu'en 1567, époque à laquelle elle fut brûlée, avec les autres reliques de la cathédrale, par les Huguenots. Celle qui était restée à Bazoches fut envoyée à Reims en 1560, mais elle fut de nouveau transportée à l'abbaye de Saint-Paul de Soissons, puis à la cathédrale, en 1617.

La collégiale de saint Rufin et de saint Valère, située dans l'enceinte murée, a complètement disparu : une place, plantée d'arbres, indique seule le lieu qu'elle occupait. Le chapitre fut d'abord composé de chanoines séculiers, puis les religieux de Marmoutiers leur succédèrent en 1136.

(1) Le mot de BASILICA désigne des édifices publics servant de lieux de négoce, de cours de justice, de greniers publics. Ils répondaient, sous beaucoup de rapports, à nos hôtels-de-ville, à nos bourses modernes, à nos manutentions militaires.

La seigneurie de Bazoches appartenait, dans l'origine, aux archevêques de Reims, qui en avaient fait don aux évêques de Soissons. Ces derniers y avaient établi un manoir épiscopal dont ils confièrent la défense à des chevaliers qui prirent le titre de seigneurs de Bazoches, quoique vassaux de l'évêque. Le chatelain de Bazoches était l'un des quatre fieffés (*Casati*) qui portaient le prélat à sa première entrée solennelle dans la ville de Soissons.

Fatigués des déprédations continuelles que, dans les temps de troubles, les ennemis faisaient sur leurs terres, les évêques de Soissons donnèrent en fief leur domaine de Bazoches à des gentilshommes sortis de la puissante maison de Châtillon.

Duchesne raconte que, dès 909, Eudes reçut de son frère Herivée, archevêque de Reims, les terres de Bazoches et de Châtillon, qu'il tenait de l'église de Reims dont il était bénéficier, avec l'obligation de les défendre contre les attaques des Normands. Les Milon, les Gervais, les Gui, les Nicolas, les Robert et les Gaucher de Bazoches, sont trop connus pour que nous en parlions ici. Cette famille a fourni plusieurs prélats distingués à l'église, entr'autres les deux Milon, l'un abbé de Saint-Médard et l'autre évêque de Soissons.

Le château de Bazoches est encore aujourd'hui, malgré son état de ruine, un édifice considérable; il se compose d'une vaste enceinte défendue par un large fossé et flanquée de tours de distance en distance. On y pénétrait par deux portes fortifiées, accompagnées de tours, l'une au nord, l'autre au couchant. Au centre se trouvait le château ou donjon, formant un carré presque régulier, environné de murs et de neuf grosses tours placées aux angles, au milieu des courtines et à l'entrée des portes. Ces tours en grès se terminent en talus; le couronnement

a disparu. Au-dessous existent des caves ou souterrains remplis de décombres.

Cet édifice militaire paraît remonter au XIIe siècle, à l'exception d'une tour saillante placée près de la porte et faisant suite à un corps-de-garde; on pourrait fixer cette construction au XVe ou même au XVIe siècle.

Notre Soissonnais est encore bien riche en châteaux fortifiés de ce genre : Armentières, Passy-en-Valois, Nesles-en-Tardenois, sont bâtis comme Bazoches, en rase campagne, et pouvaient être inondés.

L'histoire nous a conservé peu de faits historiques intéressant le château de Bazoches. On sait seulement qu'en 1650, l'archiduc d'Autriche, Léopold Guillaume, plaça son quartier-général au château de Bazoches, et que le duc de Lorraine quitta et occupa, à quatre reprises différentes, la plaine qui l'avoisine.

L'église paroissiale de Bazoches est une des églises les plus remarquables du Soissonnais. On y voit une abside carrée avec édicule, comme à Vailly, à Courmelles et à Berzy. Cette disposition se répète dans le transept droit, et il serait à désirer qu'on la reproduisît dans le transept gauche, où toutes les dispositions existent pour opérer ce complément nécessaire à sa régularité.

L'abside et les transepts portent, à leurs voûtes, trois nervures, dont deux petites et une médiane beaucoup plus forte et saillante. Les chapiteaux sur lesquels reposent les nervures sont élégants : ce sont des feuilles découpées, semées de perles, des appliques courbées en crochets; sous le clocher, des groupes de colonnettes se profilent avec grâce. L'archivolte qui enveloppe l'édicule porte pour ornementation de petites cavités.

La nef et les bas-côtés offrent des dispositions impor-

tantes. On voit qu'on se disposait à compléter l'édifice qui est resté inachevé ; de grandes colonnettes sont là en attendant la retombée des nervures. On avait sans doute l'idée de remanier le côté gauche de la nef, car il n'est pas possible qu'on ait eu la pensée de laisser ce grand mur percé d'arcades basses et qui contraste avec le reste de l'église.

La porte d'entrée laisse voir, comme contre-fort, une arcade scindée, où apparaît encore la naissance du cintre. Les contre-forts sont, en général, peu saillants, ornés de légers ressauts.

Cette église offre un bon caractère d'architecture ; mais plusieurs parties de cet édifice, notamment le clocher, sont incomplètes et peu gracieuses. Il appartiendrait à un pays qui veut s'honorer, de travailler à terminer un édifice aussi intéressant et qui demanderait peu de dépenses. Espérons qu'il en sera ainsi et que le Conseil municipal s'empressera d'étudier une question que nous soumettons à son amour du pays et à son zèle éclairé.

L'église possède quelques objets curieux comme les fonts de baptême, dont la vasque oblongue figure une baignoire ornée de deux figures et supportée par quatre colonnettes ; une fenêtre romane, composée de losanges barrés dans lesquels sont inscrits des cercles concentriques. Il y a aussi quelques pierres tumulaires sur lesquelles nous avons lu :

Ci gist le corps de Nicolas
Bovssvt en so vivant côte de Dâmpierre, baron de Bazoches
et de Hems en Châmpaigne
le cvel decedâ le x, ix jovr doctobre M. V. LX et XHI.

La tête du défunt est nue, le cou paré d'une collerette, les mains jointes, habit court, les hauts de

chausses bouffantes aux genoux. Elle porte une devise un peu fruste :

Discat qvi nescit dns. Dominus.
Cy gist havlte et pvissante dame, dame Anne de Linanges,
en so vivant feme de havlt et pvissant seignevr
Messire Claude de Bovssu lvy vivant
chevalier de l'ordre dv roy nre sir et gouvernevr pour sa
majesté en la ville de Reins seignevr de Longveval.
Baron et seignevr de Bazoches, Vavserel, Vieilarcy, Perles,
laqvelle trespassa (lan) de grace
mil cinq cens soixante. Priez Diev povr son ame.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,
A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Octobre 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le président donne lecture d'une circulaire de S. E. le ministre de l'instruction publique et des cultes, relative à la préparation d'un dictionnaire géographique de la France, qui doit être publié sous les auspices de son ministère. M. le ministre fait appel au zèle et aux lumières des membres des diverses Sociétés savantes de la France et réclame plus spécialement, dans la présente circulaire, des renseignements sur l'existence des ouvrages inédits ou imprimés, contenant des nomenclatures générales ou partielles d'anciens noms de peuples, de circonscriptions, de lieux habités, de cours d'eau, de montagnes, de vallées, de forêts, etc. Les membres de la Société de Soissons sont engagés à vouloir bien communiquer les documents de cette nature qu'ils pourraient connaître ou avoir en leur possession.

M. le président a reçu, pour les archives de la Société :

Cabinet historique, revue mensuelle, par M. Louis Paris. Livraisons de juin, juillet et août 1858.

Archives de l'art français, par M. Anatole de Montaiglon. Juillet 1858.

Revue des Sociétés savantes. Juin et juillet 1858.

L'Abbevillois, journal de l'arrondissement d'Abbeville, du 21 septembre 1858, contenant une défense du système émis par M. Boucher de Perthes, sur les silex ouvrés trouvés dans le diluvium des environs d'Amiens et d'Abbeville. Ce système avait soulevé de sérieuses objections dans les premières séances du récent congrès archéologique de Laon.

Notice historique et archéologique sur le château et la ville de Château-Thierry, par MM. Delbarre et Bouvenne, avec six vues de Château-Thierry. Hommage des auteurs.

M. Decamp lit une note sur les assises archéologiques tenues à Laon, dans les premiers jours de septembre, par la Société des antiquaires de Picardie, et sur la part que la Société de Soissons a prise à cette solennité scientifique.

« ASSISES ARCHÉOLOGIQUES DE LAON.

» Depuis notre dernière réunion, c'est-à-dire dans les premiers jours du mois de septembre dernier, une grande solennité scientifique a eu lieu au chef-lieu de notre département. La Société des Antiquaires de Picardie, qui, depuis une vingtaine d'années, explore et étudie, avec tant d'ardeur et tant de constance, tout ce qui a rapport à cette ancienne province, une des plus historiques de France, la Société des Antiquaires de Picardie, dis-je, était venue tenir à Laon ses assises archéologiques. Elle avait fait appel à tous les hommes

studieux, non-seulement du département de l'Aisne, mais encore des départements voisins, et un grand nombre s'étaient empressés de répondre à son invitation. Au milieu de cette foule, réunie dans le seul intérêt de la science, on remarquait des membres de l'Institut, de l'École des Chartes, des Académies et Sociétés savantes d'Amiens, de Douai, du Hainaut, de Laon, de Soissons, de Reims, de Noyon, etc., etc., et beaucoup d'autres personnes, appartenant aux classes élevées de la société, qui avaient voulu témoigner, par leur présence, de l'intérêt qu'elles prennent aux progrès des études archéologiques, objet principal des réunions du congrès. Pendant quatre jours, tous ces amis de la science, sous la présidence de M. l'abbé Corblet, ont apporté le tribut de leurs lumières, ont confondu leurs efforts pour arriver à la solution des questions qui leur étaient soumises. D'importants et nombreux mémoires ont été présentés, d'intéressantes discussions soulevées, de brillantes argumentations soutenues ; mais, nous devons toutefois le constater, aucune des questions du programme ne nous a paru complètement résolue ; elles restent par conséquent à l'étude. Je n'ai pas l'intention de vous entretenir des divers travaux du congrès ; un compte-rendu complet en sera publié, ce sera le moment d'appeler votre attention sur les sujets qui nous intéressent plus particulièrement. Mon but, en écrivant ces quelques lignes, était de consigner dans nos annales la part que notre Société de Soissons a prise à ces assises archéologiques où elle a été constamment représentée par son président, par son secrétaire, par son vice-secrétaire et par plusieurs autres de ses membres. Votre président a été appelé à prendre place au bureau, et nous devons à notre secrétaire de consigner ici qu'il a noblement soutenu l'honneur de notre Société par les importants travaux qu'il a produits pendant les

séances et par le compte-rendu complet, qu'il avait été chargé de rédiger, de l'excursion faite par tous les membres du congrès. Je ne finirai pas sans consigner également ici l'expression de toute notre gratitude pour la gracieuse hospitalité qui nous a été offerte par l'administration municipale et par nos confrères de la Société académique de Laon. »

Le même membre donne lecture d'une étude envoyée par M. Pilloy, agent-voyer cantonal à Neuilly-Saint-Front et membre correspondant de la Société, sur les richesses monumentales de l'arrondissement de Château-Thierry en général, et, en particulier, sur un vitrail du XIIe siècle, se trouvant dans l'église d'Etrépilly, sur une cloche du XIVe siècle que possède l'église abbatiale d'Essômes, et, enfin, sur une singulière pierre tumulaire du XVIe siècle, trouvée récemment sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la chapelle, à Neuilly-Saint-Front. Le travail de M. Pilloy est accompagné de fort bons dessins et sera reproduit dans le Bulletin de la Société.

ÉTUDE SUR UN VITRAIL DU XIIe SIÈCLE,

par M. Pilloy.

« Messieurs,

» Je viens vous remercier, bien tard, je dois l'avouer, de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant parmi vous à titre de correspondant.

» Je réclamerai, en même temps, toute votre indulgence pour mes essais, et je vous prierai de ne pas m'épargner vos observations pour les erreurs que pourrait me faire commettre mon inexpérience.

» Ayant été obligé, à cause de mes fonctions, de par-

courir, dans tous les sens, les cantons de Château-Thierry, de Charly et de Neuilly-Saint-Front, j'ai été à même de faire de nombreuses remarques tant sur l'histoire que sur les monuments dont cette partie de l'arrondissement de Château-Thierry, encore bien inexplorée, est cependant si riche.

» En effet, parmi les monuments qu'elle renferme, qui ne connaît, au moins de réputation, les magnifiques restes des châteaux de La Ferté-Milon, d'Armentières, de Gandelu, du donjon prévôtal de Marizy, de la Commanderie de Moisy-le-Temple à Montigny-l'Allier; les anciennes chapelles romanes de Saint-Waast, de La Ferté-Milon, de Saint-Vulgis de Troësnes; les églises de transition de Bonnes, de La Croix; celles des périodes ogivales de Bussiares, de Gandelu, de Marizy-Saint-Mard, de Montron (à demi-ruinée), de Veuilly-la-Poterie, de Montigny, (ancienne chapelle de la Commanderie), dont la plupart sont si belles, si correctes, et où le ciseau naïf de nos aïeux à fait vivre pour des siècles tout un monde chimérique de plantes, de fleurs, d'animaux? Ajoutons-y encore les beaux vaisseaux du XVe siècle de Chouy et de Chézy-en-Orxois.

» Vous le voyez, Messieurs, il y a ici une riche moisson à faire; j'ai déjà mis la main à l'œuvre et j'y consacrerai les rares loisirs que me laissent mes laborieuses fonctions.

» Je vous adresse aujourd'hui le dessin et la description du vitrail de l'église d'Étrépilly (canton de Château-Thierry), le plus ancien, à coup sûr, de l'arrondissement; l'inscription de la cloche de l'abbatiale d'Essômes qui, je le crois, a échappé à toutes les personnes qui ont parlé de cet intéressant monument, et enfin la description et le dessin d'une pierre sépulcrale trouvée sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la chapelle, à Neuilly-Saint-Front.

» Je compte vous adresser sous peu le plan géométral du château d'Armentières, ainsi que diverses vues de cet édifice et la description de plusieurs médailles et monnaies qui ont été trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry.

VITRAIL DE L'ÉGLISE D'ÉTRÉPILLY.

» L'église d'Étrépilly, bâtie au XIIe siècle, ainsi que le font présumer les pleins-cintres des trois fenêtres allongées qui ajourent son chevet et les chapiteaux à entrelacs de galons perlés qui décorent les chapiteaux des colonnes servant de supports aux retombées de la voûte du sanctuaire, ne présente de remarquable que la verrière renfermée dans la fenêtre du milieu du chevet ; cette verrière est intéressante, non-seulement à cause de son ancienneté, mais encore par la vivacité et l'ordonnance harmonieuse des couleurs qui font que lorsque, le matin, le soleil y darde quelques-uns de ses rayons, ce n'est plus une verrière, mais plutôt un magnifique bouquet où ruissellent l'or et les pierreries.

» Le sujet se divise en deux parties superposées et séparées par une tringle de fer.

» Dans la première, qui est semi-circulaire, à cause du cintre de la fenêtre, est représenté le Père éternel, assis, la tête entourée d'un nimbe crucifère, la main droite élevée pour bénir, la gauche tenant un livre qui repose sur ses genoux ; il est vêtu d'une tunique violette par-dessus laquelle est posée une draperie blanche dont une partie, qui a été relevée, couvre l'épaule et le bras gauche. À ses pieds, l'un assis et l'autre accroupi, sont représentés deux personnages nimbés et tenant : celui de gauche, un objet que la vétusté ne m'a pas permis de distinguer, mais qui m'a paru

être un linge ; je pense qu'il en est de même pour l'objet que tient le personnage de droite ; mais ce qui attire l'attention, c'est qu'ils ont, l'un la tête d'un agneau et l'autre celle d'un chien ou d'un bœuf. Sont-ce des personnages symboliques ou bien des vertus personnifiés? C'est, Messieurs, ce que je laisserai à décider par ceux d'entre vous qui ont, plus que moi, étudié le symbolisme de l'iconographie chrétienne.

» La seconde partie contient le crucifiement. Le Christ est mort. La tête, ornée d'un nimbe crucifère, est penchée sur l'épaule droite ; les paupières sont fermées et il a pour tout vêtement une espèce de robe ou jupon, galonné par le bas, qui le couvre des hanches au-dessous des genoux. Ses jambes sont légèrement croisées et ses pieds se jettent en dehors. On ne voit pas les clous qui l'attachent à la croix.

» A la droite de la croix, les mains croisées sur la poitrine, se trouve la Vierge-Marie dont les vêtements rappellent ceux de certains ordres religieux ; à gauche est saint Jean, dont les pieds nus indiquent la qualité d'apôtre. Contrairement à la tradition, qui donne à ce saint un visage juvénil, il est représenté ici la figure encadrée d'une forte barbe.

» Le fond du premier sujet est uniforme et de couleur pourpre; celui du deuxième se compose de cinq bandes horizontales, dont la première figure une arabesque jaune d'or qui serpente sous un filet de même couleur ; elle est placée au-dessus des bras de la croix. La deuxième est de pourpre. La troisième est une grisaille figurant un damier dont les cases sont, alternativement, ou grillagées ou ornées d'une croix pommettée. La quatrième est de pourpre. Et enfin, la cinquième, d'un jaune pâle, représente deux assises de pierre de taille.

» Les deux sujets sont encadrés d'une guirlande

bordée, intérieurement et extérieurement, de deux filets de verre blanc et composée de fleurons en grisaille accompagnés de palmes de verdure qui reposent dans des vases d'or.

» Si l'on passe maintenant au travail manuel, on voit que les traits de force, qui sont fort saillants, sont produits à l'aide d'un émail brun noir; les ombres légères sont obtenues par un glacis roussâtre. Mais, ce qui est à remarquer et qui diffère entièrement du travail du reste de la verrière, c'est que, dans le jupon du Christ, qui est d'un bleu pâle et dont le verre est légèrement opaque, les traits ne sont pas produits à l'aide d'un émail; ils ont beaucoup de saillie et il semblerait, ce qui, du reste, est à présumer, que les lumières ont été obtenues en usant le verre, de sorte que les endroits non-amincis produisissent les ombres. C'est absolument le même mode qui est employé de nos jours pour faire les tableaux de porcelaine. (1)

» Pour ce qui est de donner une date à ce monument, je n'oserais rien préciser à cet égard; cependant, le dessin barbare du sujet et la forme du vêtement du Christ me font présumer qu'il doit remonter au XII[e] siècle.

INSCRIPTION DE LA CLOCHE D'ESSÔMES.

» Je ne sache pas, Messieurs, qu'aucune des personnes qui ont décrit l'église abbatiale d'Essômes aient parlé de la cloche qu'elle renferme. C'est cependant un objet intéressant à cause de sa rareté, car bien peu de cloches, datant comme elle du XIV[e] siècle, ont échappé aux accidents sans nombre auxquels elles ont été exposées.

(1) Il n'est pas nécessaire de rappeler que la Société laisse aux auteurs des mémoires la responsabilité de leurs appréciations.

» Elle est de petite dimension, l'inscription qu'elle porte est placée entre trois filets saillants situés à sa partie supérieure. Ces filets et ces lettres ont une saillie de quatre millimètres.

» Voici cette inscription :

1er Cordon. — † ABBES. JEHANS. DE. CUIS. NOVS. FIT. FAIRE.
XX
M. CCC. IIII : ET IX ET ME. LEVA.
2e Cordon. — † MARIE. FILLE. GILE. DENISE.

PIERRE SÉPULCRALE DE NEUILLY-SAINT-FRONT.

» En démolissant une maison située sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Chapelle, à Neuilly-Saint-Front, on a trouvé, il y a quelques mois, une pierre qui a servi à fermer l'entrée d'un caveau mortuaire. Cette pierre est carrée; elle a 0m 65 de côté et 0m 125 d'épaisseur. Elle est percée, au milieu, d'une ouverture carrée de 0m 145 de côté, qui a été destinée à en faciliter le placement. Jusqu'ici, rien n'indiquerait sa destination, car elle ressemble à toutes les pierres qui recouvrent les regards des égouts, mais elle porte une inscription qui, au lieu d'être placée sur la partie supérieure comme on pourrait s'y attendre, se trouve sur les quatre faces latérales produites par son épaisseur. Cette disposition aura probablement été prise en vue de protéger les caractères contre tout frottement et par conséquent d'en assurer la conservation.

» Voici cette inscription qui n'offre, du reste, rien d'intéressant :

1re face. Ci-dessoubz reposent
2e face. { Gilles Dubois, labour. demt. à Neuilly. trespassa le XXVIIe de may. 1560.
3e face. { L. Jacquelle. Euvard. sa femme trespassa le XXIIIe jor. de décembre mil Ve LIIIIe.
4e face. Pries Dieu por eulx.

» Je terminerai, Messieurs, en vous faisant part de la découverte que j'ai faite, à Château-Thierry, chez un brocanteur, du sceau de la municipalité de Soissons de 1790.

» Ce sceau, qui est ovale, contient un écusson dont la forme se rapproche de celle d'une poire ou d'une gourde; il porte, de France, avec ces mots : la loi et le roi. En exergue on lit : municipalité de Soissons, 1790; et une couronne, formée de deux branches d'oliviers, entoure le tout. On a essayé de faire disparaître l'inscription du champ de l'écusson et les fleurs-de-lys.

» Je vous envoie ce sceau qui figurera dignement à côté des richesses que contient déjà votre Musée soissonnais. »

M. de Laprairie, qui étudie déjà depuis longtemps et avec un soin tout particulier les vitraux historiés de notre belle cathédrale, signale un panneau relatif à la légende des saints Crépin et Crépinien, et qui pourrait avoir une grande importance dans la discussion soulevée, depuis quelque temps, sur l'époque réelle de l'apostolat des deux saints évêques, Sixte et Sinice, dans le diocèse de Soissons; il pourrait être un argument matériel et fort sérieux en faveur de l'opinion qui place le martyre des saints Crépin et Crépinien sous le pontificat du pape Marcel, de 308 à 309, et, par conséquent, à la même époque, l'arrivée à Soissons et à Reims de saint Sixte et de saint Sinice :

« Messieurs, j'ai déjà communiqué à la Société plusieurs articles sur les vitraux de la cathédrale de Soissons. Elle a bien voulu les accueillir et les faire insérer dans son Bulletin. Je n'ai pas abandonné l'étude de ce qui reste de cette magnifique ornementation de notre église, et M. Branche de Flavigny continue, comme moi, à s'en occuper; bientôt il nous donnera la description de la fenêtre où a été traitée la légende

de saint Gilles. C'est, du reste, le seul sujet légendaire qui reste un peu complet. Les guerres de religion et surtout l'explosion du magasin à poudre, en 1815, ont amené la destruction de la plus grande partie des fenêtres hautes du chœur et des grisailles de la nef.

» Maintenant, tous les fragments de verrières différentes se trouvent confondus et l'on voit, à côté les uns des autres, des panneaux ayant appartenus à des sujets n'ayant aucun rapport entre eux. Mais ce désordre ne doit pas être une raison pour faire mépriser nos vitraux et engager à ne plus s'en occuper. Si on pouvait parvenir à retrouver l'ancienne composition de nos verrières, on aurait ensuite quelques motifs d'espérer que le gouvernement se déciderait un jour à les faire rétablir dans leur état primitif, ce qui, comme on le sait, est déjà commencé pour les grisailles de la nef.

» Mais, Messieurs, je veux vous présenter aujourd'hui nos vitraux sous un autre point de vue.

» Aux assises archéologiques que la Société des Antiquaires de la Picardie est venue tenir à Laon, dans le mois de septembre, on a traité la question, importante pour notre diocèse, de l'apostolat de saint Sixte et de saint Sinice, à Soissons et à Reims.

» Trois opinions existent sur l'époque où saint Sixte est venu dans notre pays y fonder les évêchés de Soissons et de Reims.

» La première veut que ce soit saint Pierre lui-même, dès le Ier siècle, qui ait envoyé les deux saints évangéliser notre pays.

» La seconde recule leur départ de Rome jusqu'au pontificat du pape saint Sixte (257-259).

» Enfin, Dormay, dans son *Histoire de Soissons*, dit : « Après ces deux opinions, qui sont les plus connues, » j'en trouve une troisième dans un vieux manuscrit de » la bibliothèque de Saint-Jean, où il est dit, en la vie de

19

» saint Crépin et de saint Crépinien, que ces bien-
» heureux apparurent, après leur mort, au pape
» Marcel (308-309), et l'avertirent, en cette vision, de
» pourvoir de pasteur l'église de Soissons qu'ils avaient
» fondée par leurs prédications et arrosée de leur sang. »

» La première opinion, qui, depuis longtemps, était abandonnée, a été reprise récemment par plusieurs savants et présentée comme ayant eu généralement cours jusqu'au XVIe siècle. Notre collègue, M. Branche de Flavigny, m'a fait voir, dans les vitraux de la cathédrale, un panneau ayant fait partie d'une verrière consacrée à la légende des saints Crépin et Crépinien, qui montre, au contraire, qu'au XIIIe siècle la dernière opinion était celle adoptée. En effet, on y voit représentés un personnage couché et dormant et, à côté, deux autres personnages qui semblent lui parler. Sous chaque figure est son nom : *Marcellus*, *Crispinus*, *Crispinianus*.

» Vous voyez, Messieurs, que l'étude des anciennes verrières n'est pas utile seulement pour les peintres verriers ; l'histoire et la liturgie peuvent aussi y trouver de précieux renseignements. »

M. de Laprairie lit un rapport sur l'excursion faite à Champlieu (Oise), dans le courant du mois d'avril, par la Société de Soissons, à laquelle s'étaient réunis des membres de plusieurs autres Sociétés savantes :

« La visite que l'Empereur et l'Impératrice firent, dans l'automne de 1857, au village de Champlieu, et dont parlèrent tous les journaux, appela l'attention publique sur des ruines considérables qui existent près de ce village, au milieu d'une vaste plaine fermée au nord par la forêt de Compiègne.

» La Société archéologique, historique et scientifique

de Soissons, qui a pris pour sujet de ses recherches et de son étude l'ancien diocèse de Soissons dont Champlieu faisait autrefois partie, ne crut pas devoir rester étrangère aux discussions soulevées par la découverte des deux grands édifices dont on est si étonné de voir les restes dans ces lieux aujourd'hui abandonnés.

» Plusieurs de ses séances furent employées à entendre les explications de ceux de ses membres qui avaient déjà visité les ruines de Champlieu, et à écouter la lecture de tout ce qui avait été publié sur ce sujet. Mais ne s'étant pas encore trouvée assez éclairée pour formuler une opinion nette et précise, elle décida que la première de ses excursions de l'année 1858 aurait lieu sur ce point, dans le courant du mois d'avril. L'excursion se fit, en effet, comme on l'avait arrêté. Quatorze membres titulaires ou correspondants se trouvaient réunis à Champlieu, le jour indiqué, pour étudier ces vieux débris sur lesquels s'étaient produites des opinions très-diverses.

» Je rappellerai, en peu de mots, quelle était la question dont on avait à s'occuper.

§ Ier.

» L'emplacement où se trouvent les ruines a toujours passé pour un camp romain. Le nom que porte le petit village qui l'avoisine semble donner raison à cette tradition.

» Il y a quelques années, en 1850, M. de Seroux, propriétaire d'une partie du terrain des ruines, fit exécuter des fouilles dans une butte couverte de gazon, qui portait le nom *des Tournelles;* ces fouilles, promptement abandonnées, mirent au jour cependant un grand nombre de pierres sculptées dont on peut faire remonter la date à la fin du règne des Antonins. Ces fûts de

colonne, ces chapiteaux, ces bas-reliefs formaient la façade ou porte principale d'un édifice important dont la nature reste jusqu'à présent incertaine.

» En face et à soixante mètres de distance, il existe une autre éminence qui est connue, dans le pays, sous le nom de Fer-à-Cheval et qui fut récemment dégagée des terres qui la couronnaient. Le résultat de ce travail, exécuté sous la direction de M. Marneuf et de M. Caillette de l'Hervilliers, fut de faire reconnaître l'hémicycle ou cavea d'un théâtre antique.

» Le grand mur extérieur de l'hémicycle existe encore à une hauteur de 4^m 50 environ (1) à partir de sa base; il se prolonge de quelques mètres et en ligne droite, au-delà de la demi-circonférence; il est fortifié de distance en distance par de petits contre-forts ayant 0^m 60^c de saillie et 0^m 76^c de largeur. A sa base, il a 1^m 53^c d'épaisseur; à la hauteur de 1^m 87^c, une retraite de 0^m 80^c réduit son épaisseur à 0^m 73^c, encore réduite un peu plus haut à 0^m 60^c, par une autre petite retraite de 0^m 13^c.

» A 1^m 20^c de ce mur on a, pour l'établissement de la galerie qui couronnait tous les théâtres antiques, construit intérieurement un second mur concentrique de 0^m 60^c aussi d'épaisseur, qui a été conservé à une hauteur de 1^m 93^c. Six petits corridors ou vomitoires conduisaient de l'intérieur de la cavea à la galerie et réciproquement, si, comme je crois en avoir trouvé des traces à la partie ouest du mur extérieur, il existait des escaliers qui permettaient de pénétrer dans le théâtre sans traverser l'orchestre.

» Je dois ajouter que, pour loger de petits escaliers en bois destinés à monter sur la terrasse de la galerie,

(1) Les mesures que j'indique sont tirées de la brochure de M. Caillette de l'Hervilliers, n'ayant pu les prendre moi-même.

on avait, entre chaque vomitoire, pratiqué des couloirs de 1ᵐ 20ᶜ de large, en reculant vers le centre le mur concentrique dont nous avons parlé plus haut.

» Les proportions de ce monument étaient peu considérables. Son rayon, compté du centre à la face extérieure du mur de ceinture, n'est que de 35ᵐ 40ᶜ.

» Il est construit entièrement de pierres de petit appareil. A-t-il été achevé? c'est ce qu'il serait difficile de déterminer. Dans tous les cas, il est vraisemblable que des gradins en pierre n'ont jamais été posés.

§ II.

» L'abbé Carlier, dans son histoire du Valois. s'est occupé des ruines de Champlieu. Il rappelle ces mots de la Notice des dignités de l'Empire : *Præfectus Letorum Gentilium*, *Remos et Sylvanectenses*, *Belgicæ secundæ*, et il croit à l'établissement d'un camp permanent dans la plaine de Champlieu.

« Quelques savants, dit-il, ont été d'opinion que le
» Fer-à-Cheval et les autres monceaux de ruines qui
» l'avoisinent sont les restes d'un amphithéâtre où les
» Romains célébraient des jeux et donnaient des spec-
» tacles..... On a trouvé dans la plaine un bon nombre
» de médailles, aux types de Faustus, Trajan, Marc-
» Aurèle, Constance..... Le Fer-à-cheval est une espèce
» de demi-lune, haute de vingt-deux pieds, formée
» de terres rapportées et soutenues intérieurement et
» extérieurement par deux murs parallèles et demi-
» circulaires. Cette terrasse pouvait avoir dix à douze
» pieds d'épaisseur et finissait en talus..... Il y avait
« deux issues du côté de la campagne, en forme d'es-
» caliers de pierres parallèles et voûtées en parpaings
» de quatre pouces d'épaisseur sur huit de largeur. »

» Ce que Carlier avait écrit sur Champlieu, confirmé,

au moins semblait-il, par les fouilles de MM. de Seroux, Marneuf et Caillette de l'Hervilliers, faisait considérer ces monuments comme d'origine gallo-romaine, et personne n'avait pensé à une autre attribution, lorsqu'un article, publié par M. de Saulcy, membre de l'Institut, dans le *Courrier de Paris* du 19 novembre 1857, vint poser autrement la question et donner une plus grande importance au monument qui porte le nom de Fer-à-Cheval, en lui attribuant une origine tout-à-fait différente.

M. de Saulcy, après une inspection attentive de ces vénérables ruines, n'hésita pas à y voir une construction mérovingienne, et, s'appuyant sur les mots si souven cités de Grégoire de Tours : *Chilpericus apud Suessionas atque Parisius circos ædificare..... præcepit populis spectaculum præbens*, il crut pouvoir déclarer qu'elles étaient les restes d'un des cirques construits par les ordres de Chilpéric.

» Voici les motifs qui ont déterminé chez lui cette conviction :

« 1° Personne n'a jamais vu un monument romain sans » fondation. Le cirque de Champlieu n'en a pas.

» 2° La maçonnerie romaine est reliée par un ciment » fabriqué en conscience et qui peut résister, pendant » des milliers d'années, à l'action de l'air et de la » pluie. Le ciment du cirque de Champlieu est un » simple mélange de sable et de chaux grasse qu » s'effrite sous le doigt comme de la terre. »

» 3° Les parements romains sont formés d'ordinaire » de petits moëllons piqués, que l'on appelle moëllons » cubiques, et cela bien à tort, puisqu'ils sont généralement munis d'une queue pyramidale s'engageant » dans le blocage ou parpaing qu'ils doivent revêtir ; à » Champlieu, les moëllons ont vingt centimètres à » peine et ne pénètrent en aucune façon dans le parpaing.

» 4° La surface intérieure du mur de la précinction

» offre des cordons horizontaux de moëllons ornés de » tailles formant des arêtes de poisson ou épis alternant » avec des lozanges, ce qui constitue une décoration » caractérsitique de tout ce que nous connaissons des » constructions mérovingiennes.

» 5° Enfin, les murailles ne présentent pas ces cordons » parallèles de briques que l'on voit infailliblement » dans toutes les constructions d'origine romaine, à » partir de l'époque de Gallien. »

» M. de Saulcy, malgré sa science reconnue de tous, malgré l'adhésion donnée à son système par MM. Mérimée et Viollet-Leduc, a eu des contradicteurs. Je citerai en première ligne M. Peigné-Delacour qui fait partie de la Société des Antiquaires de Picardie et qui, en même temps, est membre correspondant de notre Société.

» M. Peigné a fait de ses observations l'objet d'une brochure; mais, comme il avait bien voulu se réunir, en cette occasion, à la Société, il a pu communiquer ses idées de vive voix et devant le monument lui-même. Sa conclusion est que le théâtre de Champlieu est encore de l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire de la fin du IVe siècle ou du commencement du Ve.

Il répond à M. de Saulcy :

« 1° A partir du point où le parement cessait d'être » exposé à la vue, les murs s'enfoncent sous terre à une » certaine profondeur; voilà des fondations.

» 2° Dans les restes du théâtre de Soissons et dans » des constructions gallo-romaines qui ont été mises » à découvert près de Fontenoy, au rayon d'Arlaines, » le mortier n'est composé que de sable et de chaux; » on doit en conclure que, dans les derniers siècles » de la domination romaine, le mortier avec ciment » n'était plus d'un usage habituel.

» 3° Si M. de Saulcy retourne sur les lieux, il sera

» convaincu de ceci : les moëllons courts sont d'exception
» et ceux qui sont allongés forment la presque totalité.

» 4° Les dessins à arêtes de poissons sont placés sur
» des moëllons disséminés qui ne forment pas des
» cordons réguliers ; on doit donc les regarder comme
» des réparations faites à une époque bien postérieure
» à la construction du monument et peut-être l'œuvre
» d'ouvriers barbares faisant partie des colonies des
» *Lètes* dont la deuxième Bëlgique reçut des essaims
» si nombreux.

» 5° Si les cordons horizontaux, en briques, manquent,
» en effet, dans la faible hauteur de murailles qui reste
» debout, rien ne prouve qu'il n'y en avait pas dans
» la partie plus élevée des murs. Et, d'ailleurs, n'y
» a-t-il pas des monuments de la date attribuée à
» celui-ci où les cordons de briques manquent dans les
» mêmes conditions ? »

» M. Caillette de l'Hervilliers s'est prononcé aussi pour l'origine gallo-romaine du théâtre de Champlieu (article publié par la *Revue archéologique*, quinzième année). Il décrit avec soin toutes les parties du monument et il conclut en supposant qu'il n'a jamais été achevé. Dans son opinion, il n'aurait donc servi ni comme cirque, ainsi que le veut M. de Saulcy, ni comme théâtre, ainsi que le prétend M. Peigné-Delacourt.

» Notre collègue M. Clouet a publié, de son côté, un article dans lequel il soutient que les ruines qui se trouvent en face de l'hémicycle dont nous nous occupons, qui sont, d'après M. de Saulcy et même M. Peigné, les restes d'un temple d'Apollon, construit vers le IIIe siècle de notre ère, ne peuvent être que le *post-scœnium* d'un théâtre romain. La nature des sujets traités par la sculpture ont amené M. Clouet à cette conclusion.

» Enfin, un autre membre de la Société archéologique

de Soissons, se séparant de ses collègues, s'est rangé à l'opinion de M. de Saulcy. M. Prioux, dans un article publié par l'*Artiste*, ajoute diverses considérations aux raisons fournies déjà par M. de Saulcy et conclut que la construction de l'hémicycle est mérovingienne.

§ III.

« J'ai tâché de présenter d'une manière claire et précise cette question de Champlieu, à laquelle la solution imprévue, présentée par M. de Saulcy, est venue donner une importance véritable, puisqu'il en résulterait, si elle était reconnue vraie, une modification radicale dans les idées qu'on s'était faites jusqu'à présent sur la période de notre histoire qui a pris le nom de Mérovingienne.

» Il me reste à développer les motifs qui m'ont déterminé à rejeter l'opinion de l'origine mérovingienne du monument pour adopter celle qui en fait remonter la construction aux Romains.

» Si, avant d'étudier les ruines elles-mêmes du Fer-à-Cheval, on se demande à quelle époque elles doivent naturellement et avec plus de vraisemblance appartenir, la réponse n'est pas douteuse : elle sera qu'on doit y voir l'œuvre des Romains. En face, à 70 mètres, il existe un édifice qui est évidemment du IIIe siècle ; tout le monde est d'accord sur ce point. Le nom de Champlieu, donné au village qui se trouve à quelques centaines de mètres de distance, le caractère tout romain des médailles et des fragments de poterie qui ont été trouvés dans les terres environnantes, le site lui-même, voisin de la forêt et traversé par une voie romaine, l'éloignement de tout centre considérable de population, tout fait supposer qu'un camp permanent (*castra stativa*) avait été établi, par les conquérants de la Gaule, dans

la plaine qui entoure les monuments des Tournelles et du Fer-à-Cheval. Et l'existence du camp explique à son tour la présence de ces deux monuments dans un lieu presqu'entièrement entouré de forêts.

» Un temple, dédié à Apollon ou à toute autre divinité, était très-bien placé près d'un camp occupé par des troupes nombreuses. Il en serait de même pour un palais prétorial, si l'on croit trouver une ornementation plus en rapport avec ce genre d'édifice qu'avec un temple, dans les différents morceaux de sculptures découverts, par M. de Seroux, dans la butte des Tournelles.

» Quant à un théâtre, n'est-ce pas comme un besoin indispensable pour une grande réunion d'hommes souvent inoccupés ? Nos soldats jouent la comédie au camp de Châlons ; ils la jouaient même sous les murs de Sébastopol, entre deux combats.

» Toutes les vraisemblances sont donc pour l'origine romaine du théâtre de Champlieu.

» Lorsqu'un fait s'explique d'une manière naturelle et tout-à-fait satisfaisante par un certain ordre de suppositions, il faut, pour en changer le caractère, que les objections qu'on oppose aient un certain degré de force. Celles présentées par M. de Saulcy sont-elles, en effet, inattaquables ? Je ne le pense pas. Je les rappelle en peu de mots :

» Absence de fondations.

» Absence de cordons de briques.

» Mauvaise fabrication du mortier.

» Absence d'une queue pyramidale aux petites pierres destinées à faire parement.

» Présence, au contraire, de cordons horizontaux, de pierres ornées de tailles en arêtes de poissons. »

» A l'exception de la dernière objection dont nous parlerons plus loin, toutes les preuves de M. de Saulcy

sont négatives ; leur nature même leur ôte donc beaucoup d'autorité.

» Parce que les Romains, dans les premiers siècles surtout, construisaient leurs grands édifices avec une merveilleuse solidité, sera-t-on forcé d'affirmer qu'il en a toujours été ainsi, que c'était pour eux une nécessité de construire avec des frais énormes leurs habitations particulières et les autres monuments qui ne devaient avoir qu'une utilité passagère, qu'ils ne pouvaient pas se dispenser de les asseoir sur des fondations cyclopéennes et de les lier par un mortier indestructible ? Non, il n'en a pas été ainsi : chez les Romains comme chez tous les autres peuples civilisés, et à toutes les époques, on a bâti des édifices avec toutes les conditions de solidité possible, et on en a bâti d'autres où ces conditions ont été négligées.

» Si MM. Mérimée et Viollet-Leduc, dont M. de Saulcy invoque le témoignage, n'ont jamais vu de monuments de ce dernier ordre, c'est qu'ils n'ont visité que les grands monuments auxquels les Romains avaient voulu attacher un véritable cachet de grandeur et de solidité. S'ils avaient étudié les environs de Soissons, ils auraient eu l'occasion de constater, à chaque pas, l'absence, dans des ruines gallo-romaines, de cordons de briques, de mortier à ciment et de puissantes fondations. Au rayon d'Arlaines et dans les fortifications de Soissons, on voit encore des restes de murs où le mortier de chaux et sable a seul été employé ; au Musée de cette ville, on peut étudier un fragment de mosaïque assis sur un mortier du même genre. M. Ed. Fleury m'a affirmé qu'à Nizy-le-Comte où l'on a trouvé des peintures si curieuses et des mosaïques si admirables, la plupart des mortiers étaient sans ciment.

» A Soissons, l'un des murs dont je viens de parler présente une particularité remarquable : le mortier

intérieur est de chaux et sable ; mais celui dont on a revêtu les murs, pour former un enduit destiné à recevoir une peinture, est mélangé d'un peu de ciment.

» M. de Saulcy dit que « la construction du théâtre » de Champlieu est de la plus affreuse barbarie. » Cette expression n'est pas tout-à-fait juste : les fondations ne sont pas solidement assises, le mortier est de mauvaise qualité, tous les moëllons ne sont pas à queue pyramidale. La construction est négligée, voilà tout. Mais quel besoin un théâtre, élevé par des soldats et pour des soldats, avait-il de réunir les qualités de durée données aux Arènes de Nismes et à l'amphithéâtre de Vérone?

» Les *tailles* en arêtes de poisson ne sont pas placées d'une manière régulière ; elles sont dispersées, en quelque sorte au hasard, sur diverses parties du monument ; elles ne sont pas entrées dans le plan de l'architecte et peuvent avoir été faites après coup et être dues au caprice d'un ouvrier. Les conséquences que l'on en a tirées ne me paraissent donc pas suffisamment motivées.

» M. de Saulcy, MM. Viollet-Leduc et Mérimée savent que ce qui donne une date à un monument, ce sont les sculptures et peut-être plus encore les moulures dont il est orné. Or, au théâtre de Champlieu on n'a découvert, en ce genre, rien qui pourrait servir d'indication.

» Pour détruire toutes les vraisemblances qui, comme je l'ai dit plus haut, engagent à donner une origine gallo-romaine au théâtre de Champlieu, on n'a apporté rien de véritablement concluant; ce monument restera donc pour nous un des nombreux vestiges de la domination romaine dans notre pays.

» Mais j'irai même plus loin et j'ajouterai qu'il ne me paraît pas impossible que les deux monuments, c'est-à-dire le théâtre et celui d'où on a extrait un grand

nombre de pierres sculptées, aient des dates assez rapprochées l'une de l'autre.

» Depuis l'excursion de la Société à ces ruines, j'y suis retourné pour les examiner avec soin et surtout, puisque l'on attachait tant d'importance à la nature du mortier, pour comparer celui employé dans un monument avec celui employé dans l'autre. Eh bien, après avoir cherché longtemps, il m'a été impossible de trouver la moindre parcelle de mortier à ciment ayant été employé dans les *murailles* du temple ou palais prétorial. On voit bien au milieu des décombres quelques morceaux de ce genre de mortier; mais il suffit d'avoir eu l'occasion de visiter une seule fois des habitations gallo-romaines pour y reconnaître les restes d'anciens *dallages*. Il existe, dispersés sur le sol, des milliers de morceaux de pierres provenant des *murs* de ce monument; pas une n'a conservé de traces de ce ciment qu'on regarde comme indestructible. Deux petits morceaux de pierre plate au contraire, ayant servi de pavé, les seuls peut-être de cette espèce qu'on rencontre, ont conservé des restes du mortier à ciment; d'où je conclus que le ciment n'a été employé que pour les dallages. J'ajoute que les moëllons d'un mur assez bien conservé, appartenant à cet édificc, sont noyés dans un mortier identique, pour sa composition, à celui du théâtre. Il est vrai que c'est là sans doute le mur sans fondation où M. de Saulcy croit retrouver les *carceres* de Chilpéric.

» Près de ce mur, on en voit un autre composé de grosses pierres et auquel on ne peut refuser une origine romaine; dans les joints assez larges qui séparent les assises, on retrouverait le ciment s'il y avait été placé; il m'a été impossible d'en apercevoir la moindre trace. Ne découvrant dans aucune partie de la construction le ciment rouge auquel on attache une si

grande importance, voyant au contraire un mur sans fondation semblable à ceux du théâtre, ayant reconnu que, dans notre pays, un grand nombre d'édifices ont été élevés dans les mêmes conditions, je suis bien près d'admettre que les deux monuments peuvent être contemporains.

» On a vu dans l'analyse que j'ai donnée, en commençant, du travail de M. de Saulcy sur Champlieu, que le savant académicien, tout en conservant au monument le nom de théâtre, le regardait comme un des cirques édifiés par Chilpéric, au VI[e] siècle, pour donner des spectacles aux peuples de la Gaule, spectacles qui ne devaient consister qu'en des combats d'animaux sauvages.

» M. Peigné-Delacourt, dans son intéressante notice, a montré que ces mots, de Grégoire de Tours : *apud Suessionas*, se prêtaient peu au sens que leur donne M. de Saulcy, c'est-à-dire, *dans le pays du Soissonnais*.

» La Société archéologique de Soissons se range tout-à-fait à l'avis de M. Peigné sur cette question.

» D'un autre côté, lorsqu'on se trouve au milieu des ruines de Champlieu, qu'on voit les dimensions restreintes de l'hémicycle et qu'on remarque le terrain, parfaitement de niveau et non en contrebas, qui est en face, l'idée d'un cirque ne se présente pas à l'esprit et l'on est convaincu, au contraire, qu'on a devant soi un véritable théâtre antique où devaient se représenter tout autre chose que des combats d'animaux féroces. Les simples palis, qu'on suppose avoir été placés au moment du spectacle, auraient opposé un bien faible obstacle aux bonds des tigres et des panthères ; et si ces palis avaient été, par leur hauteur, une défense suffisante, ils auraient masqué le terrain de l'arène aux spectateurs occupant les places les plus honorables, celles de l'orchestre, ce que nous nommons aujourd'hui le parterre.

§ IV.

» Pour compléter tout ce qui se rattache soit directement, soit indirectement, à la question que soulève ce passage de Grégoire de Tours : *Chilpericus apud Suessionas atque Parisios circos ædificare... præcepit... populis spectaculum præbens*, je dois ajouter quelques mots aux observations qui précèdent.

» M. de Saulcy, étant venu à Soissons quelques jours après l'excursion de Champlieu, alla visiter les ruines d'un monument dont j'ai eu à m'occuper il y a déjà plusieurs années et qui m'a fourni le sujet d'un travail portant le titre de : *Notice sur le Théâtre romain de Soissons.* (1)

» Une inspection rapide suffit pour le convaincre que cet édifice était, comme celui de Champlieu, de construction mérovingienne : ses proportions, me dit-il, sont trop immenses pour que la voix d'un acteur ait été entendue par tous les spectateurs ; c'est donc un cirque? et c'est encore un des cirques que Chilpéric fit élever dans le Soissonnais. En effet, M. de Saulcy devait être conséquent avec lui-même : le mortier, quoique meilleur qu'à Champlieu, n'étant composé que de chaux et de sable ; les cordons de briques manquant, la construction, à ses yeux, ne pouvait être romaine.

» Je ne reviendrai pas sur la question du mortier blanc : je persiste à soutenir qu'il a été employé par les Romains, et j'ajoute seulement qu'il acquiert quelquefois une très-grande dureté; on peut en faire la vérification en examinant le morceau de mosaïque qui se trouve au Musée de la ville de Soissons.

(1) *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, année 1848, volume II.

» Je me bornerai à deux observations qui ont trait au nom de cirque donné aux ruines de Soissons et à ces proportions tellement grandes que la voix humaine n'aurait pu s'y faire entendre.

» Je demanderai la permission de rappeler ce qu'était, chez les Romains, un cirque, et ce qu'était un théâtre.

» Le premier de ces monuments présentait la forme un peu modifiée d'un long parallélogramme entouré de gradins. Les deux grands côtés étaient des lignes droites, les deux petits décrivaient le plus souvent un arc de cercle.

» Le théâtre se composait d'un hémicycle devant lequel (à 10 ou 15 mètres) était élevé un grand édifice qui s'appelait la scène. C'est au pied de ce grand bâtiment et en face de l'hémicycle, qu'on dressait un plancher (*pulpitum*) où se plaçaient les acteurs. Comédiens et spectateurs étaient en plein air.

» Les gradins dont était garni l'hémicycle étaient ou appuyés contre les flancs d'une colline, comme à Soissons, ou soutenus par un système de voûtes.

» La cavea (ou hemicycle) étant, ainsi qu'on vient de le voir, isolée du bâtiment appelé la scène, chaque rangée de gradins se terminait à ce que l'on peut appeler la corde de ce demi-cercle. Un grand mur, partant à droite et à gauche de la naissance des gradins, devait donc, en s'élevant par une ligne inclinée vers l'extérieur, présenter la forme d'un grand triangle. Eh bien, ces deux pignons qui caractérisent, en quelque sorte, la cavea d'un théâtre antique, existent encore, dans leur partie basse, à Soissons. Ils sont chacun ornés de trois niches qui étaient sans doute destinées à recevoir des groupes de statues et qui remplaçaient les trois portes dont l'ouverture devait correspondre avec les voûtes existant sous les gradins, lorsque les degrés n'étaient pas appuyés contre une colline.

» Qu'on rétablisse le grand mur de ceinture là où il a disparu, qu'on relève la partie supérieure des pignons, qui a été renversée, qu'on replace les degrés, on aura alors la cavea de tous les théâtres antiques. Et si l'on veut consulter Montfaucon et ma Notice, on pourra se convaincre que le théâtre de Soissons était la reproduction exacte de celui de la ville de *Pola*.

» Comment, au contraire, constituer un cirque avec ces éléments? Il est impossible de l'essayer, surtout si l'on remarque qu'à partir des ruines, le terrain descend, par une pente très-sensible, vers la rue de Panleu, qui a remplacé un canal de dérivation creusé par les Romains pour amener, dans les fossés de la ville, les eaux de la petite rivière de Crise.

» J'arrive à l'objection qui porte sur les dimensions énormes du monument de Soissons; j'avoue que je ne la comprends pas.

» La plupart des théâtres de l'ancienne Rome sont plus grands que celui de Soissons. On lit partout que celui de Marcellus était le plus petit, et il avait précisément les mêmes dimensions que le nôtre. Et, d'ailleurs, les proportions d'un édifice, quelles qu'elles soient, n'en changent pas le caractère. Les plus petits édifices religieux de nos campagnes sont des églises, et les magnifiques cathédrales de Paris, de Reims et d'Amiens sont aussi des églises. S'il était reconnu que la voix d'un acteur ne pouvait se faire entendre dans toutes les parties du monument, je ne verrais pas encore, dans cette circonstance, un motif suffisant pour accorder qu'il n'a pu être construit par les Romains; on sait, en effet, que les vainqueurs de la Gaule donnaient souvent au peuple, surtout dans les derniers siècles, des spectacles qui n'étaient plus la représentation de comédies et de tragédies.

» Mais je ne suis pas obligé de faire cette concession;

on a pu, à Soissons comme dans les grands théâtres de Rome, jouer des pièces de Plaute et de Térence, si on l'a voulu, ou plutôt si l'usage de la langue latine était assez général et assez complet pour permettre au plus grand nombre des auditeurs de comprendre les finesses et les beautés du théâtre romain. L'expérience a été faite et répétée cent fois par les professeurs et les élèves du séminaire, et par moi-même : on entend parfaitement, des parties les plus éloignées de l'hémicycle, les paroles prononcées par une personne qui s'est placée à l'endroit où devait se dresser le plancher des acteurs.

» Enfin, pour n'omettre aucune des raisons qui doivent faire croire que le monument du jardin du séminaire est un théâtre gallo-romain, je ferai remarquer que l'on a découvert en face de l'hémicycle et près de fondations, indice d'une construction importante, un chapiteau corinthien qu'on a supposé, avec assez de vraisemblance, avoir fait partie de la décoration du grand bâtiment de la scène.

» Les simples observations que je viens de présenter suffisent, je crois, pour montrer que le monument de Soissons est, comme je l'ai déjà dit, la reproduction exacte d'un théâtre antique. Tout s'oppose à ce qu'on puisse en faire un cirque, et l'absence de certaines conditions de solidité et de bonne construction est le seul motif à faire valoir pour lui faire refuser le caractère romain, et je crois avoir montré que cet argument n'avait pas l'importance que M. de Saulcy lui avait attribuée.

» Je termine mon travail par les lignes suivantes que je trouve dans le dictionnaire d'architecture de M. Viollet-Leduc (1) :

(1) Quatrième volume, page 3.

« Les Barbares qui envahirent les provinces romaines, » n'apportaient pas avec eux des arts et des méthodes » de bâtir, ou, du moins, les éléments qu'ils intro- » duisaient dans la Société expirante ne pouvaient avoir » qu'une bien faible influence. Ils trouvèrent des » monuments bâtis et ils s'en servirent. Longtemps » après l'envahissement des barbares sur le sol gallo- » romain, il existait encore un grand nombre d'édifices » antiques, ce qui indique qu'ils ne les détruisirent » pas tous. Ils tentèrent même souvent de les réparer » et même bientôt de les imiter.

» Mais, après de si longs désastres, les traditions » laissées par les constructeurs romains devaient être » en grande partie perdues; et, sous les Mérovingiens, » les édifices que l'on éleva dans les Gaules ne furent » que les reproductions barbares des constructions » antiques épargnées par la guerre, ou qui avaient pu » résister à un long abandon. Le peu de monuments » qui nous restent, antérieurs à la période carlovin- » gienne, ne nous présentent que des bâtisses dans » lesquelles on n'aperçoit plus qu'un pâle reflet de » l'art des Romains, de grossières imitations des édifices » dont les restes nombreux couvraient le sol. »

» Pour nous, les théâtres de Champlieu et de Soissons ne sont pas des *reproductions barbares* ou *de grossières imitations des constructions antiques*. Ils sont le produit de l'art gallo-romain lui-même, à une époque où la décadence avait déjà commencé. »

M. Laurendeau signale un arbre héraldique qu'on remarque sur le manteau de la cheminée du château de Pernant et donne copie d'une inscription de 1673, qu'il a relevée dans l'église paroissiale de la même commune.

« Dans l'ancien château de Pernant, au-dessus du manteau de la cheminée de la pièce principale, il existe une peinture à l'huile, très-bien conservée, contenant

les armoiries des anciens seigneurs du lieu, composées d'une grande quantité d'écussons entourés d'arabesques, de personnages et de chiffres dont l'un porte la date de 1534. »

M. Suin donne lecture d'un acte passé, en 1591, en l'étude de Me Walet, notaire royal à Soissons, entre un marchand de *drappeaulx* (chiffons) et le nommé Jehan Regnart, fabricant de papier à Pontarcher, paroisse de Ressons-le-Long. Il était intéressant de conserver le souvenir de cette ancienne industrie dans un pays où elle n'existe plus depuis longtemps :

« Le samedy neufviesme jour du mois de mars après midy l'an mil cinq cent quatre vingt unze, sont comparus en leurs personnes Amé Baulduyn, marchant à present demt à Fontaine pres ...... d'une part et Jehan Regnart papetier demt au molin a pappier de Pontarcher paroisse de Ressons-le-Long daultre part. Les quels ont fait marché ensemble tel qui sensuict. C'est assavoir que ledit Baulduyn a vendu et promis livrer au dit Regnart la quantité de quatre milliers de drappeaulx (1) rendus et livrés au port a basteau soubz ledit molin à pappier de Pontarcher en dedans le dernier jour du mois de may prochain Et quinze jours apres la délivrance desd. drappeau ledit Regnart sera tenu luy fournir et livrer le nombre et quantité de huit vingtz rames de petit pappier bon et leal prins aud. molin Et si led. Baulduyn fournist dadvantaige de quatre milliers de drappeaulx led. Regnart sera tenu prendre et recevoir la quantité

(1) Drapeau voulait dire chiffon. Rabelais l'emploie dans ce sens, notamment dans le chapitre xxxe du livre IIe de Pantagruel. Epistemon voit aux enfers les principaux personnages de l'antiquité et du moyen-âge ; « mais leur estat estoyt changé en estrange » faczon, Priam vendoit les vieulx drapeaulx, Xerxes cryoit la » moustarde, Octavian estoyt ratisseur de papier, Nicolas, papetiers. » estoyt papetier. .. »

pardessus en baillant aussy par luy du pappier a role comme dessus.

» Promettant les parties, etc....

» Fait et passé à Soissons, rue S[t] André, en l'estude de moy notaire royal soubs script — présents Lois Cornuau et Luc Lalliot Dambleny.

» Signé : Amé Baulduyn, Decornua, Luc Loliot et Walet, ce dernier notaire. Regnart a fait une croix. »

M. Suin donne ensuite quelques nouveaux détails sur l'important travail qu'il a entrepris sur les noms de rues et les enseignes de la ville de Soissons à diverses époques du moyen-âge. Ce travail, fruit de longues et difficiles recherches, sera reproduit dans les publications de la Société.

M. le Maire de Soissons fait remettre à M. le Président une peinture à l'huile représentant les clochers de Saint-Jean-des-Vignes. Cette peinture, œuvre de M. Ch. Gomart, de Saint-Quentin, a été offerte généreusement par son auteur, pour le Musée de la Société, où elle figurera avec honneur.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,
A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Lundi 4 Novembre 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. Léon Sohier, de Paris, est nommé membre correspondant de la Société.

CORRESPONDANCE ET OUVRAGES OFFERTS.

Programme des concours ouverts, pour les années 1859 et 1860, par l'Académie impériale de Reims. A l'envoi de ce programme était joint un bon, pour retirer, des mains de l'éditeur, les volumes vingt-cinq et vingt-six des travaux de cette Académie.

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, tome IV, n°s 5, 6, 7 et 8.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, du département de l'Aube, 1er et 2e trimestres de 1858.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie, avril, mai et juin 1858.

COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES.

M. Williot fait passer sous les yeux de la Société deux médailles gauloises, dont une en or, trouvées dans un champ voisin de la ferme de Vaubéron, commune de Mortefontaine, canton de Vic-sur-Aisne. Ces médailles, d'une assez bonne conservation, présentent un assemblage de dessins si bizarres qu'il est à peu près impossible d'en reconnaître le véritable type Quelques membres croient y remarquer une tête humaine, un cheval et même quelques signes alphabétiques. Mais, quelque ingénieuses que soient ces explications, la question n'en reste pas moins fort douteuse.

Comme renseignement devant faciliter les recherches historiques sur le Soissonnais, M. Suin donne communication de la note suivante, qu'il a extraite du numéro de juin 1858, du *Cabinet historique* :

« BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE. — MANUSCRITS.

» Histoire de l'église de Saint-Etienne-lès-Soissons, » où est maintenant l'abbaye des Filles-Saint-Étienne » ou Saint-Paul. »

(*Collection de D. Grenier*, vol. fol. 18 à 24.)

Le manuscrit du journal de D. Lespaulart fait partie de la même collection ; vol° 34, 6e paquet, n° 1.

M. de Laprairie communique à la Société la note suivante qui complète les observations présentées par lui à la dernière séance sur une verrière de la cathédrale.

Le vitrail dont j'ai déjà parlé est maintenant fort endommagé, mais il en existe encore quelques panneaux

entiers qui ont fait partie d'un grand tableau représentant la légende de saint Crépin et saint Crépinien.

» L'on voit, sur l'un de ces panneaux, le martyre des saints. Deux bourreaux, la hache à la main, vont leur couper la tête. Pour varier les poses, le premier renverse saint Crépin en arrière; le second courbe en avant saint Crépinien. Les noms sont au-dessus des personnages: *Crispinus*, *Crispinianus*.

» Un autre panneau représente un personnage couché sur un lit, avec son nom *Marcellus papa*, et deux autres figures nimbées, *Crispinus*, *Crispinianus*, se penchant sur lui comme pour le réveiller ou lui parler.

» Enfin, un troisième panneau nous montre un personnage semblant, par son geste, donner l'ordre du départ à trois autres personnages dont un seul est nimbé.

» Il est évident que le peintre verrier du XIIIe siècle avait adopté l'opinion qui supposait que le pape saint Marcel Ier (308-309), averti en songe de la mort des saints Crépin et Crépinien, envoie à Soissons, pour continuer leur œuvre, saint Sixte et saint Sinice. »

La séance est terminée par la lecture du mémoire suivant, de M. de Laprairie, sur l'église de Saint-Bandry, canton de Vic-sur-Aisne, et plus particulièrement sur un vitrail que renferme cette église et qui représente les divers symboles sous lesquels la Sainte-Vierge est désignée dans les écritures. Ce travail est accompagné d'un bon dessin.

DESCRIPTION D'UN VITRAIL DE LA VIERGE, DANS L'ÉGLISE DE SAINT-BANDRY, par M. de Laprairie.

« Messieurs, dans notre dernière séance, je vous ai donné quelques détails sur un vitrail de la cathédrale de Soissons, à propos de la légende de saint Crépin et de saint Crépinien, et de l'apostolat de saint Sixte à

Soissons, questions dont venait de s'occuper le Congrès archéologique de Laon. Aujourd'hui, j'ai encore à vous entretenir de vitraux anciens qui subsistent dans une petite église de nos environs.

» Le village de Saint-Bandry est situé à dix kilomètres de Soissons, près du gros bourg d'Ambleny, dans une gorge profonde et pittoresque qui n'est traversée par aucune route. Cependant si, lorsqu'on suit le chemin de Cœuvres et de Villers-Cotterêts, on jette les yeux à droite, on aperçoit son clocher d'ardoises, perdu dans des massifs d'arbres groupés de distance en distance.

» L'église, qui est romane, se compose d'une nef et d'un bas-côté placé au nord. Le mur extérieur du midi, orné de gros modillons dans le style du XI[e] ou du XII[e] siècle, c'est-à-dire de l'époque de l'église elle-même, semble indiquer que, dans l'intention de l'architecte, elle ne devait pas recevoir de collatéraux. Le chevet est carré; c'est une forme qu'on rencontre beaucoup plus souvent qu'on ne serait tenté de le supposer avant d'avoir visité la plupart des églises du diocèse de Soissons. Les chapiteaux qui supportent la voûte du sanctuaire sont d'un beau caractère et mieux sculptés que l'on a le droit de s'y attendre, après avoir été attristé par l'aspect général de l'édifice. Les colonnettes qui supportent ces chapiteaux ont reçu une disposition que je n'ai pas encore remarquée ailleurs. Ordinairement, lorsque plusieurs colonnes accompagnent un pilier, elles sont placées en retraite dans un angle ménagé dans le mur; ici, l'angle est double ou plutôt, entre chaque colonne, il existe un petit angle vide. Quel est le motif qui a fait adopter ce système inusité? Je crois que l'architecte a eu pour but d'orner une plus grande surface de mur sans multiplier le nombre des colonnettes.

» A l'extrémité du bas-côté septentrional et régnant

avec le sanctuaire, se trouve une chapelle, la seule de l'église, qui est éclairée par une immense fenêtre divisée par deux meneaux prismatiques. Elle ne porte pas de date, mais elle est évidemment de la fin du XVe siècle, ou du commencement du XVIe. Elle paraît avoir été entièrement remplie de vitraux peints; malheureusement, une grande partie a disparu depuis longtemps. Ce qui reste de plus complet et de plus remarquable, c'est le bas du compartiment du milieu. L'espace occupé par la composition que je vais décrire a 1 mètre 50 centimètres environ de haut, sur 90 c. de large.

» Le peintre a représenté la Vierge en pied, vue de face; les deux mains sont croisées sur la poitrine, ainsi qu'on le voit souvent sur les tombes du moyen-âge; un nimbe jaune surmonte la tête; la tunique est bleue; les manches, qui appartiennent sans doute à un vêtement de dessous, sont violettes; le manteau qui est jeté par-dessus la tunique est d'un blanc-roux sale, il est bordé d'un gallon jaune et la doublure est rouge.

» Le personnage de la Vierge est entouré immédiatement de petits sujets qui sont comme la représentation des passages de l'Ecriture que l'église lui applique dans les prières ou offices qui lui sont consacrés.

» Les trois tableaux qui devaient se trouver au-dessus et à côté de la tête de la Vierge ne subsistent plus. En commençant par la gauche, on trouve :

» 1ent, L'inscription d'un des tableaux brisés : *Stella Maris.*

» 2ent, Un miroir rond, monté sur un pied et l'inscription : *Speculum sine maculâ.*

» 3ent, Trois branches de lys sur un seul tronc et portant des fleurs épanouies, et l'inscription : *Sicut lilium inter Spinas.*

» 4ent, Un grand arbre, couvert d'un épais feuillage, avec l'inscription : *Cedrus exaltata.*

» 5ent, Une colonne, s'élevant du milieu d'un bassin arrondi, et l'inscription : *Fons hortorum.*

» 6ent, Un puits maçonné, avec margelle, et l'inscription : *Puteus aquarum viventium.*

» 7ent, Sous les pieds de la Vierge, un petit jardin, entouré d'une clôture en treillis, et l'inscription : *Hortus conclusus.*

» En remontant, à droite :

» 8ent, Une ville avec monuments divers : tours, églises, clocher, et l'inscription : *Civitas Dei.*

» Ici, un verre blanc, couvert d'une couche de peinture à la colle, remplace un sujet brisé.

» 9ent, Une plante à trois branches, avec fleurs à leur extrémité, et l'inscription : *Virga quæ floruit.*

» 10ent, Un arbre élevé et touffu qui, dans l'intention du peintre verrier, représente un olivier, et l'inscription : *Oliva speciosa.*

» 11ent, Un autre arbre couvert de fleurs, et l'inscription : *Plantatio vitæ.*

» 12ent, Enfin, une grosse tour à toit conique, et l'inscription : *Turris David.*

» Tout ce vitrail, qui n'a pas un très-grand mérite d'exécution, est, comme on le voit, curieux par sa composition. La fenêtre dans lequel il est placé contient encore quelques restes d'anciens vitraux.

» A la gauche de la Vierge on voit un fragment de la scène de la Nativité et, à droite, la figure d'un évêque, saint Bandry peut-être, ou d'un abbé tenant une crosse d'un joli travail ; dans le haut de l'ogive un Père éternel, tenant à la main la boule du monde, et deux autres personnages mutilés.

» Pour compléter tout ce qui se rapporte aux vitraux de l'église de Saint-Bandry, j'ajouterai qu'une petite fenêtre, percée au nord de la tour de l'église, a conservé quelques parties d'une verrière représentant la légende

de saint Hubert ; on distingue le saint à genoux, en costume de page et, près de lui, le cerf à la croix miraculeuse. Quelques fragments de bordure, des XVIe et XVIIe siècles, sont dispersés dans les autres fenêtres de l'édifice.

» Une personne que j'ai trouvée dans l'église m'a dit qu'il y a quelques années, les trois ou quatre petits tableaux qui manquent au vitrail de la Vierge existaient encore. Il est donc important de décrire et de dessiner les verrières que le temps n'a pas détruites et surtout de recommander qu'on veille avec soin à leur conservation. »

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,
A. DECAMP.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE.

Lundi 6 Décembre 1858.

Présidence de M. de Laprairie.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 1858.

M. Alphonse Geslin est nommé membre titulaire de la Société.

M. Pilloy, agent-voyer à Neuilly-Saint-Front et membre correspondant, fait passer sous les yeux de la Société un très-grand nombre de médailles gauloises, romaines et françaises, de différentes époques. La séance est presqu'exclusivement consacrée à l'examen de ces médailles, dont plusieurs sont très-intéressantes et dont la liste sera reproduite après le présent procès-verbal, avec l'indication de leurs légendes et de leur provenance. La Société n'a pas hésité à consacrer plusieurs heures à l'examen de la communication de M. Pilloy, un de ses membres les plus zélés et qu'elle regrette de ne pouvoir entendre plus souvent.

LISTE DES MÉDAILLES PRÉSENTÉES PAR M. PILLOY.

Une pièce gauloise, en potin, représentant un cheval, trouvée à Mézy-Moulins.

Pièce gallo-romaine, tête casquée et, au revers, un cheval ailé avec l'inscription IOV, trouvée à Château-Thierry, sur l'emplacement de l'abbaye de la Barre.

Pièce en or, de Charles VII, trouvée à Epieds.

Reproduction en galvanoplastie d'une pièce en or d'un roi anglo-français, probablement Henri VI. Le roi, debout dans un navire, a la couronne en tête; dans la main droite une épée et, dans la gauche, un écusson aux armes d'Angleterre. (Voir *Leblanc*, f. 298.)

Un Postumus, médaille romaine, en potin, trouvée à l'abbaye de la Barre, où passait la chaussée de Brunehaut. L'abbaye elle-même a été démolie en 1760.

Médaille de Constantin, trouvée au même lieu.

Un cachet représentant une Minerve.

Denier tournois de Charles VIII : *Carolus Francorum rex*; et, au revers : *Turonus civis Francorum.*

Pièce d'Henri VI, avec la légende : *H. rex Franciæ et Angliæ* ; et, au revers : *Turonus civis.* Croix patée, cantonnée de fleurons.

Pièce de Philippe-Auguste. Légende : *Philippus rex.*

Médaille d'Arnoult, évêque de Liége, avec les armes de ce prélat,

Une pièce avec la légende : *Carolus D. G. dux Sabodiæ.*

Un Thibaut de Champagne.

Toutes les pièces qui précèdent ont été trouvées à l'abbaye de la Barre.

Un Henri de Bourbon-Conti, trouvé à Nesles.

Un Philippe de Bourgogne, *Ib.*

Un agnel de Philippe-le-Long.

Un méreau allemand.

Un Charles-le-Bel; *Grossus Turonus*, avec la légende: *Sit nomen Domini benedictum.*

Un Philippe-de-Valois: *Turonus civis.*

Une très-belle pièce en argent, du cardinal de Bourbon (Charles X) avec la qualification de *rex Francorum.* Elle a été frappée avec le coin portant la légende: *Sit nomen Domini benedictum.*

Un blanc de Charles VII.

Un Louis, comte de Flandre: *Moneta Flandriæ, Ludovicus comes.*

Une pièce de *Henricus IV D. G. Franci et Navar.* Au revers, les armes de France et de Navarre.

Une pièce du pape Clément: *Dux Aquavivæ.*

M. Laurendeau lit la note suivante sur une ancienne chapelle de la cathédrale de Soissons:

« De tous les édifices religieux dont la ville de Soissons était si amplement pourvue lorsque éclata la révolution de 1789, la cathédrale est le seul. parmi les autres, qui resta à peu près intact. Nous disons à peu près, car personne n'ignore qu'à cette époque il existait, à l'extrémité de son transept du nord et formant le coin de la rue de Jaulzy qui n'était alors qu'une ruelle, une chapelle dont la porte de communication, avec l'intérieur de l'église, est aujourd'hui masquée par l'autel dit du Nord.

» Elle fut démoli, à la suite de la révolution, pour l'élargissement de la rue de Jaulzy; et il s'éleva, sur le reste de son emplacement, une maison particulière, au-dessus des toits de laquelle on aperçoit encore les trois arcades qui formaient l'un de ses côtés.

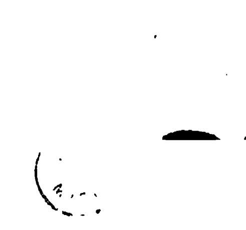
» Cette chapelle qu'on appelait, dans les derniers temps de son existence (1), la chapelle du Saint-Sépulchre, paraît, si nous ne nous trompons pas, avoir

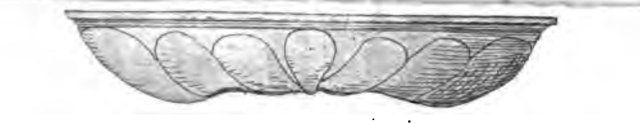
(1) Martin et Lacroix, *Histoire de Soissons*, t. II, append. p. 40.

été désignée, dans des temps plus reculés, sous un autre nom, et avoir été spécialement consacrée, sous l'invocation de Notre-Dame-du-Beau-Pignon, aux cérémonies d'une confrérie particulière qui, au moyen de surcens, y entretenait un chapelain. Cette opinion est fondée sur plusieurs actes de vente d'une maison sise rue Saint-Christophe, savoir : 1° un contrat passé devant Athenas, notaire à Soissons, le 9 juin 1622 ; 2° un autre devant Petit, le 6 novembre 1631 ; 3° un jugement d'adjudication par licitation, dressé au présidial de Soissons le 17 juin 1659 ; 4° un contrat passé devant Delaclef, le 17 septembre 1666 ; 5° enfin, un autre contrat devant Lecompte, le 9 mars 1734, contenant tous cette clause : « à la charge de payer les cens tels qu'ils sont dus à » Messieurs du Chapitre de l'église cathédrale de » Soissons, et de soixante sols de surcens que ladite » maison et lieux sont chargés envers le chapelain » de la chapelle Notre-Dame-du-Beau-Pignon, fondée » en ladite église cathédrale de Soissons, etc. »

» La chapelle Notre-Dame-du-Beau-Pignon n'a dû recevoir cette dénomination que de sa situation : or, celle du Saint-Sépulchre était également adossée au pignon du transept nord de la cathédrale, lequel non-seulement est très-beau, mais est encore la seule partie de l'édifice qui puisse porter ce nom, puisque les autres branches, à l'exception du portail, sont terminées en rotonde. Il en résulte que l'une et l'autre ne devaient être qu'une seule et même chapelle ; et le surcens de soixante sols de rente envers son chapelain, grévant une maison particulière de la ville, n'a dû être créé que par suite d'une fondation commune à plusieurs habitants réunis en confrérie qui, tous, auront aussi affecté une propriété pour le service de cette rente. »

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Bouvenne, membre correspondant, qui fait hom-





PLAT EMAILLE DU XIII SIECLE

Provenant de l'eglise de Nogent l'Artaud (Aisne) Reduit de moitie

mage à la Société de deux charmantes *eaux-fortes* exécutées par lui. M. Bouvenne ayant l'obligeance d'en mettre les planches à la disposition de la Société, elle décide que cent cinquante exemplaires seront tirés pour être insérés dans le XIIe volume du *Bulletin*.

L'une de ces eaux-fortes représente, d'une manière très-pittoresque, les cheminées du château de Villers-Cotterêts. L'autre, qui a été gravée sur un dessin de M. Souliac, reproduit un plat de cuivre émaillé, ayant appartenu à l'église de Nogent-l'Artaud.

En même temps que la lettre de M. Bouvenne, M. le Président a reçu l'article suivant de M. Souliac :

« Parmi les objets curieux que l'église de Nogent possédait, nous citerons surtout un plat émaillé, en cuivre rouge, de 27 centimètres de diamètre sur 04 centimètres de profondeur. Ce vase, qui rappelle dans ses dispositions tous les plats de cette époque, est pourvu, sur le revers extérieur de son bord, d'une tête en forme de gargouille dont s'échappait par six trous le superflu du contenu. L'intérieur est divisé en sept compartiments principaux : un médaillon circulaire occupe le centre ; il est contourné de six autres médaillon échancrés dans la partie inférieure par la circonférence du médaillon central. Ces médaillons offrent, sur un fond d'émail bleu sillonné de rinceaux contournés et en relief, des personnages assis, la pique à la main. Dans le médaillon central, un jeune seigneur, tête nue, vêtu d'une courte tunique, le faucon au poing, lance son coursier. Quant aux autres personnages, avec leur chaussure à la pointe relevée (dite à la poulaine), leur longue robe et leur coiffure à côtes ou barrète, ils représentent des piqueurs dans l'exercice de leur charge.

» L'espace laissé libre entre chaque médaillon est orné de fleurons qui se détachent sur un fond d'émail

vert. Le rebord du plat est décoré d'une dentelure en métal, noyée dans une bande d'émail jaune et rouge.

» Ce plat paraît avoir été doré et les émaux étaient incrustés dans le genre Bysantin ; on pourrait donc supposer que cet objet, auquel il est difficile d'assigner une origine positive, est contemporain du chancelier Artaud, c'est-à-dire du XIIe siècle. N'aurait-il pas pu passer des mains de cette famille seigneuriale dans celles de l'église qui l'a conservé des siècles, mais qui l'a vendu, il y a quelques années, à un brocanteur de Paris, nommé Crespin, moyennant une somme de 500 f., lequel l'a revendu, pour l'Angleterre, la somme de 1,200 fr.

» J'ai dessiné ce plat avec la plus grande exactitude et ensuite je l'ai réduit de moitié. L'eau-forte de M. Bouvenne reproduit mon dessin avec une rare fidélité. »

M. Prioux fait, à la Société, trois communications : 1° sur le pont d'Ancy, 2° sur l'ancienne Académie de Soissons, 3° sur des médailles et jetons tirés du *Trésor de Numismatique* en ce qui concerne Soissons :

PONT D'ANCY.

Dans le courant du mois de septembre 1857, j'ai envoyé à la Société académique de Laon une notice sur la *villa d'Ancy*, qui a paru peu de jours après dans le *Journal de l'Aisne*. Les nombreux et intéressants travaux de notre regrettable confrère l'abbé Lecomte, publiés dans le Bulletin de notre Société, vous ont souvent rappelé les souvenirs historiques qui se rattachent à cette localité et que la tradition nous a religieusement conservés et transmis depuis les Romains. Au mois d'octobre dernier, le principal propriétaire du sol, M. de Saint-Marceaux, ancien maire de Reims, ancien membre du Conseil général de l'Aisne, qui a

Antiquités trouvées au Pont d'Ancy à Limé.

1



Petit Cupidon en marbre blanc.

Soissons_Lith. A Decamp



Antiquités trouvées au Pont d'Aucy à Limé.

4



Vase romain en terre rouge.

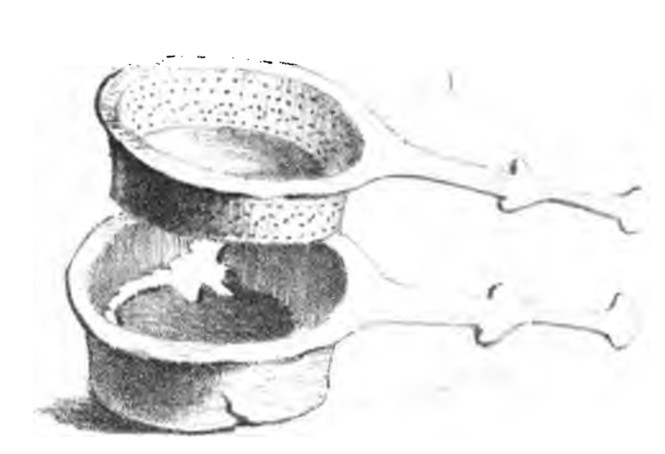
5



Pot romain en terre noire.

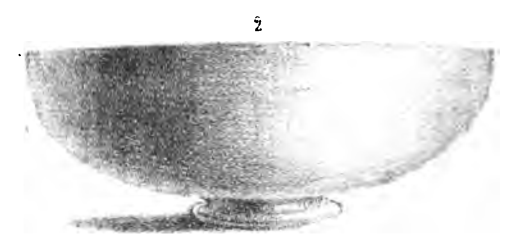
Antiquités trouvées au Pont d'Auxy à Limé.

1



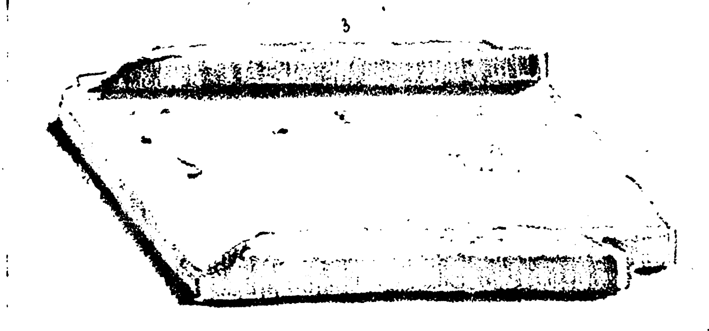
Chaseret en bronze.

2



Coupe romaine en terre noire.

3



Tuile romaine.

Imp. Lith. A. Decamp Soissons



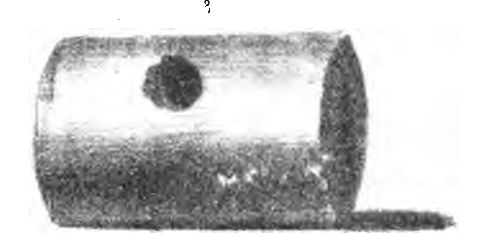
Antiquités trouvées au Pont d'Ancy à Limé.

2



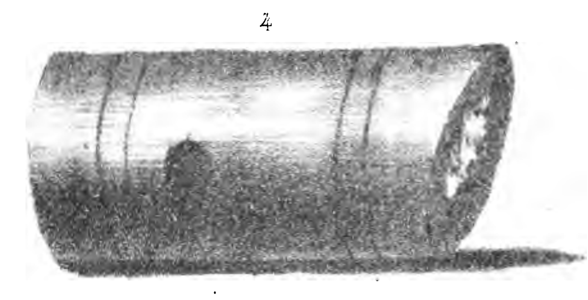
Embouchure de trompette.

3



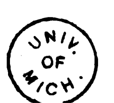
Morceau de flûte en os.

4



Morceau de flûte en os.

Soissons Lith. A Pos [illegible]



déjà rendu tant de services à la science par ses recherches géologiques auxquelles il doit un des plus beaux cabinets d'histoire naturelle et d'antiquités que nous connaissions et qu'il ouvre si complaisamment aux visiteurs dans son château de Limé, a eu l'heureuse inspiration d'entreprendre, au pont d'Ancy, avec l'aide de son fils, M. Edmond de Saint-Marceaux, des fouilles qu'il se propose de reprendre et de poursuivre en temps opportun et qui déjà ont donné d'importants et curieux résultats. On a d'abord découvert des substructions assez considérables, parmi lesquelles je citerai :

1° Une citerne ou plutôt un silo de 1m 20c carré, sur 1m 60c de profondeur, construit tout en chaux et ciment et dont les angles sont adoucis.

2° Une autre pièce en forme de parallélogramme, au fond de laquelle est un terri très-dur et parfaitement conservé.

3° Enfin, une sorte de caveau de 4m carrés sur 1m 30 de profondeur. Les parois de cette pièce sont recouvertes d'une couche de ciment romain d'environ 10c d'épaisseur, qui s'étendait sans doute tout autour sur un espace qu'on ne saurait maintenant préciser. On y arrive par un plan incliné garni de même ciment ; sur les trois faces latérales se trouvent trois ouvertures en forme de fenêtres ou de larges soupiraux. Dans ce caveau rempli de terre, de débris de briques et de tuiles romaines, on a également trouvé un fer de lance rongé par la rouille et le temps, un fragment de fresque rouge, noir et blanc, peint sur ciment de chaux et gravier ; un morceau de poterie, en pâte blanche, sur lequel on lit :

A·IVIO'

des restes d'amphores et enfin un pommeau d'épée en ivoire sculpté. Mais ce qui frappe surtout l'attention, après la découverte si curieuse de ce caveau, ce sont

les objets suivants dont je prends la liberté de vous soumettre les dessins exécutés sur les lieux et d'après nature par notre obligeant collègue M. Barbey, artiste amateur distingué, qui a bien voulu aussi se charger de les lithographier :

1° Un petit Cupidon, en marbre blanc, d'une sculpture assez belle, mais dont les membres sont malheureusement mutilés. (Voir pl. 1, fig. 1.)

2° Une embouchure de trompette. (Voir pl. 1. fig. 2.)

3° Plusieurs petits cylindres creux, en os, percés de trous, que l'on croit être des flûtes, provenant de l'os de la jambe d'un cerf, d'une biche ou d'un âne. (Voir pl. 1, fig. 3 et 4.)

4° Un chaseret en cuivre ou bronze, d'une forme ancienne et toute particulière. (Voir pl. 2, fig. 1).

5° Un pot de l'époque romaine, en terre noire, assez bien conservé. (Voir pl. 2, fig. 5.)

6° Une coupe de la même époque, en terre noire très-fine et assez jolie de forme. (Voir pl. 2, fig. 2.)

7° Un beau vase en terre rouge, d'une pâte très-fine et orné de dessins en relief très-curieux. Ces sortes de vases se fabriquaient autrefois à Kheinzabern. (Voir pl. 2, fig. 4.)

8° Une tuile semblable à celles dont on rencontre de nombreux débris sur tous les points de la villa d'Ancy. (Voir pl. 2, fig. 3.)

D'après ces nombreux et curieux spécimens d'antiquités romaines conservés au château de Limé, il n'est pas douteux qu'on ne dût faire, dans cette localité, beaucoup d'autres découvertes d'une grande importance archéologique, si l'on y entreprenait des fouilles sérieuses et persévérantes. Nos vœux seraient de voir la Société archéologique de Soissons prendre l'initiative, sinon de nouvelles fouilles, du moins de démarches à faire auprès du Gouvernement pour en obtenir à ce

sujet une subvention dont elle dirigerait l'emploi et qui viendrait en aide aux dépenses nécessaires pour les recherches.

Tout près du pont d'Ancy se trouve un ancien couvent de Prémontrés, que l'on nomme aujourd'hui la ferme de Bruyères et qui, sans remonter à une aussi haute antiquité que le pont d'Ancy, est digne cependant d'arrêter notre attention.

Dépendante de la commune de Quincy-sous-le-Mont, cette ferme est assise sur le bord de la rivière de Mue, au pied du Mont-Notre-Dame. C'était autrefois une cense appartenant aux seigneurs de Braine et qui fut donnée par Agnès de Baudimont aux religieuses de Saint-Ived pour leur servir de retraite.

« Le monastère de Braine, dit Carlier (1), était double dans son origine, de même que les autres abbayes de Prémontrés. Les religieuses occupaient un bâtiment séparé par un mur du corps-de-logis des hommes. Ce bâtiment touchait au cloître des religieux. La communauté de femmes existait dès l'an 1140. On l'apprend de deux titres datés de cette année ; l'un est une transaction entre les chanoines du Mont-Notre-Dame et les religieux de Braine. L'autre est une pièce déjà citée, qui porte qu'en cette année Sybille, fille de Jean de Cormelle, a pris l'habit de religion à Saint-Yved de Braine.

On voit encore, dans la basse-cour de l'abbaye de Braine, le corps-de-logis des premières religieuses.

Ces sœurs de l'ordre occupèrent le bâtiment pendant peu d'années. La comtesse de Braine leur donna pour retraite une espèce de cense nommée Bruyères, située au pied du Mont-Notre-Dame, à une demi-lieue de Braine. Il y avait une chapelle en ce même lieu. (2)

(1) Carlier, *Hist. du duché de Valois*, trois vol. in-4°, t. 1, p. 474.

(2) Carlier, *Hist du duché de Valois*, trois vol. in-4°, t. 1, p. 474.

Le cartulaire de Saint-Yved de Braine (1) nous apprend qu'en 1141, Gosselin, évêque de Soissons, confirma aux religieux de cette abbaye la cure de Bruyères et les deux moulins neufs, au sujet desquels les religieux avaient un procès avec les chanoines du Mont-Notre-Dame, possesseurs d'un troisième moulin, situé sous le Mont et qu'ils abandonnèrent moyennant une redevance annuelle de sept muids (de blé?) — *Cura de Bruieria et duo nova molendina, pro quibus orta est contentio inter nos et canonicas montis sanctæ Mariæ que tantem et tenore per nos sedata est, ut suscepto molendino eorum quod sub eodem monte habebant septem modios eis, singulis annis persolvitis.*

Une autre confirmation des possessions et privilèges de l'abbaye de Braine, rendue par le pape Eugène III, en 1147, porte également : *Curiam de Brueriis cum pertinentiis suis*, etc., etc. (2)

Le 5 janvier 1154, le pape Adrien IV renouvelle ces confirmations en mentionnant encore: *Curiam de Brueriis cum molendinis et pertinentiis suis.* (3)

Le pape Anastase IV, dans une charte confirmative du 30 avril 1154, se sert aussi des mêmes termes : *Curiam de Brueriis cum molendinis et pertinentiis suis.* (4)

Nous pourrions emprunter aux temps postérieurs beaucoup d'autres documents reproduisant les mêmes indications.

Il y a, dit Carlier (5), une paroisse de Bruyères, près le Val-Chrétien, qui est du Valois, de même que la cense en question. En l'an 1589, le curé de cette paroisse paya six livres onze sols quatre deniers pour les députés

(1) 1 vol. in-4°, p. . Paris, 1858 (Cartulaire Saint-Yved.)
(2) 1 vol. in-4°, p. Paris, 1858. (Cartulaire de Saint-Yved)
(3) d° d° p. d° d° d°
(4) d° d° p. d° d° d°
(5) Carlier, tom. 1er, p. 475.

du duché de Valois, aux États de Blois. Je ne sais, ajoute-t-il, auquel de ces deux Bruyères il faut appliquer ce qui est rapporté de la donation faite par Agnès de Braine de l'étang de Cuissy aux religieux de Saint-Yved de Braine. L'acte spécifie que la dame Agnès en a déposé l'acte sur l'autel de Bruyères. (1)

Nous croyons que cet autel de Bruyères est celui dont nous nous occupons maintenant.

Quoi qu'il en soit, « en l'an 1154, selon le témoignage de Carlier, la communauté des religieuses de Braine était tout-à-fait établie à Bruyères. Cette particularité nous est connue, dit-il, par une donation de la comtesse de Braine aux religieuses de Bruyères, d'un étang situé à Ancy, où l'abbaye de Saint-Yved possède encore une ferme. (2) »

Mais ce n'est pas en 1154, comme le croyait Carlier, qu'il faut placer cette charte, puisque nous trouvons dans le cartulaire de l'abbaye de Braine un acte de Gosselin, évêque de Soissons, qui confirme, sous la date de 1150, la donation du vivier et de la pêche d'Ancy, par Agnès de Braine, veuve de Milon de Bar, et dans laquelle se trouve mentionnée la particularité dont parle Carlier, du dépôt de la charte sur l'autel de Bruyères : *Notum fieri volo...... quod Angnes, Brane domina..... vivarium quod est apud Anci et piscatorium....... dedit, et ut firmius esset super altare de Brueriis per librum posuit* (3).

En mai 1332, Robert de Dreux, sire de Leu et de Longueville, donna à l'abbaye de Braine, moyennant une maille tournois de cens annuelle, une pièce de terre plantée de bois, de la contenance de trois arpents environ, située sur le chemin qui va de Braine à Bruyères et qui

(1) *Gallia Christiana*, tome 9, page 490.
(2) Carlier, tome 1er, p. 475.
(3) 1 vol. in-4o, p. Paris, 1857. (Cart. Saint-Yved.)

« *fu jadis*, dit la charte, *à Jehan Brulé de Quincy*, » d'où lui est venu le nom de *Bois-Brulé* qu'elle porte encore aujourd'hui et qui a donné lieu à diverses légendes populaires.

On trouvera plus loin ce document.

Une autre charte, du 12 juillet 1396, mentionne une nouvelle donation faite par Jean Leugnier et Julienne, sa femme, à l'abbaye de Braine, d'une pièce de bois de trois arpents environ, sise au lieudit en Haute Bruyère.

On peut voir, par les documents qui suivent, arpentages, plans, bornages et baux que nous avons recueillis aux archives de l'Aisne, de quelle importance était la cense de Bruyères.

Outre le monastère, la chapelle, la maison seigneuriale, les terres, prés, bois, droits de pêche et de chasse, il y avait encore, comme on l'a vu plus haut, trois moulins dont un à blé, un à tan, et le troisième à drap. Le plan figuré, ci-annexé, montrera d'ailleurs toute l'étendue de la propriété appartenant aux religieux, prieur et couvents de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, sur le territoire de Bruyères.

Je n'ai pu savoir, dit Carlier, combien de temps la communauté de Bruyères a subsisté. Il n'y a plus qu'une ferme à Bruyères : elle appartient aux Prémontrés de Braine. On voit encore, à côté de cette ferme, des débris de l'ancien monastère. On lit aux annales de Prémontré que les biens de la communauté de Bruyères ont été changés en un bénéfice simple qui appartient au Séminaire de Soissons. »

Cependant, la série de documents que nous avons consultés et qui vont jusqu'en 1761, loin de faire mention de cet échange, attribue sans interruption la propriété de cette cense à l'abbaye de Braine.

On voit encore aujourd'hui, dans le jardin de la ferme, de nombreuses traces d'anciennes constructions parmi

lesquelles on reconnaît assez bien l'emplacement de la chapelle et du couvent. On y a trouvé des tombeaux et un grand nombre d'ossements, provenant sans doute des religieux de la communauté.

Un des propriétaires, M. Bizouard, qui habite Paris, a recueilli, entr'autres objets curieux, une cassolette à brûler l'encens, parfaitement conservée et qui figurerait dignement au Musée de Soissons.

ACADÉMIE DE SOISSONS.

L'ancienne Académie royale de Soissons, comme vous le savez, acquit, vers la fin du XVIIe siècle, une assez grande notoriété. En lui accordant sa sanction, Louis XIV exigea d'elle qu'elle offrît tous les ans, à l'Académie française, un opuscule en vers ou en prose sur un sujet utile ou important. Fidèle à la volonté du grand roi, non moins qu'aux traditions du grand siècle, elle exécuta pendant longtemps sa promesse, en déléguant chaque année, à la Saint-Louis, un ou plusieurs de ses membres chargés d'apporter à l'illustre compagnie de Paris son tribut annuel. La plupart de ces discours ont été publiés dans plusieurs recueils; mais quelques-uns sont restés inédits et se trouvent dans les archives de l'Académie française, où il est si difficile de pénétrer. Cependant, grâce à d'actives et pressantes sollicitations, nous sommes parvenu à obtenir de son savant et bienveillant secrétaire perpétuel, M. Villemain, l'autorisation de consulter ces précieux registres. Lorsque nous aurons achevé ce travail et rassemblé la collection de toutes les pièces d'éloquence envoyées par l'Académie de Soissons à celle de Paris, nous croyons qu'il serait tout à la fois utile et honorable à notre Société de rendre hommage à sa devancière en publiant, dans son Bulletin, ces documents curieux, qui ne sont pas du reste très-nombreux.

Sceau, Médailles et Jetons, avec le texte explicatif, tirés du Trésor de Numismatique, pour ce qui concerne Soissons.

COMMUNE DE SOISSONS. (1248.)

SIGILLVM SVESSIONENSIS COMMVNIE. *Sceau de la commune de Soissons.* Le maire de Soissons, revêtu d'une cotte de maille qui lui couvre tout le corps, tenant une épée nue de la main gauche et portant, suspendu au cou, un grand bouclier orné d'une croix fleuronnée. Il est coiffé d'un casque pointu sans visière, garni d'un nasal; les oreilles, le cou et le derrière de la tête sont garantis par un tissu de maille qui, partant du casque, se réunissent à la cotte qui protége le corps; autour du maire sont groupés les échevins, coiffés des bonnets ronds appelés *Mortiers.*

Cabinet de M. Depaulis.

La charte royale qui fonda l'établissement de la commune de Soissons étant perdue, on ne peut assigner au juste quelle est l'année de cette fondation; mais on a la certitude qu'elle eut lieu sous le roi Louis-le-Gros. Par une charte de 1181, le roi Philippe-Auguste reconnaît cette commune, et confirme ce qui avait été donné par son aïeul et agréé par son père Louis VII. Il est probable que l'établissement de cette commune date de l'année 1115, époque à laquelle Louis VI vint en cette ville. On a d'ailleurs connaissance que cet établissement eut lieu sous l'épiscopat de Liziard de Crespy qui tint le siége de Noyon de 1109 à 1127. En 1326, les habitants de Soissons renoncèrent aux droits de commune et demandèrent au roi Charles IV l'établissement d'un prévôt royal, ce qui leur fut accordé par lettres données à Meaux.

LUDOVICUS XV REX CHRISTIANISSIMUS. *Louis XV,*

roi très-chrétien. Buste à droite de Louis XV, la tête nue. Sous le cou : DUVIVIER FECIT.

℟ CONCILIANDIS EUROPÆ PRINCIPIBUS. *Pour concilier les princes de l'Europe*. La France assise sous un palmier, reconnaissable à sa robe fleurdelisée et à l'écu de ses armes qui est placé à côté d'elle. Dans le fond : un ange appendant des écussons aux armes d'Espagne et de l'Empire, à la porte du temple de Janus. Dans le champ : R. FILIUS *(Roëttiers fils)*. Exergue : CONGRESSUS SUESSIONENSIS M DCC·XXVIII. *Congrès de Soissons*, *1728*.

Le 14 juin 1728, on fit à Soissons l'ouverture d'un congrès dans lequel devaient se débattre les intérêts des divers souverains de l'Europe. L'assemblée se sépara au mois de juin de l'année suivante, sans avoir rien conclu.

LUDOVICUS DECIMUS QUINTUS REX DILECTISSIMUS. *Louis XV*, *roi bien-aimé*. Buste à gauche de Louis XV le bien-aimé.

℟ SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE DE SOISSONS. Une main sortant d'un nuage, plantant des mûriers. Exergue : PRIX DE MURIERS. 1766.

L'UNION FAIT NOTRE FORCE FORTS DE LA VILLE DE SOISSONS. Dans le champ : LA NATION LA LOI LE ROI. Une fleur-de-lis avant et après ces mots *la loi*, et une troisième au-dessous des mots *le roi*.

℟ Une épée surmontée du bonnet de la Liberté sépare par le milieu l'inscription qui se trouve dans le champ : MUNICIPALITÉ DE SOISSONS LE 24 MARS, L'AN 2me DE LA LIBERTÉ 1790. N° 27. C'est le numéro, gravé en creux, du *fort* auquel appartenait cette médaille. (Cuivre, 60m.)

Cette médaille a été gravée par Nicolas-Marie Gatteaux.

N° 9. 31 Décembre 1806. Jeton.

Notres de l'arrondt. de Château-Thierry. — ℟ *Lex est quodcumque notamus*.

M^rs (messieurs) LES NOT^res (notaires) DE LARROND. (l'arrondissement) DE CHATEAU-THIERRY. Les armes de l'Empire. Dessous, deux branches en sautoir.

℟. LEX EST QUODCUMQUE NOTAMUS (*Tout ce que nous écrivons devient loi*). Un méridien sur l'un des cercles duquel on lit : 23/45. Exergue : 1806. [34^m.]

N° 11. 31 décembre 1807. Jeton.

Notaires de l'arrond^t de Soissons. ℟. *Lex est quodcumque notamus.*

NOTAIRES DE L'ARROND^t. (l'arrondissement) DE SOISSONS. Dans le champ, les armes impériales.

℟. LEX EST QUODCUMQUE NOTAMUS. (*Tout ce que nous écrivons devient loi*) Un cadran solaire, sur le cercle duquel on lit 23/45. Exergue, au milieu d'un fleuron : 1807. [29^m.]

On a fait le jeu de mots suivant sur la devise des notaires, inscrite sur la plupart des jetons de ces officiers ministériels : LIS EST QUODCUMQUE NOTAMUS. (*Tout ce que nous écrivons devient* PROCÈS.)

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Vice-Secrétaire,

A. DECAMP.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES

ET CORRESPONDANTS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

1858.

Bureau.

MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE , Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *Président*.

WILLIOT, ancien principal du collége de Soissons, *Vice-Président*.

PÉCHEUR, l'abbé, curé de Fontenoy, *Secrétaire*.

DECAMP, rédacteur-gérant du JOURNAL DE SOISSONS, *Secrétaire-Archiviste*.

SUIN, notaire, *Trésorier*.

Membres titulaires.

MM. AUGER, avoué à Soissons.

BALDY, principal du collége de Soissons.

BARBEY, maire de Braine.

BETBÉDER, peintre à Soissons.

BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.

CLOUET, propriétaire au château de Vic-sur-Aisne.

DE COURVAL (le vicomte, membre du conseil général de l'Aisne, à Pinon.

DARAS, l'abbé, chapelain-économe de Saint-Médard.

DILLY, professeur de physique au collége.

DUCROCQ, l'abbé, chanoine honoraire à Soissons.

DUPONT, architecte de l'arrondissement de Soissons.

FLORENT, au Thiollet près d'Attichy (Oise).

FOSSÉ-DARCOSSE ✻, imprimeur à Soissons.

GESLIN, docteur en droit, à Soissons.

GRICOURT, sous-inspecteur des écoles, à Soissons.

LAURENDEAU, professeur de dessin à Soissons.

LEFÈVRE, curé de Prémontré.

LEGRIS, avocat à Soissons.

LEMAIRE, de Saint-Pierre-Aigle, ancien représentant.

MARTIN, propriétaire à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général.

MOREAU, propriétaire à Fère-en-Tardenois.

PERIN, Charles, juge-suppléant à Soissons.

POQUET, l'abbé, ancien directeur de l'institut des sourds-muets de Saint-Médard, membre des comités historiques.

PRIOUX, Stanislas, quai des Augustins, 46, à Paris.

RIGAUX, notaire à Soissons.

SIEYÈS, propriétaire à Fontenoy.

USSON, curé-archiprêtre à Château-Thierry.

DE VILLERMONT, propriétaire au château de Nesle.

WATELET, professeur au collége.

DE VUILLEFROY ✻, conseiller honoraire à la cour royale de Paris, à Soissons.

Membres correspondants.

MM. ADAM, médecin à Montcornet.

DE BARTHÉLEMY, à Châlons-sur-Marne.

DE BERTRAND, à Dunkerque.

BOUVENNE, peintre, rue de la Victoire, 82, à Paris.

CLERGET, maître de dessin à l'école d'état-major, à Paris.

COUTANT, Lucien, président de la Société de sphragistique, aux Riceys (Aube).

DELAHÈGUE, instituteur à Nouvion-le-Vineux.

DELBARRE, artiste peintre à Paris.

DEMIMUIDS, imprimeur à Château-Thierry.

DESTREZ, docteur en médecine,

DUCHESNE ✻, propriétaire à Vervins.

DUQUESNELLE, pharmacien, membre de l'Académie de Reims

FLEURY, Edouard ✻, rédacteur et gérant du *Journal de l'Aisne*.

MM. Fournaise, instituteur à Roucy.
Gallouzeau de Villepin, artiste à Paris.
Gomart, Charles, à St-Quentin.
Guyot, curé de Chery-lès-Pouilly.
Lambert, vicaire à Chauny.
Lebeau, receveur des contributions indirectes à Wormhoudt (Nord).
Lecomte, premier clerc de notaire à La Ferté-Milon.
Matton, archiviste à Laon.
Nourrit, artiste peintre à Paris.
Parizot, l'abbé, aumônier à l'hôpital de Laon.
Peigné-Delacourt, manufacturier à Ourscamp et à Paris, rue d'Arcy, 43.
Persin, curé de Bois-lès-Pargny.
Petit, Victor ✻, correspondant du Comité, des arts et monuments, à Paris.
Pilloy, à Neuilly-St-Front.
De Pistoye ✻, chef de bureau au ministère des travaux publics, à Paris.
Souliac, correspondant du Comité historique des arts et monuments, à Château-Thierry.
Tauxier, graveur à Paris.
Tétart, notaire à Genlis.
Thénot, artiste peintre à Paris.
Tourneux, Joseph, directeur au collége de Vervins.
De Tugny, propriétaire à Beaurieux.

Membres honoraires.

MM. Boittelle ✻, préfet de police, à Paris.
Didron ✻, directeur des Annales archéologiques.
Lherbette, ancien représentant du peuple.
Quinette ✻, ancien ambassadeur en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DOUZIÈME VOLUME

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE

ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.



1858.

PREMIÈRE SÉANCE.

Pages.

Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1857, par M. de La Prairie, président. 5

Note sur un hôtel St-Julien et une ancienne place à Soissons, par M. Laurendeau 13

DEUXIÈME SÉANCE.

Rapport sur des monnaies, par M. Williot. 18

Procès-verbaux de pesée de matières d'or et d'argent en 1789 et lettres s'y rattachant, envoi de M. Prioux 19

TROISIÈME SÉANCE.

Renseignements d'après la collection des lettres de Henri IV pour l'histoire de Soissons et de ses environs au temps de la ligue, par M. Suin. 36

Note rectificative d'un passage de l'Histoire de France d'Henri Martin, par M. Suin 46

QUATRIÈME SÉANCE.

Rapport sur diverses médailles, par M. l'abbé Poquet. . . . 50

Rapport sur une tombe gauloise trouvée à Vic-sur-Aisne, par M. Clouet. 52

CINQUIÈME SÉANCE.

Procès-verbal devant notaires, du 28 avril 1568, constatant le sac de la cathédrale par les huguenots, produit par M. Suin. 67

Soissons dans la deuxième moitié du 16e siècle au temps des guerres de religion et de la ligue, par M. Suin. (*Noms de rues et d'hôtels, etc.*). 70

SIXIÈME SÉANCE.

Monographie du château de la Folie, par M. Prioux. 83

Travail sur le village de Cerseuil et son église, par le même membre 95

SEPTIÈME SÉANCE.

Suite du travail de M. Suin sur Soissons au 16e siècle. . . . 108

Etude sur l'église de Vasseny, par M. Decamp. 122

Travail sur l'ancien prieuré et l'ancienne église de St-Thibaud et sur le château et l'église de Bazoches, par M. l'abbé Poquet 126

HUITIÈME SÉANCE.

Note sur les assises archéologiques de Laon, par M. Decamp. 136

Etude sur un vitrail du 12e siècle à Etrépilly, par M. Pilloy, membre correspondant 139

Note sur un vitrail représentant la légende de St Crépin et St Crépinien à la cathédrale de Soissons, par M. de La Prairie. 144

Rapport sur les ruines de Champlieu, par le même membre. 146

Acte passé en 1591 entre un marchand de *drappeaulx* (chiffons) et un fabricant de papier à Pont-Archer. (Route de Compiègne, à 10 kilom. de Soissons) 164

NEUVIÈME SÉANCE.

Suite à la note sur un vitrail de la cathédrale, par M. de La Prairie. 168

Description d'un vitrail de la Ste-Vierge existant dans l'église de St-Bandry, par le même membre 187

DIXIÈME SÉANCE.

Liste de médailles présentées par M. Pilloy. 176
Note sur l'ancienne chapelle du Beau-Pignon, par M. Laurendeau 177
Description d'un plat émaillé du 12e siècle, par M. Souliac. . 179
Notes sur le pont d'Ancy et la ferme de Bruyères, par M. Prioux 180
Sceaux, médailles et jetons, extrait du Trésor de numismatique, envoi de M. Prioux. 188

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU DOUZIÈME VOLUME DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS.

A

Académie de Soissons, un mot sur l'ancienne, 100.
Ancy, villa d', 35. Pont d', fouilles au, 180.
Anthropologie, ossements gaulois, 58.
Arbre héraldique à Pernant, 163.
Argenteries des couvents en 1786, 19, 22.
Assises archéologiques de Laon, rapport sur, 136.

B

Baudry (St-), église et vitrail de, 187.
Bazoches, rapport sur l'excursion de, 121. Description de l'église et du château de, 128.
Berlette, histoire de Soissons, par, 34.
Bourg-Fontaine, 22, 25.
Braine, famille des comtes de Dreux et, 185.
Bruyères, ferme de, 183.

C

Cathédrale de Soissons dévastée par les huguenots, 66. Vitrail de la, 144.
Cerseuil, description de l'église de, 95.
Champlieu, 16, 34. Dessin sur, 79. Rapport sur les ruines de, 146.
Chapelle du Beau-Pignon à la cathédrale, 177.
Chartes, 12, 18, 97, 165.
Chartreuve, 23, 31.
Chavonne, 27.
Cimetière de Soissons, 31.

Clairefontaine, 23.
Coincy, église de la Potée détruite, 46.
Compte-rendu annuel, 5.
Congrégation, chapitre de la, 26.
Crépin et Crépinien, vitrail des Sts-, 144.
Cutry, 27.

D

Découvertes romaines, 181.
Dictionnaire géographique, 17.
Dons au musée, 18, 43, 50, 82.

E

Ecoles des frères, 27.
Eloy-Fontaine (St-), 50.
Enfant-Jésus, chapelle de l', 27.
Enseignes de Soissons au 16e siècle, 70.

F

Fère-en-Tardenois, 87.
Folie (la), notice sur le château de, 83.

H

Histoire de Soissons au temps de la ligue, 36.
Hommages à la Société, de dessins de Champlieu, 79; de deux eaux fortes, 179; de lithographies, 182.
Hospice des Chartreux à Soissons, 23.
Hôtel St-Julien à Soissons en 1617, 13. Noms d'hôtels au 16e siècle, 70.

I

Inscriptions, 13, 52; de Bazoches, 132; d'une cloche d'Essommes, 142.

J

Jeu d'arc de Vic-sur-Aisne (1789), 27; de paume à Soissons dans le 16e siècle, 66.